



Sommaire

		PRESENTATION
4		Instances associatives
!	******	Éditorial
(Notre mandat
10	******	Chiffres clés de l'année 2023
1	******	Implantation de Forum réfugiés au 31-12-2023
12		Contexte de l'année 2023
		LES MISSIONS
15		Le premier accueil
18	******	Accueil, hébergement et intégration des réfugiés d'Ukraine
20	******	L'hébergement accompagné
27	******	L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale
30	******	L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés
3		La santé mentale
32	*******	L'accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente
36	*****	Les projets européens et internationaux
39	*******	Les ressources en formation, documentation et conseil juridique
43		Le plaidoyer et la sensibilisation
47	******	Événements et sensibilisation
		LES MOYENS
52		Les ressources humaines
58	******	Les moyens financiers
		LES ÉTABLISSEMENTS
6	•••••	ET LIEUX D'INTERVENTION
		ET LIEUX D'INTERVENTION
62	******	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
105		NOUVELLE-AQUITAINE
106		OCCITANIE
116	******	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'accompagnement juridique des étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

LA VIE ASSOCIATIVE EN 2023

Le 25 mai s'est tenue l'**Assemblée générale ordinaire** de l'association, au cours de laquelle le Rapport moral du président et le Rapport financier du trésorier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, après que la Commissaire aux Comptes eut présenté ses rapports. Quitus a été donné au Conseil d'administration pour sa gestion. Les membres de l'Assemblée générale ont également adopté la convention-cadre régissant les modalités d'échanges et d'interventions entre Forum réfugiés et Solidarité Mayotte, convention qui a été signée séance tenante par les présidents des deux associations, MM. Marc NOAILLY et Pierre SADOK. Le Conseil d'administration a vu sa composition renouvelée : Mme Cécilia de VARINE et MM. Jean-Jacques BARTOLI, Gérard CALLÉ et Dominique COULOT, dont les mandats étaient arrivés à échéance, ont été réélus ; Mmes Marie-Thérèse BRIAND (Secours Catholique / Caritas France), Élodie GAY et Catherine VINAY et MM. Bruno COUTURIER et Serge TOMASI ont été élus.

Le 25 mai puis le 28 septembre, les membres réunis en **Assemblée générale extraordinaire** ont approuvé les délibérations portant modification des statuts de l'association.

Le **Conseil d'administration**, qui a procédé au renouvellement de son Bureau, s'est réuni à cinq reprises (février, avril, juin, septembre et octobre) en session ordinaire, et en mars à l'occasion d'un séminaire associant plusieurs cadres de l'association. Les cinq commissions (Immobilière, Économique, Santé, Internationale et coopération, Territoires et vie associative) se sont réunies chacune à plusieurs reprises.

Membre de l'association **Solidarité Mayotte** depuis 2013, Forum réfugiés a participé à son Assemblée générale ordinaire le 5 septembre 2023 ainsi qu'aux réunions du Bureau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président

M. Olivier MARION, Vice-Président

M. Bruno D'YVOIRE, Secrétaire

M. Dominique COULOT, Secrétaire-adjoint

M. Jacques-Yves PÉNICAUD Trésorier

M. Jean-Vincent JÉHANNO, Trésorier-adjoint

LES AUTRES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (Maître Marie-Noëlle FRÉRY)

Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)

Entraide Protestante (M. Fabien SARD)

Secours Catholique / Caritas France (Mme Marie-Thérèse BRIAND)

Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI

M. Edmond BOGDANI

M. Mohamed BOUKRY

Mme Cécile BOURGEAT

M. Gérard CALLÉ

M. Bruno COUTURIER

M. André DIZDAREVIC

Mme Anna FIORINI BÉRIOT

M. Jean-Paul FREYCON

Mme Élodie GAY

M. Célestin GODOGO

M. Serge TOMASI

Mme Cécilia de VARINE

Mme Catherine VINAY

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Clémence BOUGUERBA

M. Vincent DURAND

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Représentants du Comité social et économique (CSE) :

M. Sébastien CHARRE

Mme Ouzna KHALFOUNE



Dans un monde qui comptait, à la fin de l'année 2023, 40 millions de réfugiés, l'Union européenne a enregistré 1140 000 demandes d'asile, soit le niveau le plus élevé depuis 2016. Parmi elles, 181.000 émanaient de Syriens (une personne sur six), suivis par les Afghans. 334.000 personnes ont demandé l'asile en Allemagne, soit plus qu'en France et en Espagne réunies. Les 4,4 millions de réfugiés ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire s'ajoutent à ces données. En France, le record historique de 2019 a été dépassé avec près de 150 000 nouvelles demandes d'asile déposées en 2023, et près de 61 000 personnes ont fait l'objet d'une mesure de protection internationale – soit l'équivalent d'une ville comme Chambéry – auxquels s'ajoutent 65 000 réfugiés d'Ukraine.

À ces chiffres répondent, avec la même sécheresse, ceux que recense le présent rapport d'activités : 24 000 demandeurs d'asile et 1 000 réfugiés d'Ukraine accueillis en SPADA, 6 500 personnes accompagnées dans les 3 100 places d'hébergement, 6 000 réfugiés accompagnés dans leurs parcours d'intégration, 1 150 patients suivis en soins de santé mentale, 1 500 mineurs étrangers isolés hébergés, 5 000 personnes reçues dans les centres de rétention. Mais aussi 2 300 stagiaires formés et 30 000 documents mis en ligne sur le portail ADOC. Derrière ces nombres, ce sont 580 salariés, 40 stagiaires, 5 volontaires et 150 bénévoles qui ont œuvré jour après jour dans quinze départements.

Car à la singularité de chacune des personnes accueillies répond dans un vis-à-vis sans cesse renouvelé l'engagement quotidien des équipes, depuis les services de terrain jusqu'aux directions support. Face aux dures réalités des parcours d'exil, émaillés de craintes et d'espoirs, de violences et de réconforts, de renoncements et d'efforts, les professionnels, appuyés par les bénévoles, apportent autant que faire se peut un cadre sécurisant, une écoute et des réponses, des clés pour faciliter la résilience et le rebond. On en trouvera un écho dans la soixantaine de fiches constituant la seconde partie de ce rapport.

Consacrée aux missions de l'association, la première partie rend compte entre autres de l'intense activité de plaidoyer rendue nécessaire par l'adoption quasi simultanée, en décembre, du pacte européen pour l'immigration et l'asile – sous réserve de son vote par le parlement européen –, et d'une énième loi française sur le même suiet – elle aussi suspendue à une décision du Conseil constitutionnel intervenue le 25 janvier 2024. Forum réfugiés aura, à de nombreuses reprises, alerté sur les reculs générés par ces deux projets au regard des droits des personnes concernées.

Sur un plan interne, l'année 2023 aura vu être finalisée la réorganisation des directions de l'association, dont la mise en œuvre se déploiera en 2024. La création de trois directions territoriales (Auvergne-Limousin, Occitanie-PACA, Rhône-Ardèche), articulées à deux directions métier (ingénierie sociale et santé, accompagnement en rétention), à une direction des ressources associatives et de l'action internationale, ainsi qu'aux directions support, permettra de répondre aux besoins générés par l'extension territoriale des quinze dernières années. Du côté de la gouvernance, la création d'une Commission Territoires et vie associative permettra d'accompagner l'insertion locale des équipes.

Le présent rapport atteste également des relations partenariales, nombreuses et variées, nécessaires à l'accompagnement des personnes dans la diversité de leurs parcours : collectivités, administrations, associations locales, établissements d'enseignement, acteurs culturels, etc. Composante de l'action sociale, le partenariat s'impose plus encore dans la mise en œuvre des projets européens et internationaux, grâce à des partenariats qui cherchent à s'inscrire dans la durée, comme en Guinée et au Liban, et même au Niger si les financements se poursuivent en 2024 malgré les secousses politiques et diplomatiques. ■

Marc Noailly

Président du Conseil d'administration

Jean-François Ploquin Directeur général

Notre mandat

L'objet statutaire de Forum réfugiés est d'accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, de défendre le droit d'asile, de promouvoir les conditions d'intégration des réfugiés, d'accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, de lutter contre les discriminations, et de promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit. Pour atteindre ces fins, l'association met en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et s'attache à valoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire, de leur situation d'apatridie et, depuis 2022, de la protection temporaire. Forum réfugiés intervient lors du premier accueil et dans des centres d'hébergement accompagné.

En 2023, l'association a géré directement cinq structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nice et Toulon, et animé un groupement solidaire réunissant des associations qui gèrent six autres SPADA en Auvergne-Rhône-Alpes. Les demandeurs d'asile y sont reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la quasi totalité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié lors de leur passage au GU, bénéficient en SPADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés gère des centres d'hébergement accompagné : un centre de Transit dans le Rhône, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES), des centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et des centres provisoires d'hébergement (CPH), et ce dans neuf départements métropolitains. Depuis 2020, l'association gère 29 places dédiées à des femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains. En 2023, Forum réfugiés a créé 15 places de CADA dédiées à des personnes LGBTQUIA+. Au total, l'association gère plus de 3 000 places d'hébergement accompagné.

À côté de ces activités continues, Forum réfugiés participe à des opérations d'accueil conduites dans des circonstances exceptionnelles, comme celles de familles afghanes exfiltrées de Kaboul en août-septembre 2021, ou des réfugiés ayant dû fuir l'Ukraine suite à l'invasion de ce pays par la Russie à partir du 24 février 2022. Forum réfugiés a ainsi ouvert plusieurs dispositifs de sas de premier accueil, d'hébergement collectif et d'accompagnement dans l'hébergement citoyen ou en logement social.





Après vingt années de mise en œuvre dans le Rhône puis dans d'autres départements, le programme Accelair et sa déclinaison PRIR ont progressivement passé la main, à partir de la fin de l'année 2022, au programme national AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés). Piloté par la Direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur, AGIR a fait l'objet d'appels d'offre émis dans le cadre de marchés publics par lots régionaux puis départementaux pour une durée maximale de guatre ans. Les groupements portés par Forum réfugiés et ses partenaires se sont vu attribuer, en Auvergne-Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de l'Isère (Alfa3A), du Cantal et du Rhône (Forum réfugiés) et, en Occitanie, ceux de l'Ariège (Hérisson Bellor), des Pyrénées-Orientales (ACAL), ainsi que de l'Hérault, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne (Forum réfugiés). En revanche, les offres de Forum réfugiés ont été écartées pour les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Depuis 2011, Forum réfugiés participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil, dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM. L'association a également participé à des opérations spécifiques, comme l'accueil de femmes irakiennes yézidies, ou celui d'Afghans qui travaillaient pour le gouvernement français à Kaboul.

Depuis la rentrée universitaire 2020, Forum réfugiés accompagne des réfugiés qui, résidant dans un premier pays d'accueil, ont obtenu un visa pour poursuivre leurs études supérieures en France. Ce dispositif, appelé « corridor universitaire », met en œuvre une des voies d'accès légales et sûres complémentaires à la réinstallation.



Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007 à Villeurbanne, le centre de santé mentale ESSOR fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention.

Depuis 2020, Forum réfugiés accompagne les bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique victimes de violences intentionnelles au sein du centre de soins en santé mentale ESSOR 63, situé à Clermont-Ferrand.

Depuis 2021, un programme vient renforcer les moyens d'accompagnement aux soins et de prise en charge sanitaire des réfugiés et des demandeurs d'asile (ACCSO), en s'appuyant sur un médecin référent et un cadre de santé au siège, et des personnels de santé basés à Lyon, Marseille et Toulouse.



Dans les centres de rétention administrative (CRA) où Forum réfugiés est présent (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers. Forum réfugiés assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.

AGIR AUPRÈS **DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS**

Forum réfugiés assure depuis 2018 pour la Métropole de Lyon une mission de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes étrangers primo-arrivants sollicitant une admission au titre de l'aide sociale à l'enfance. Pour les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, Forum réfugiés effectue depuis 2012 un diagnostic et un accompagnement individuel tout au long de la procédure d'asile, pour ceux qui en relèvent.

PLAIDER EN FAVEUR DE LA **DÉFENSE DES DROITS EN FRANCE ET EN EUROPE**

Forum réfugiés entend contribuer à faire évoluer les politiques publiques en matière d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, règlementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, par des projets partenariaux à dimension européenne, et par une participation active aux événements internationaux organisés par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Publié par Forum réfugiés, Le Rapport annuel sur l'asile, dont la vingt-troisième édition est parue en 2023, fait référence. Les nombreuses actions de sensibilisation du grand public s'attachent le concours d'artistes et de nombreux partenaires. Forum réfugiés intervient régulièrement en milieu scolaire et universitaire et dans des colloques et webinaires.

DÉVELOPPER **DES RESSOURCES** EN FORMATION, DOCUMENTATION, **EXPERTISE-CONSEIL**

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeya (Lyon), ouvert au public, est doté de 2 500 références sur la géopolitique, les relations internationales, les réfugiés, les migrations, les droits de l'Homme, l'interculturalité, le travail social et la santé. Il inclut un fonds dédié à l'Afrique centrale. Depuis 2022, le portail documentaire ADOC rend accessibles, sur abonnement, plus de 32 000 documents ainsi que des ressources juridiques.

Le service Formation, validé par Data-dock et déclaré conforme aux référentiel « Conformité en formation professionnelle » de l'AFNOR, propose aux acteurs des secteurs de l'asile, des migrations et du social une soixantaine de modules appartenant à cinq thématiques (réglementation, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité).

La mission Asile met en œuvre quotidiennement, en soutien aux services de terrain, une fonction d'expertise-conseil et de production d'outils régulièrement actualisés.

PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT À L'INTERNATIONAL

L'engagement international apparaît comme une spécificité de Forum réfugiés parmi les opérateurs de l'asile en France. L'association s'implique le long des routes de l'exil dans certains pays d'origine et de transit. Portant sur la défense des droits de personnes vulnérables (migrants, victimes de traite des êtres humains, victimes de violences sexuelles, victimes de torture, mineurs non accompagnés, personnes en besoin de protection internationale), l'action internationale se décline autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement et la défense des droits des personnes en besoin de protection internationale dans certains pays d'origine ou de transit ;
- le soutien à des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables :
- un plaidover international nourri de ses actions de terrain.

Elle se concentre sur quatre pays particulièrement concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de premier accueil, par les problématiques de l'asile : la Guinée-Conakry, le Liban, le Niger et la République démocratique du Congo.

UNE ACTION **QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX**

Forum réfugiés est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, de la plateforme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif et du groupe d'experts sur les vulnérabilités de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, les relations sont étroites avec la représentation en France et à Monaco du HCR. Forum réfugiés est membre de l'Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme, de la Plateforme pour les droits de l'Homme, du du Pacte du pouvoir de vivre, du Ritimo et de l'ANFE. Depuis 2012, un partenariat privilégié se déploie avec l'association mahoraise Solidarité Mayotte. Depuis 2012 également, le directeur général de Forum réfugiés siège au conseil d'administration de l'OFPRA en qualité de personnalité qualifiée.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés est membre du GIP Résacoop, du Conseil d'administration d'Est Métropole Habitat, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de l'association Médecine et droit d'asile (Méda), de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires.

Forum réfugiés entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL), la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2, l'Université Clermont-Auvergne, et de nombreux enseignants et chercheurs. Depuis 2023, le directeur général siège au Conseil d'administration de Sciences Po Lyon en qualité de personnalité extérieure. Pour précieux qu'ils soient, les partenariats engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport.



Chiffres clés de l'année 2023

Le premier accueil

Délai moyen d'accès au guichet unique : 7 jours 23 912 demandeurs d'asile accueillis en pré GUDA 21 402 demandeurs d'asile accueillis en post GUDA

2 625 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés

1033 Ukrainiens accueillis suite au déclenchement de la guerre



L'hébergement accompagné



6 459 personnes accueillies dans 3 070 places d'hébergement dont 1582 en CADA et centre de transit 843 en HUDA, 380 en CAES, 265 en CPH

L'aide à l'intégration

3 808 ménages accompagnés ACCELAIR 2 741 personnes accompagnées AGIR 965 entrées en formation ACCELAIR+AGIR 1311 contrats de travail débutés ACCELAIR+AGIR 106 réfugiés réinstallés accueillis 318 réfugiés réinstallés accompagnés



L'évaluation et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)

2 103 jeunes évalués, dont 1 528 hébergés 123 jeunes accompagnés dans la demande d'asile

La santé mentale

Dans les centres Essor 69 et 63 : **808** patients en file active dont 619 dans le Rhône et 189 dans le Puv de Dôme **3 684** consultations

Dans le cadre du projet ACCSO (Accompagnement aux soins des personnes en demande d'asile et bénéficiaires de la protection internationale): 950 consultations **344** patients



Les projets européens et internationaux



Le plaidoyer et la sensibilisation

2 projets européens : SAFE et COMET 4 projets internationaux : Liban REVIV, Niger PROMIG, Guinée ORMI. RDC Utunzaii

L'aide juridique en CRA

4 983 personnes rencontrées 16 924 actes d'accompagnement dont 6 798 saisines des juridictions administratives et judiciaires

Durée moyenne de rétention : 30 jours



23ème édition du rapport « L'asile en France et en Europe » 11 newsletters diffusées à 4 200 destinataires mensuels Organisation et participation à plus de 50 événements Plus de 150 retombées Presse **38 400** abonnés sur nos réseaux sociaux

210 000 visiteurs uniques sur le site Web

Total charges 50 208 K€

Les ressources humaines et les moyens

L'information juridique, la documentation et la formation

9 bulletins de veille réglementaire et 7 notes diffusés

759 conseils juridiques délivrés

32 428 documents disponibles sur le portail ADOC

4 conférences-partage réunissant 856 personnes

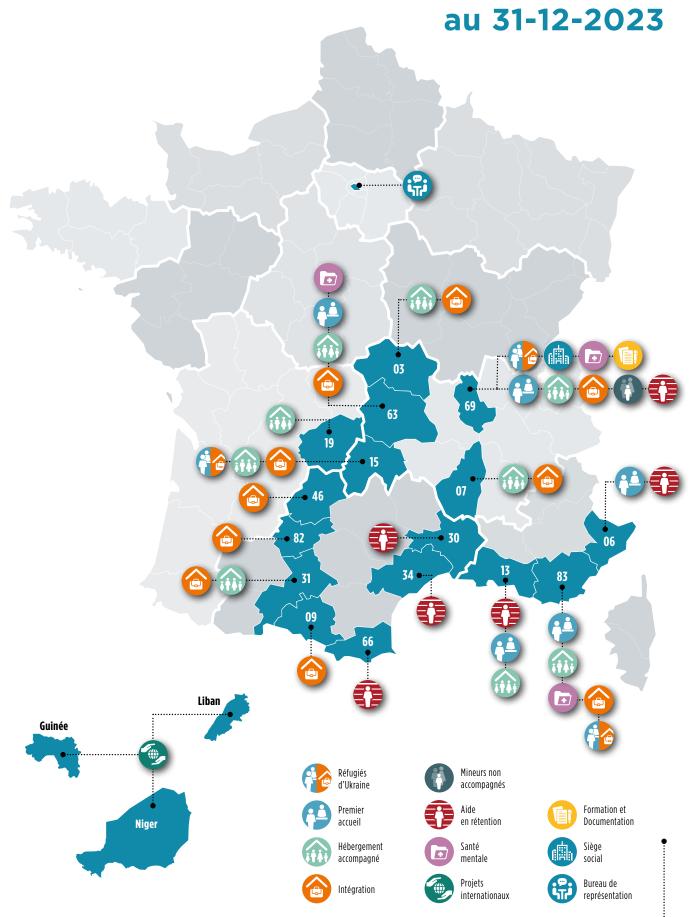
200 formations organisées pour 2 300 personnes



579 salariés plus 2 au Niger dont **528** opérationnels terrain et **51** supports siège 41 stagiaires, 5 volontaires en services civiques 72 formations (53 collectives et 19 individuelles)



Implantation de Forum réfugiés



Contexte de l'année 2023

UNE DEMANDE D'ASILE À UN NIVEAU HISTORIQUE

En 2023, les services préfectoraux ont enregistré 145 522 premières demandes au sein des guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA), en hausse de 6,4% par rapport à l'année précédente (136 724) et dépassant le record historique de 2019 (138 420). Parmi ces premières demandes, 25% étaient placées sous procédure Dublin (36 917) à la fin de l'année. À cela s'ajoutent des demandes d'asile qui ne passent pas par le GUDA, lorsqu'elles sont enregistrées en centre de rétention administrative (798 demandes) ou qu'elles émanent de personnes arrivées par certains dispositifs de réinstallation (3 191). Au total, on recense donc **149 511 nouvelles** demandes d'asile adressées à la France sur l'ensemble de l'année. Parmi les premiers demandeurs d'asile en GUDA, les Afghans sont les plus nombreux (16 948) pour la sixième année consécutive, suivis par les Guinéens (10 567), les Turcs (9 837), les Ivoiriens (9 635) et les Bangladais (9 570).

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré au total 142 496 demandes relevant de la responsabilité de la France (+8,6%) et placées en procédure normale ou accélérée, qu'il s'agisse de premières demandes (environ 123 400), de réexamens (environ 18 600) ou de demandes d'apatridie (environ 470). Là aussi, cela représente un niveau jamais atteint.

Concernant les décisions, l'OFPRA a attribué une protection à 44 479 personnes (mineurs accompagnants inclus) sur un total de 136 751 décisions, soit un taux d'accord de 32,8%. La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a par ailleurs pris 13 606 décisions positives (mineurs accompagnants inclus) sur un total de 66 358 décisions, soit un taux d'accord de 20,5%. Au total, 60 808 personnes se sont vues reconnaître le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire, dépassant les records des années précédentes (54 379 en 2021, 56 276 en 2022). Si l'on rapporte le nombre total de personnes protégées en 2023 au nombre de décisions de l'OFPRA cette même année, on obtient un taux global d'accord de 44,5% contre 41,8% pour l'année précédente.

À cela s'ajoutent les réfugiés d'Ukraine, qui bénéficient de la protection temporaire issue du droit européen. À la fin de l'année 2023. le ministère de l'Intérieur recensait 62 438 autorisations provisoires de séjour en cours de validité délivrées à des adultes sur ce motif (contre 65 833 fin 2022), et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) versait l'allocation pour demandeurs d'asile à 64 622 réfugiés d'Ukraine (mineurs inclus) à cette date (contre 81 885 l'année précédente).

RÉFORME LÉGISLATIVE: D'IMPORTANTS RECULS

Le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 1er février 2023 a été adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023 après un processus législatif marqué par de nombreux rebondissements politiques. Le Conseil constitutionnel a censuré une partie du texte, dans une décision du 25 janvier 2024, mais la loi n°2024-42 promulguée le 26 janvier

2024 comporte plusieurs dispositions ayant notamment un impact sur le système d'asile et l'éloignement.

L'accès à la procédure d'asile sur le territoire est modifié avec la création des Pôles France Asile qui remplaceront les guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA) après une phase pilote limitée à quelques territoires. Ils s'en distingueront par la présence d'un quichet de l'OFPRA qui s'ajoutera à ceux déjà présents de la préfecture et de l'OFII. Un agent de l'OFPRA sera chargé d'enregistrer la demande et de recueillir le récit de demande d'asile, lequel ne sera donc plus exprimé à travers un formulaire écrit. La loi autorise le placement en centre de rétention des demandeurs d'asile présentant une menace à l'ordre public ou exprimant leur volonté de demander l'asile hors préfecture, par exemple lors d'une interpellation. Elle étend également les possibilités de placement en rétention des demandeurs d'asile sous procédure Dublin avant la décision de transfert.

En matière d'instruction des demandes d'asile, la loi facilite l'irrecevabilité des demandes de personnes déjà protégées dans un autre État, et établit un lien inédit entre accueil et procédure d'asile, puisqu'une personne qui abandonne son lieu d'hébergement pourra voir sa demande d'asile clôturée par l'OFPRA. L'évolution la plus marquante en matière de procédure concerne la phase de recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) : le principe sera désormais un jugement à **juge unique** (et non plus en formation collégiale) pour tous les types de procédure, et des chambres territoriales pourront être créées dans certains territoires.

Les conditions matérielles d'accueil (CMA) sont peu impactées en pratique, les principales dispositions dans ce domaine ayant été censurées ou limitées par le Conseil constitutionnel, tandis que d'autres ont une portée limitée.

En matière d'éloignement, la loi du 26 janvier 2024, qui pose de nouvelles conditions pour l'accès aux documents de séjour et à leur renouvellement, élargit les possibilités de délivrance des obligations de quitter le territoire français (OQTF) ou des mesures d'expulsion. Elle permet par ailleurs un placement en rétention sans perspective d'éloignement en cas de menace à l'ordre public, recule l'intervention du juge des libertés et de la détention (JLD) à 4 jours après le début de la privation de liberté (contre 48 heures auparavant) et permet le recours à la vidéo audience auprès du JLD et du juge administratif. Seule amélioration pour les droits des personnes : elle prohibe le placement des familles avec enfants dans ces lieux - excepté pour l'instant à Mayotte où la mesure ne s'appliquera qu'à partir de 2027.

L'INTÉGRATION FREINÉE PAR LES DÉLAIS DE DÉLIVRANCE **DES ACTES D'ÉTAT CIVIL**

Le programme d'intégration AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) qui a pour vocation d'apporter une réponse individualisée aux bénéficiaires d'une protection internationale en matière d'accès aux droits, à la formation, à l'emploi et au logement, et de coordonner l'intervention des acteurs locaux de l'intégration, a poursuivi son déploiement entamé en 2022. 52 départements devaient ainsi être couverts à la fin de l'année 2023. Au 31 août 2023, 40 programmes étaient opérationnels, permettant d'accompagner plus de 8 300 personnes.

Cette avancée notable des politiques d'intégration est cependant atténuée par les difficultés persistantes en matière de délivrance des actes d'état civil par l'OFPRA. En effet, les délais d'établissement de ces actes ne cessent de s'allonger depuis

plusieurs années, atteignant en moyenne 12 mois en 2023. En conséguence, les bénéficiaires d'une protection internationale voient la délivrance de leur titre de séjour retardée et sont confrontés aux dysfonctionnements du portail ANEF (administration numérique des étrangers en France) qui délivre notamment le document provisoire de séjour «API» (pour attestation de prolongation de l'instruction), lequel n'est pas reconnu par de nombreux acteurs (employeurs, banques, organismes sociaux, etc.) et ne produit pas les mêmes effets que le titre de séjour. Au final, l'accès aux droits et plus généralement le parcours d'intégration (accès à l'emploi et au logement) sont notablement ralentis, avec des effets négatifs pour les réfugiés principalement, mais également pour le système d'asile.

DES CAPACITÉS DE RÉTENTION EN HAUSSE MALGRÉ LES LIMITES DU DISPOSITIF

Entre 2017 et 2023, la capacité des centres de rétention administrative (CRA) est passée de 1 488 à **1 869 places**, et le ministère de l'Intérieur a annoncé en 2023 la perspective de 3 000 places au total d'ici 2027. Au-delà des perspectives de création de places, le ministère indique avoir obtenu 300 places supplémentaires en 2023 à la faveur de travaux ou de conversions en places pour les hommes de places dédiées aux femmes et aux familles.

Conformément aux orientations du ministère édictées l'année précédente, les étrangers en situation irrégulière « susceptibles de constituer une menace pour la sécurité et l'ordre publics » représentaient 90% des personnes placées en 2023. Les tensions constatées les années précédentes dans des lieux dont ni la configuration ni les dispositifs d'accompagnement médical, juridique et social n'ont été pensés pour l'accueil de ce public, se sont donc poursuivies en 2023. Un rapport de la Cour des comptes publié en janvier 2024 soulignait ainsi « une montée en puissance » de « difficultés humaines et immobilières » en rétention. La Cour rappelle que l'éloignement depuis ces lieux demeure limité, que la priorisation des personnes présentant une menace à l'ordre public **tend à allonger la durée moyenne** de rétention dès lors que la perspective d'éloignement n'est pas l'élément central du placement, et que « le parc immobilier [est] mal adapté à la nouvelle population de retenus ». Elle plaide ainsi pour un meilleur discernement dans les décisions d'éloignement et un renforcement des retours sans coercition à travers les aides au retour volontaire.

Au début de l'été 2023, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) indiquait, après avoir visité l'ensemble des lieux de rétention ces dernières années, que « les conditions de prise en charge y sont, dans la majorité des cas, gravement attentatoires à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes retenues » concluant qu'« il y a urgence à modifier profondément l'approche actuelle en matière de prise en charge des étrangers placés en CRA ».

EN EUROPE, UN ACCORD POLITIQUE POUR RÉFORMER LE CADRE COMMUN EN MATIÈRE D'ASILE

L'année 2023 a connu une augmentation du nombre d'arrivées irrégulières et de demandes d'asile sur le territoire de l'Union européenne (UE), mais aussi du nombre de décès en mer. Les partenariats de l'UE avec des pays tiers ont également pris de l'ampleur. Le 27 septembre 2023, les ministres du Conseil de l'UE sont parvenus à un accord sur la prolongation jusqu'au 4 mars 2025 de la protection temporaire - laquelle, prévue pour une durée de trois ans, ne pourra normalement être prolongée au-delà.

Fin 2023, les «trilogues» entre Parlement, Conseil et Commission ont permis d'obtenir un accord politique sur les cinq nouveaux textes du Pacte sur l'asile et la migration : « filtrage », « Eurodac », « gestion », « procédure » et « crise ». Ces textes, qui doivent être formellement approuvés par le Parlement européen et par le Conseil avant les élections européennes de juin 2024, instaurent un dispositif de filtrage dans un cadre de privation de liberté où une partie des primo-arrivants seraient

maintenus par la suite durant la procédure d'asile ou l'organisation de leur retour. À cet enfermement massif et généralisé s'ajoute une réforme du système de répartition des demandeurs à travers un nouveau règlement qui, reprenant les principaux critères du règlement Dublin, fera toujours peser la responsabilité et la charge de l'accueil sur les pays de première entrée. Si le mécanisme de relocalisation obligatoire constitue une orientation intéressante, il est assorti de dispositions alternatives qui atténueront son effet. En temps de crise, un cadre dérogatoire remet en cause de nombreux droits et garanties procédurales. Enfin, pour les demandeurs d'asile qui seront admis à présenter leur demande sur le territoire d'un État membre, l'application élargie du concept de « pays tiers sûr » pourrait conduire à déclarer irrecevables de nombreuses demandes, puis à renvoyer les demandeurs vers un pays de transit sans examen de la demande au fond.



Les missions



L'année 2023 a été marquée par une légère baisse du nombre de personnes enregistrées en prestation A (- 6,5%) dans la région PACA et inversement, une légère hausse des arrivées en prestation A pour les 2 Structures du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) de la région AURA (+ 4%). Sur l'ensemble de l'année, les 5 SPADA ont accueilli 17 358 personnes en amont de leur rendez-vous au GUDA. La hausse est plus sensible en prestation B avec une augmentation du nombre de personnes accompagnées de 11% en PACA et de près de 8% pour les 2 SPADA d'AURA soit 15 382 personnes orientées pour bénéficier d'un suivi. Le niveau de la file active affiche également une hausse d'environ 11% en moyenne pour l'ensemble des 5 SPADA du fait de la baisse générale du nombre de personnes orientées dans l'hébergement. Ce phénomène résulte en grande partie de la mise en place du SNADAR, dispositif d'orientation régionale des demandeurs d'asile qui vise à désengorger l'Île-de-France. Les requérants de la région parisienne sont en effet prioritaires et bénéficient de places dédiées en région au sein d'un dispositif national d'accueil (DNA) structurellement embolisé. Le taux d'orientation pour l'année 2023 s'établit ainsi à 27%, ce qui signifie que seule 1 personne sur 4 accueillies en prestation B, a pu bénéficier d'une orientation au sein du DNA.

L'intensité de l'activité des structures de premier accueil s'est par conséquent maintenue voire accentuée en 2023 d'autant que les SPADA ont dû accompagner un nombre croissant de personnes sans ressources car exclues du bénéfice des conditions matérielles d'accueil (CMA).

Dans ce contexte, l'activité d'accompagnement à la réalisation du dossier de demande d'asile enregistre une légère hausse de 3% avec 8 455 personnes accompagnées en 2023 soit une moyenne d'environ 45 dossiers mensuels réalisés par chargé d'accompagnement. Cette activité est par ailleurs fortement impactée par l'accompagnement des personnes effectuant une demande de réexamen qui enregistre une hausse moyenne de plus de 30 % tandis que le nombre de personnes placées sous procédure Dublin enregistre une hausse de près de 50 %.

S'agissant des principaux pays d'origine des demandeurs d'asile accueillis dans nos structures, la prédominance de la demande d'asile turque -essentiellement constituée par des membres de la communauté kurde- demeure une constante en PACA. Viennent ensuite la Fédération de Russie, la République de Guinée ainsi que l'Afghanistan. Les personnes isolées restent majoritaires dans les SPADA. Elles représentent 55% des personnes accueillies en PACA et 48% en AURA (un quart des personnes isolées sont des femmes en PACA, un tiers en AURA).

En matière de protection, le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) a enregistré une hausse de près de 23% par rapport à l'année 2022 en PACA, de 16 % à la SPADA de Lyon et de près de 50 % à la SPADA de Clermont-Ferrand. Près de 75% des bénéficiaires ont été protégés au titre de la convention de Genève et 25 % au titre

de la protection subsidiaire en PACA quand la répartition est plutôt d'un tiers deux tiers pour les deux SPADA d'AURA.

Sans surprise les personnes protégées sont majoritairement originaires de pays qui connaissent des contextes sécuritaires volatiles en raison d'une instabilité politique ou de conflits armés. Les Afghans, les Turcs, les Ukrainiens, les Russes et les Syriens, figurent ainsi parmi les populations les plus protégées au sein de nos structures de premier accueil. On notera que nombre de ressortissants ukrainiens titulaires d'une protection temporaire, sollicitent un asile plus durable en raison de la dégradation structurelle du contexte sécuritaire dans leur pays d'origine. Une large majorité obtient d'ailleurs une protection conventionnelle. L'année 2023 a également été marquée par la mise en place du programme AGIR dont la principale difficulté demeure les délais d'accès. Entre la date de notification de la protection et l'entrée effective dans ce dispositif dédié, s'écoulent parfois plusieurs mois. L'accompagnement de ce public par les SPADA étant désormais résiduel, ces BPI se retrouvent sans ressources et sursollicitent les SPADA car ils n'ont pas d'autres interlocuteurs. Les difficultés rencontrées avec le portail ANEF se sont en revanche amenuisées en cours d'année et semblent en bonne voie de résorption. Le travail d'accompagnement à la demande de titre de séjour par la voie dématérialisée est beaucoup plus aisé pour les équipes.

Enfin, la relation entre les SPADA et les directions territoriales de l'OFII reste fluide et constructive de même que les échanges entre

les SPADA et les GUDA. Le fonctionnement des Pôles régionaux Dublin (PRD) demeure en revanche perfectible et l'activité des SPADA serait facilitée si les PRD parvenaient à optimiser leur action. Sur le plan des CMA par exemple, des difficultés subsistent notamment avec des situations de suspensions indues de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) pour des demandeurs dans l'incapacité de produire une attestation de demande d'asile en cours de validité.

De manière générale, la SPADA demeure le dispositif central et l'interlocuteur physique privilégié des demandeurs d'asile non hébergés. Elle est ainsi de facto sollicitée pour des besoins réels mais non couverts par les prestations du marché.

Enfin, deux incidents majeurs ont fortement impacté l'activité des SPADA de Lyon et Marseille cette année. La SPADA de Marseille a même dû interrompre temporairement son activité du fait de la gravité de l'incident. Hormis ces deux évènements, on observe cependant une baisse globale de la fréquence des incidents en 2023.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	23 912
en 2023	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	7,1
en 2022	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	5,2

Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	21 402
-----------	---------------------------------	--------

	AURA			PACA	Total
	FR	Partenaires	Total	FR	Total
Délai moyen d'accès GU	7,3	8,2		6,3	7,1
Pré GUDA	7 652	6 609	14 261	9 651	23 912
Post GUDA	6 542	5 982	12 524	8 878	21 402
Nombre de domiciliations	6 702	6 911	13 613	9 574	23 187
Nombre de personnes acheminées (orientation OFII) vers un hébergement	1 697	1 737	3 434	2 413	5 847
Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	3 525	2 888	6 413	4 899	11 312
Nombre de dossiers protection maladie (PUMA/CMU)	2 909	3 769	6 678	3 810	10 488
Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés	805	729	1 534	1 091	2 625
Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	5 802	3 650	9 452	7 588	17 040



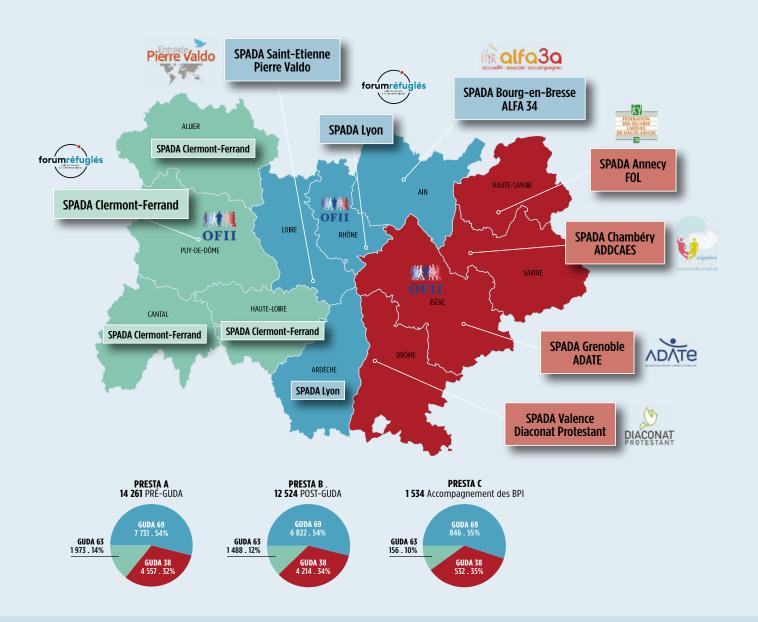
La coordination de Groupement Solidaire

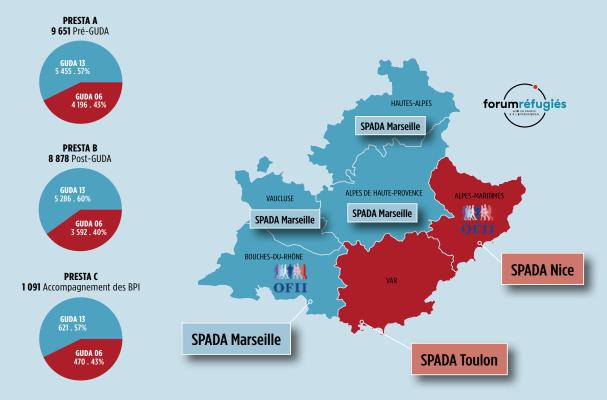
Depuis 2022, Forum réfugiés est mandaté par l'OFII, dans le cadre du marché public triennal, pour mettre en œuvre la prestation de premier accueil pour les demandeurs d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alors que le lot 12 (PACA) est géré intégralement par Forum réfugiés dans les 3 SPADA de Marseille, Nice et Toulon, le lot 1 (AURA) du marché public est géré dans le cadre d'un Groupement Solidaire. Forum réfugiés est le mandataire du marché et gestionnaire de 2 SPADA (Lyon et Clermont-Ferrand), et coordonne l'activité régionale avec 6 associations via une convention de cotraitance (ALFA3A à Bourg-en-Bresse, Entraide Pierre Valdo à St-Etienne, l'ADATE à Grenoble, le Diaconat Protestant à Valence, l'ADDCAES à Chambéry et la FOL74 à Annecy).

Au-delà du portage juridique, la coordination veille à la conformité au cahier des charges des prestations mises en œuvre par chaque opérateur et à l'harmonisation des pratiques des SPADA, et apporte expertise et appui technique aux responsables des structures. Elle s'assure de la qualité (fiabilité, cohérence) des rendus statistiques régionaux et de la bonne exécution budgétaire.

Les équipes alternent échanges quotidiens, visites sur site, réunions de coordination entre responsables associatifs, et ateliers inter-structures pour les professionnels de terrain, auxquels s'ajoutent la production et la diffusion d'analyses, la représentation auprès des directions territoriales de l'OFII, ou encore le soutien lors des audits.







ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS D'UKRAINE

L'année 2023 a été marquée par la poursuite d'un conflit de forte intensité en Ukraine. Si les combats se sont concentrés dans l'Est de l'Ukraine, l'ensemble du pays a néanmoins été exposé aux frappes russes. Près de 6,5 millions d'Ukrainiens demeuraient ainsi réfugiés hors du pays à la fin de l'année 2023. En France, après les fortes arrivées enregistrées en 2022 consécutivement au déclenchement de la guerre, l'année 2023 a connu un fort ralentissement de l'accueil des réfugiés en provenance d'Ukraine. Pas moins de 102 000 personnes ont cependant sollicité la protection des autorités françaises depuis le 24 février 2022 selon l'UNHCR. Fait nouveau cette année, un nombre de plus en plus important d'Ukrainiens déposent une demande d'asile selon les modalités classiques en raison du contexte d'instabilité durable en Ukraine. Naturellement, un nombre important d'entre eux sont désormais protégés au titre de la Convention de Genève ou de la protection subsidiaire.

Pôle accueil Ukraine - PAU (anciennement Centre d'accueil pour la protection temporaire)

L'activité de service, qui a enregistré une baisse de 70,5%, s'est considérablement réduite en 2023. D'une équipe de 6 salariés au début de la crise, il n'est resté qu'un seul salarié au sein du PAU 69 rattaché à la SPADA 69. La structure a continué à accueillir tous les demandeurs de protection temporaire en provenance d'Ukraine qui se présentaient à elle, soit 600 personnes pour l'ensemble de l'année 2023. L'activité du service a également consisté à orienter les demandeurs vers les bons interlocuteurs et à répondre aux sollicitations de l'environnement via un numéro de téléphone et une boîte mail dédiés. Du fait de la baisse continue des arrivées tout au long de l'année, l'activité du PAU 69 a pris fin le 31 décembre 2023.

Rhône - Dispositif d'hébergement citoven

Dans le Rhône, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a confié la gestion du dispositif d'hébergement citoyen à Forum réfugiés, dès mars 2022. Les réfugiés ukrainiens, lors de leur fuite du conflit, ont bénéficié de l'élan de solidarité de nombreux citoyens, qui les ont accueillis chez eux. L'équipe de Forum réfugiés a ainsi assuré un accompagnement global des réfugiés ukrainiens : accès aux droits sociaux, soins, formation linguistique, insertion professionnelle. L'équipe a continué à mobiliser le réseau de citoyens pour conserver des solutions d'hébergement, et assurer un rôle de médiation entre citoyens et ukrainiens, pendant la durée nécessaire à la captation d'un logement pérenne dans le parc privé ou social. La DDETS du Rhône et la Maison de la Veille Sociale, gestionnaire du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), ont appuyé Forum réfugiés pour faciliter l'offre de logements sociaux, et ainsi permettre la sortie du dispositif. L'action doit pouvoir se poursuivre en 2024, le temps de capter les logements adéquats, dans un contexte de financement public incertain.

Centres d'hébergement d'urgence (CHU) du Var

À Tourves, Forum réfugiés a poursuivi son action spécifique auprès des personnes déplacées d'Ukraine et bénéficiaires de la protection temporaire. Le dispositif d'hébergement ouvert à partir de mai 2022 a été maintenu dans le cadre de plusieurs phases de prolongation qui se sont succédées en 2023.

Les missions du CHU autour de l'accueil, l'hébergement, la domiciliation, le suivi sanitaire et social, l'accompagnement vers l'autonomie financière (via l'ouverture des droits) se sont ainsi poursuivies auprès de ce public particulier. Pour le CHU, installé au sein d'un centre de vacances, la période estivale a été marquée par la cohabitation avec les activités des familles de vacanciers. D'une capacité de 140 places au départ, le nombre de personnes accueillies s'est progressivement réduit au cours du dernier semestre 2023 en raison de la diminution des arrivées, des orientations de ce public ainsi que de l'accès au logement autonome des ménages qui y étaient

accueillis. Le travail autour de l'insertion des dernières familles doit s'achever avec la fermeture du centre prévue en mai 2024.

Cantal - Dispositif d'intermédiation locative et d'hébergement citoyen

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Cantal a sollicité en 2022 Forum réfugiés pour assurer l'accompagnement des Ukrainiens bénéficiaires d'une protection temporaire, en sous-location auprès de bailleurs privés et publics, hébergés par des citoyens, ou en bénéficiant de prêts de logements gratuits (notamment de la part de collectivités locales). L'équipe de Forum réfugiés a assuré en 2023 un accompagnement global pour 235 personnes (101 ménages), portant sur la santé, l'insertion professionnelle et la recherche d'un logement en bail direct pour s'installer de façon pérenne. Le dispositif, malgré de fortes incertitudes sur le financement public, doit se poursuivre en 2024 afin de permettre le passage de relais avec le service social de secteur (Conseil départemental) et permettre de clôturer les sous-locations par la captation de logements en bail direct. L'insertion professionnelle constitue pour cela un enjeu majeur, ouvrant l'accès à des ressources financières nécessaires pour louer un logement.



L'HÉBERGEMENT **ACCOMPAGNÉ**

Forum réfugiés contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Le DNA, qui a vocation à garantir des conditions d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) pour les plus vulnérables, se décline en différents types d'établissements : centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), centres de transit, centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), programmes d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), centres provisoires d'hébergement (CPH). Le DNA comptait, à la fin de l'année 2022, 112 534 places, d'après le rapport d'indicateurs mensuels de l'OFII (41% CADA, 41% HUDA, 9%CPH, 5% PRAHDA, 4% CAES).¹

Forum réfugiés assure dans chacun de ses établissements un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles, souvent complété par l'action de bénévoles.

Gestion du bâti et conditions d'accueil

Les travaux de réhabilitation du bâti et l'amélioration des conditions d'accueil se sont poursuivis en 2023 pour les sites suivants :

- Site de la Baïsse (Centre de Transit, HUDA et CAES de Villeurbanne, bailleur Est Métropole Habitat)
- Site de Charial (Centre de Transit de Lyon 3^{ème}, bailleur GrandLyon

Les travaux du CAES de Clermont-Ferrand ont été livrés en début d'année 2023 augmentant la capacité du centre de 54 à 80 places. Dans la continuité de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes hébergées et des financements exceptionnels octroyés en fin d'année 2021 par les services de l'État, des travaux d'amélioration des espaces de vie et d'adaptation numérique ont continué d'être menés en 2023. L'humanisation du parc immobilier et l'accessibilité numérique au sein des centres d'hébergement figurent parmi les objectifs de ces opérations.

Situation sanitaire

À la suite de l'épidémie de gale ayant touché plusieurs centres d'Auvergne-Rhône-Alpes l'an passé, des protocoles ont été mis en place afin de sensibiliser les personnes hébergées et de contenir la propagation.



Par ailleurs, les équipes sur site se trouvent de plus en plus confrontées aux problématiques de santé mentale qui touchent certaines personnes hébergées. Pour faire face à cet enjeu grandissant, des modules de formation ont été créés, en lien avec les professionnels du centre de santé de Forum réfugiés, pour accompagner les équipes salariées des centres d'hébergement. Des partenariats forts ont été mis en place afin d'orienter au plus vite les personnes vers des structures expertes.

Schéma national d'accueil

Avec la mise en place du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR) en 2021, les CAES de l'association ont vu leur activité s'accroître avec l'augmentation des orientations régionales. Différentes procédures d'accompagnement garantissant des conditions d'accueil et d'hébergement dignes ont été mises en place afin de supporter l'augmentation du flux d'activité.

Un nouveau module de déclaration des places vacantes et/ou indisponibles sur le Dispositif national d'accueil (DNA) a été mis en œuvre en novembre 2023. Avec ce dernier, les responsables des différents dispositifs d'hébergement doivent renseigner toutes les places disponibles et indisponibles sur la plateforme, en y intégrant des éléments

1 - OFII - rapport d'activité 2022

de justification. Cela permet une gestion beaucoup plus fine de l'occupation et de la vacance des places par l'OFII.

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions a nécessité une bonne compréhension du fonctionnement du module et un ajustement de certains modes de fonctionnement des services. Les équipes des centres ont su s'adapter à ces nouvelles contraintes tout en travaillant conjointement avec l'OFII sur ce nouveau module, mettant en lumière la capacité d'adaptation des salariés de l'association.

Évolutions des capacités d'accueil

L'année 2023 a vu l'ouverture de deux nouveaux centres d'hébergement (un HUDA à Montmarault de 33 places et un CADA de 15 places dédiées au public LGBTQ+ à Toulouse).

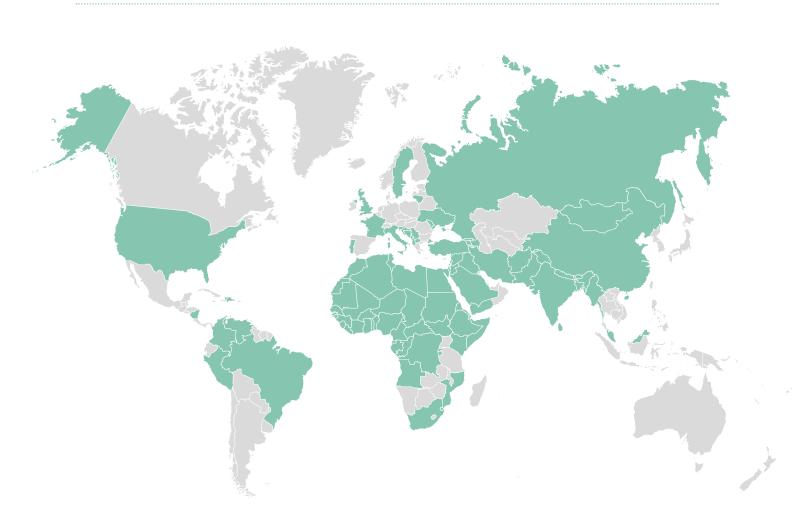
Plusieurs extensions ont eu lieu, notamment dans les CAES, augmentant la capacité du centre de Villeurbanne de 100 à 150 places et celle de Clermont-Ferrand de 54 à 80 places. Concernant les CADA, celui de Saint-Flour a vu sa capacité croître de 60 à 80 places et celui d'Est-Var de 109 à 139 places d'hébergement.

En avril 2023, la partie collective du CADA de Champagnac a été touchée par un incendie. Heureusement, ce drame n'a engendré que des pertes matérielles. En raison de ce sinistre, 40 places parmi les 60 de l'établissement ont été rendues indisponibles. Les équipes ont dû se mobiliser pour trouver des solutions permettant de reconstituer cette capacité d'accueil. En fin d'année 2023, la moitié des places indisponibles ont pu ainsi être réouvertes dans d'autres lieux permettant au CADA de Champagnac de disposer de 40 places d'hébergement.

Places dédiées

Forum réfugiés propose dans son parc d'hébergement 44 places dédiées à un public présentant des vulnérabilités plus prononcées, telles que les femmes victimes de violences, les victimes de traite d'être humain et le public LGBTQ+. Des accompagnements adaptés et approfondis ont été mis en place dans les dispositifs concernés, assurant une prise en charge psychologique adaptée et des environnements plus sécurisés pour les personnes hébergées.

Pays d'origine des personnes accueillies en 2023



DONNÉES CONSOLIDÉES POUR TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT ET POUR TOUS DEMANDEURS D'ASILE (TRANSIT, CADA, HUDA, CAES)

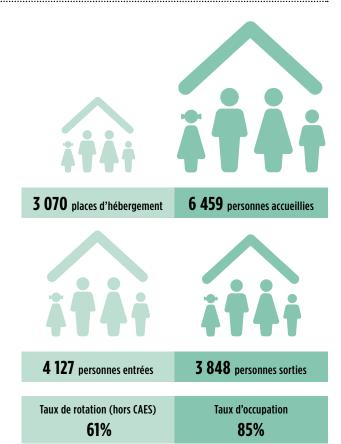
De manière générale, la durée de séjour dans les structures d'hébergement (hors CAES) tend à se maintenir par rapport à l'année dernière (+ 7 jours). Si les CAES conservent, conformément à leur objet, des durées courtes de prise en charge, les CADA, les HUDA et le centre de transit ont vu leur taux de rotation augmenter de 2 points (59% en 2022). Le taux d'occupation a également augmenté de 4 points par rapport à 2022 notamment grâce à la conclusion de plusieurs travaux de réhabilitation et d'extension.

Les situations administratives des personnes accueillies en 2023 confirment et accentuent les tendances observées en 2022. L'accueil des personnes en procédure normale augmente de 3,5 points pour atteindre 49,5% alors que l'accueil des personnes en procédure accélérée chute de 6 points passant de 15% en 2022 à 9% en 2023 (18% en 2021). Le nombre de procédures Dublin à l'entrée augmente de 3 points pour atteindre 34%. Le cumul des bénéficiaires de protection internationale accueillis passe de 5% en 2022 à 4% en 2023 et le nombre d'enfants sans procédure recensé chute de 4 points passant de 6% en 2022 à 2% en 2023. Enfin, le nombre de personnes accueillies sous d'autres types de procédures (demande de régularisation, parents d'enfants BPI, attente de Rdv GUDA, etc.) reste inférieur à 2%.

Parmi les 94 nationalités présentes sur les sites, la nationalité afghane reste la plus représentée bien que le taux de personnes accueillies passe de 23% en 2022 à 16,5% en 2023. Parmi les 5 nationalités les plus accueillies en 2023, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo et la Guinée restent présentes.

Le taux moyen de protections accordées augmente de 3 points pour atteindre les 60%. Sur 385 décisions positives rendues, 130 le sont pour des personnes afghanes soit 34% des accords. Les motifs de demande d'asile retenus pour l'attribution du statut réfugié sont en majorité l'opinion politique (46% des statuts OFPRA) et l'appartenance à un groupe social (42% des statuts CNDA). Les rejets définitifs sont rendus en majorité aux personnes géorgiennes (13,5%) puis congolaises (11%) et albanaises (9%), l'Albanie et la Géorgie figurant sur la liste des pays d'origine considérés comme sûrs par l'OFPRA.

L'activité d'accompagnement à la sortie des bénéficiaires d'une protection internationale est en constante augmentation sur les dernières années : elle est passée de 591 BPI sortis en 2021 à 633 en 2022 pour atteindre 669 en 2023. L'augmentation des sorties des BPI implique une augmentation du travail d'accompagnement pour faire face aux multiples freins à l'insertion. L'allophonie ou l'absence du français et la difficulté d'accès à un logement autonome constituent les principaux freins à l'insertion.



Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	3 713
Dont enfants	1 824
Nombre de personnes isolées	2 746

5 principaux pays d'origine (43,5% du total)	
Afghanistan	16,5%
Côté d'Ivoire	8%
Guinée	7%
Bangladesh	6%
République démocratique du Congo	6%

Protections accordées	
Décisions rendues	1 062
dont définitives	648
Taux de protection global	60%
Nombre total de protections (en dossiers)	389
OFPRA – Statuts de réfugié	206
OFPRA – Protections subsidiaires	48
CNDA – Statuts de réfugié	85
CNDA – Protections subsidiaires	50

L'ACTIVITÉ DES CADA (centre de transit compris)





1582 places d'hébergement

2 196 personnes accueillies





947 personnes entrées

858 personnes sorties

Taux de rotation 58%

Taux d'occupation 84%

Régis par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, la domiciliation et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Ils sont hébergés, soit dans des bâtiments collectifs, soit dans des logements en diffus mis à leur disposition, un arrêté précisant les normes minimales d'occupation de l'espace. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins (comme les frais de transports) en complément de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) versée par l'OFII aux ménages durant la procédure de demande d'asile.

Le taux d'encadrement règlementaire est d'un équivalent temps plein (ETP) pour 15 personnes hébergées. Le cahier des charges, le règlement de fonctionnement et le contrat-type de séjour ont été mis à jour en

Le centre de transit

Situé à Lyon et à Villeurbanne (Rhône), le centre de transit de Forum réfugiés accueille temporairement des demandeurs d'asile et assure leur accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation dans le DNA ou toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il permet de soustraire de l'urgence sociale les primo-arrivants et participe à une meilleure répartition sur le territoire national.

En 2023, le centre de transit a connu plusieurs évolutions. La fin des travaux sur le site de Charial (janvier 2024) va permettre de retrouver la capacité normale du centre de transit. Le site de 25 places de La Favorite, utilisé en substitution à celui de Charial pendant les travaux sera maintenu dans le parc de Forum réfugiés. Il ouvrira, dès 2024, en tant qu'HUDA.

juin 2019 par un arrêté du ministère de l'Intérieur. Ces documents contractuels entre le gestionnaire et la personne accueillie encadrent les modalités de la prise en charge en centre.

En 2023, 20 places ont été ouvertes au CADA de Saint-Flour, portant sa capacité totale à 80 places. De même, 20 places ont été ouvertes au CADA Est-Var, qui dispose désormais d'une capacité de 129 places sur les 139 conventionnées. Pour ce dernier, les équipes se mobilisent toujours pour trouver les bâtis pour les 10 places restantes du projet d'extension de 30 places. L'année 2023 a vu la création d'un CADA à Toulouse de 15 places dédiées au public LGBTQ+. Les personnes hébergées bénéficient d'un accompagnement personnalisé et adapté aux vulnérabilités rencontrées.

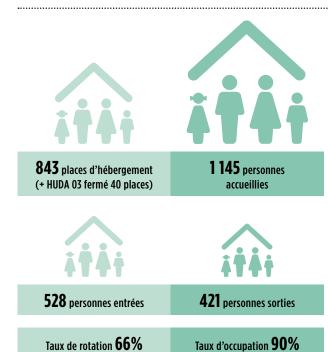
Une personne sur quatre est isolée tandis que 37% des personnes hébergées sont des mineurs en famille. Le taux d'octroi d'une protection internationale (61%) reste sensiblement le même que l'an passé (59% en 2022). Les principales nationalités sont globalement les mêmes que l'année précédente, avec une part plus importante de personnes originaires de Géorgie. La mixité des nationalités facilite la gestion de l'interculturalité au quotidien.

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	1 616
dont enfants	821
Nombre de personnes isolées	580

5 principaux pays d'origine (39% du total)	
Afghanistan	10%
Albanie	9%
République démocratique du Congo	7%
Guinée	7%
Géorgie	6%

Protections accordées	
Décisions rendues	784
dont définitives	475
Taux de protection global	61%
Nombre total de protections (dossiers)	290
OFPRA – Statuts de réfugié	154
OFPRA – Protections subsidiaires	38
CNDA – Statuts de réfugié	62
CNDA – Protections subsidiaires	36

L'ACTIVITÉ DES HUDA



En complément des CADA, l'État finance des dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, créés localement selon les besoins. Les HUDA accueillent les demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande d'asile (prioritairement en procédure accélérée ou Dublin). Ils ne relèvent pas des établissements sociaux et médico-sociaux définis dans le CASF et font l'objet d'un cadre plus souple que celui des CADA, avec un conventionnement triennal. L'accompagnement inclut les prestations d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile et le suivi social et sanitaire.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association gère un HUDA à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dont la capacité est de 130 places, un HUDA à Montmarault (Allier) d'une capacité de 33 places, un HUDA en

Parmi les HUDA de l'association, celui installé dans l'ancien EHPAD situé au 65 rue Château Gaillard à Villeurbanne s'inscrit dans un projet particulier.

Porté par la Ville de Villeurbanne et partagé avec l'État et la Métropole de Lyon, le projet vise à utiliser le site, dans le cadre d'une opération d'urbanisme transitoire, pour y faire cohabiter des dispositifs portés par plusieurs structures dédiées à l'action sociale (Acolea, Forum réfugiés, Alynea), au sport (ASVEL) ou à l'alimentation (restaurants) et à rassembler leurs actions dans une même dynamique ouverte aux habitants et à la vie du quartier.

Coordonnées par le GIE La Ville Autrement, les associations partenaires participent à la gouvernance du lieu et à son animation au quotidien.

Les 50 personnes accueillies sur ce site par Forum réfugiés y profitent de la diversité et de la richesse de ce partenariat.

Occitanie à Toulouse d'une capacité de 125 places, un HUDA dans le Var à Toulon d'une capacité de 146 places et trois HUDA dans le Rhône à Saint-Genis-les-Ollières (85 places), à Villeurbanne (50 places), et à Lyon 8ème (175 places). Ce dernier, articulé au PRD de Lyon, accueille des demandeurs d'asile exclusivement placés sous règlement Dublin.

L'HUDA de Villeurbanne occupe toujours le site de substitution de Château-Gaillard en attendant la fin des travaux du site de la Baïsse. Malgré la livraison des travaux à la fin de l'année 2023, l'association a pu prolonger l'occupation jusqu'à fin 2025. Au cœur d'un collectif associatif, culturel et social porté par le GIE La Ville Autrement, le dispositif bénéficie de 40 studios et intègre un espace de vie pensé pour redynamiser le quartier environnant, et porté par des acteurs proposant des services adaptés et dédiés à divers groupes de personnes hébergées.

En octobre 2023, Forum réfugiés a ouvert un HUDA à Montmarault. Sa capacité est de 33 places dans des appartements diffus.

Une extension de 110 places de l'HUDA de Clermont-Ferrand a été confirmée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Puy-de-Dôme. La captation des appartements se fera sur le premier semestre 2024.

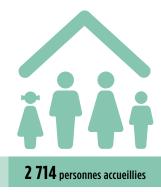
Le site de la Favorite, utilisé par le centre de transit pour palier la perte de capacité engendrée par des travaux, sera transformé en HUDA à part entière avec une ouverture prévue en début d'année 2024.

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	826
dont enfants	423
Nombre de personnes isolées	319

5 principaux pays d'origine (39% du total)	
Afghanistan	16%
Côte d'Ivoire	13%
Guinée	9%
Géorgie	5%
Russie	4,5%

Protections accordées	
Décisions rendues	221
dont définitives	149
Taux de protection global	60%
Nombre total de protections (dossiers)	90
OFPRA – Statuts de réfugié	45
OFPRA – Protections subsidiaires	8
CNDA – Statuts de réfugié	23
CNDA – Protections subsidiaires	14

L'ACTIVITÉ DES CAES





380 places d'hébergement







2 401 personnes sorties

Taux de rotation 643%

Taux d'occupation 69,5%

Les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire (30 jours maximum) des personnes en attente d'orientation vers une solution d'hébergement dans le DNA. Ils assurent un accompagnement administratif, juridique et social incluant l'introduction de la demande d'asile et son suivi. Forum réfugiés gère trois CAES situés à Villeurbanne (Rhône, 150 places), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, 80 places) et à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône, 150 places).

Depuis la mise en place du SNADAIR (Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés) en 2021, les CAES sont fortement mobilisés pour accueillir des demandeurs d'asile en provenance de la région parisienne. Ces orientations représentent 90% des admissions recensées en 2023.

En 2023, la durée moyenne de séjour dans chaque dispositif est restée stable par rapport à 2022, avec 38 jours en 2023 contre 36 en 2022. Cette moyenne peut cependant masquer des situations



particulières : certaines personnes ayant reçu une décision définitive demeurent parfois longtemps dans les dispositifs faute d'orientation. Néanmoins, cette moyenne demeure relativement basse grâce à la réactivité des équipes qui assurent une gestion d'accompagnement de manière approfondie.

Le taux d'occupation a augmenté de plus de 10 points (de 59% en 2022 à 69,5% en 2023). Les taux de rotation les plus élevés concernent les CAES de Clermont-Ferrand (958%) et Villeurbanne (775%), ce qui induit une forte réactivité des équipes. À Septèmes-les-Vallons, les taux de rotation et d'occupation ont chacun largement augmenté par rapport à 2022 : de 196% en 2021 à 241% en 2022, le taux de rotation atteint 342% en 2023. Cette accélération du rythme a permis au CAES de Septèmes-les-Vallons de renforcer les réponses d'hébergement et d'accompagnement aux demandeurs d'asile enregistrés dans les Bouches-du-Rhône et en Ile-de-France.

À Clermont-Ferrand, les travaux de réhabilitation sur le site du CAES se sont terminés en mars 2023, portant la capacité d'accueil du CAES à 80 places avec le maintien de 9 logements en diffus. Le 12 mai 2023, l'inauguration du CAES s'est tenue en présence du préfet.

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	946
dont enfants	396
Nombre de personnes isolées	1768

5 principaux pays d'origine (53% du total)	
Afghanistan	18%
Bangladesh	12%
Côte d'Ivoire	8%
Soudan	8%
République démocratique du Congo	7%

Protections accordées	
Décisions rendues	56
dont définitives	24
Taux de protection global	34,8%
Nombre total de protections	8
OFPRA – Statuts de réfugiés	6
OFPRA – Protections subsidiaires	2
CNDA – Statuts de réfugiés	0
CNDA – Protections subsidiaires	0

L'ACTIVITÉ DES CPH





265 places d'hébergement

404 personnes accueillies





170 personnes entrées

165 personnes sorties

Taux de rotation 63%

Taux d'occupation 94%

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	324
dont enfants	186
Nombre de personnes isolées	80

30 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (61% du total)	
Afghanistan	33%
Guinée	8%
Nigéria	8%
Somalie	7%
Albanie	5%

Intégration	
Sorties en logement autonome	75%
Nombre de contrats de travail signés	53
Nombre de formations suivies	168

La vocation des CPH est d'accueillir temporairement les bénéficiaires d'une protection internationale pour les plus vulnérables (9 mois, prolongeables 3 mois) et de leur apporter un accompagnement renforcé avant leur accès à un logement autonome. L'hébergement peut être collectif ou en logements diffus. L'équipe accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et sociales et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation individualisée. Forum réfugiés gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône, 150 places), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier, 55 places), et en 2017 à Aurillac (Cantal, 60 places). Les CPH d'Aurillac, de Moulins et d'Yzeure fonctionnent en mode d'hébergement diffus, tandis que celui du Rhône est composé de deux foyers collectifs et d'appartements diffus dans plusieurs communes.

La mise en place du programme AGIR a conduit à une adaptation de l'accompagnement des BPI et à un renforcement des moyens humains. Face à l'augmentation du besoin d'accompagnement de personnes protégées présentant des vulnérabilités de plus en plus importantes, tant en termes d'autonomie (financière, linguistique, sociale) que de problématiques de santé (mentale, psychologique). Forum réfugiés continue de renforcer ses différents partenariats en lien avec les professionnels de santé.

En 2023, la durée moyenne de séjour s'est stabilisée, entre 14 et 15 mois. Cette tendance est constatée depuis 2021. L'allongement de la durée de séjour s'explique par de multiples facteurs nécessitant une prise en charge plus longue que les 9 à 12 mois règlementaires. En effet, nous faisons face à des situations administratives décalées au sein de mêmes ménages (parents déboutés d'enfants protégés, couples dont l'un des conjoints est rejoignant ou en demande d'asile), ce qui provoque des accès aux droits incomplets et empêche les ménages non solvables d'accéder à un logement autonome. De plus, les jeunes isolés de moins de 25 ans sans ressources, non éligibles au RSA et allophones, rencontrent des difficultés dans l'accès à un emploi et d'autonomie financière pour accéder au logement. La maîtrise du français reste essentielle à l'insertion professionnelle. Enfin, fait plus marqué récemment, les fragilités psychologiques développées, tant durant le parcours d'exil que depuis l'arrivée en France, créent des situations d'instabilité occasionnant des difficultés à se projeter et à s'insérer dans la société. Le travail d'accompagnement est ainsi plus long pour ces personnes. ■



L'INTÉGRATION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

L'année 2023 restera dans la mémoire de l'association comme l'année du changement de notre cadre d'intervention pour l'intégration des réfugiés : poursuite des candidatures aux marchés publics AGIR, mise en œuvre des nouveaux programmes et de notre nouveau logiciel métier dédié, clôture des programmes ACCELAIR et PRIR, maintien des programmes de réinstallation et des dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires de protection temporaire ukrainiens.

MISE EN ŒUVRE DE SIX PROGRAMMES D'INTÉGRATION - AGIR

Depuis 2022, la France développe sur l'ensemble du territoire métropolitain le programme AGIR, accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés, inspiré du programme ACCELAIR. L'administration a pour volonté de généraliser le principe de programme d'intégration des BPI, selon un cadre règlementaire homogène et des outils d'accompagnement et de partenariats harmonisés, dans tous les départements français.

Forum réfugiés a candidaté en tant que mandataire pour deux consortiums dans les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, constitués de cinq départements dans chacune des régions.

Les programmes ACCELAIR et PRIR ont été clôturés en décembre 2023. 3 808 ménages ont été accompagnés par ces programmes au cours de l'année. La majorité ont poursuivi leur parcours d'intégration avec les programmes AGIR, ceux non éligibles étant orientés vers les relais de droit commun.

À présent, Forum réfugiés pilote six programmes AGIR : Ardèche (depuis décembre 2022), Cantal, Haute-Garonne, Hérault, Rhône et Tarn-et-Garonne (depuis juillet 2023), ayant assuré l'accompagnement de 2 486 ménages bénéficiaires d'une protection internationale au cours de l'année 2023. Quatre programmes sont pilotés par nos partenaires co-traitants : Ain et Isère (ALFA3A), Ariège (Hérisson Bellor) et Pyrénées-Orientales (ACAL). Par la mise en œuvre de ces dix programmes, Forum réfugiés conserve une place d'acteur majeur de l'intégration à l'échelle nationale, interlocuteur expérimenté pour les services de l'État.

Les services de l'État n'ont pas retenu la candidature de Forum réfugiés au marché public dans deux départements où Forum réfugiés gère un programme d'intégration : l'Allier et le Puy-de-Dôme. Dans l'Allier, l'activité intégration est recentrée sur la gestion du centre provisoire d'hébergement (CPH) des BPI. Dans le Puy-de-Dôme, l'association maintient ses activités de logement adapté (intermédiation locative, dispositif ALT, baux glissants), l'insertion professionnelle des réfugiés hors Métropole de Clermont-Ferrand, la formation français langue étrangère (FLE)

et l'accompagnement des étudiants venus en « couloir universitaire ». Forum réfugiés poursuit dans tous les départements où sont déployés les programmes AGIR, ses actions complémentaires : FLE, accompagnement au numérique, accompagnement des bénéficiaires du RSA, dispositifs spécifiques d'accès au logement, etc.

Le cadre d'intervention a évolué avec le passage aux programmes AGIR. Ce sont désormais les prescriptions de l'OFII qui conditionnent l'entrée dans les programmes. Les critères d'éligibilité et de sortie sont définis par les règles du marché public. De même, les durées de prise en charge sont à présent déterminées dans le cadre d'un cahier des charges précis.





L'orientation systématique de tout BPI signataire du contrat d'intégration républicaine (CIR) vers le programme AGIR a entraîné une augmentation du nombre de ménages suivis et les éguipes d'accompagnement ont dû être renforcées en conséquence. Toutefois, les flux d'orientation sont parfois volatiles engageant l'association dans une démarche d'adaptation continue des équipes dédiées. Cette souplesse de gestion est liée à une exigence économique forte pour Forum réfugiés, le financement du programme étant indexé sur le nombre d'adultes pris en charge.

Le marché public a défini le public éligible selon des critères différents des programmes ACCELAIR et PRIR : la protection doit avoir été octroyée l'année en cours ou celle qui précède, les BPI doivent

être signataires du CIR (ce qui exclut les mineurs dans l'ensemble non signataires), la durée d'accompagnement est limitée à 24 mois, etc. Le périmètre de l'accompagnement global a également été redéfini (prestation 1 du marché public), et recentré sur l'accès à l'emploi, la formation et le logement pérenne, en se basant sur des critères objectifs d'accès à l'autonomie (contrat de travail, bail, etc.).

Le marché public AGIR prévoit la mise en place d'instances (prestation 2 du marché public) pour développer les dynamiques de réseau. Celles-ci sont favorisées par la légitimité et la visibilité que donne le programme, porté par une communication institutionnelle forte des services de l'État. Forum réfugiés a ainsi lancé plusieurs cycles de comités de suivi, thématiques et de comités de pilotage. Ils favorisent la connaissance entre pairs, l'échange de pratiques et d'outils et le montage de projets dédiés aux BPI. Le marché public AGIR implique également le développement du conventionnement entre structures partenaires. C'est un outil pertinent pour définir de manière claire le co-accompagnement, la répartition des tâches, éviter le millefeuille des intervenants, et garantir aux BPI un interlocuteur référent unique.

Les enjeux pour l'année 2024 seront la consolidation des programmes AGIR avec la définition d'un cadre d'intervention stable pour les quatre années à venir, avant le renouvèlement du marché public. Il faudra également renforcer les partenariats pour garantir un passage de relais sécurisé après 24 mois d'accompagnement, pour tous ceux qui n'auront pas de logement ou d'emploi pérenne, et trouver une modalité de suivi pour les BPI non éligibles et qui pourtant ont besoin d'un accompagnement.

LES PROGRAMMES DE RÉINSTALLATION DE RÉFUGIÉS : ADMISSION HUMANITAIRE RACINE ET ACCORD-CADRE AIR

Le processus de réinstallation est une voie légale de protection des réfugiés, défini par le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR). Ce process vise à accueillir dans un pays partenaire du HCR, de facon pérenne, des personnes contraintes de fuir leur pays d'origine, où elles ne peuvent pas retourner, et de se réfugier dans un pays tiers, où elles ne peuvent pas s'installer durablement.

C'est l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) qui organise la préparation au départ des réfugiés volontaires à la réinstallation, et leur transfert en avion. Ils entrent en France de façon légale, avec un visa.

L'équipe de Forum réfugiés accueille les réfugiés à l'aéroport, dès qu'ils posent un pied en France. Forum réfugiés les conduit le jour



même dans un logement social en sous-location, capté en amont de leur entrée en France, équipé du mobilier nécessaire pour leur vie quotidienne. Forum réfugiés leur fournit également une aide alimentaire en nature puis en espèces pour leurs démarches auotidiennes.

L'équipe assure un accompagnement global qui porte sur tous les volets de l'intégration : asile, logement, santé, scolarisation, parentalité, droit au séjour, droits sociaux, formation linguistique et professionnelle, emploi. Les conditions de vie entre le pays de premier asile et la France peuvent être très éloignées, nécessitant les premières semaines une aide quotidienne pour s'approprier le logement, utiliser l'électroménager, se repérer dans l'environnement proche.

En 2023, la France a décidé à nouveau de réduire l'objectif annuel d'accueil, passant de 5 000 à 3 000 réfugiés réinstallés. Forum réfugiés a accueilli 78 nouvelles personnes dans le cadre du programme d'admission humantiaire RACINE et 28 personnes dans le cadre du programme national Accord-cadre France / HCR. La baisse des objectifs conventionnels et les reports récurrents d'arrivées de réfugiés mettent en difficulté le processus de réinstallation et son équilibre économique.

La mission Réinstallation a accompagné au total 318 personnes (81 ménages) au cours de l'année 2023. L'accompagnement est assuré conventionnellement pour une durée de 12 mois a minima, avant passage de relais avec le service social de secteur. Cette durée d'accompagnement est souvent plus longue, le temps que le bailleur social formalise le glissement du bail au nom des réfugiés, et que ceux-ci soient suffisamment autonomes dans leur vie quotidienne. Il a été récemment confirmé que les réfugiés réinstallés sont éligibles à AGIR après la prise en charge des programmes de réinstallation. Cette poursuite de l'accompagnement spécialisé permettra de sécuriser leur parcours d'intégration. L'année 2023 est également marquée par un recentrage de l'activité de réinstallation sur ses programmes dédiés RACINE et AIR, et la clôture des programmes de voies légales complémentaires mis en œuvre depuis 2021 : le programme HEVI pour l'accueil de réfugiés yézidis de nationalité irakienne, persécutés par DAESH, et DOST pour l'accueil de réfugiés afghans, agents de droit local employés par la France, opération qui a précédé le dispositif APAGAN.



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

LE CENTRE DE MISE À L'ABRI ET D'ÉVALUATION

Ouvert en avril 2018 à Lyon dans le cadre d'un marché public passé par la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) de la Métropole de Lyon, le centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) a une double mission : d'une part, accueillir les jeunes étrangers primo-arrivants se déclarant mineurs isolés, les mettre à l'abri pendant cinq jours, les orienter et les accompagner dans leurs besoins essentiels (repas, hébergement, soins d'urgence, etc.) en leur proposant des activités éducatives et un soutien psychologique adapté ; d'autre part, participer à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement.

Réalisées au moyen d'entretiens individuels et d'observations pluridisciplinaires, dans le cadre de l'hébergement, les évaluations font l'objet d'un rapport transmis aux services de la DPPE afin qu'ils se prononcent sur la minorité et l'isolement des jeunes. En cas de reconnaissance de leur minorité, la Métropole les prend en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

L'année 2023 a été marquée par des flux d'arrivées massifs dans le département. 2 950 jeunes se sont présentés au CMAE en 2023 représentant un volume de demandes jamais atteint jusqu'alors dans le Rhône. Un pic a été enregistré au mois d'août avec plus de 450 jeunes arrivés dans le mois.

Face à cet afflux, le CMAE s'est trouvé au cœur de toutes les solutions recherchées pour faire face aux besoins et poursuivre l'accueil, l'évaluation et la protection de ces jeunes. Dans la poursuite de cet objectif, le lien avec les équipes de la Métropole de Lyon a été particulièrement intense tout au long de l'année et a permis de mettre en place des dispositifs annexes à l'activité même de l'établissement.

Ainsi, de nouvelles modalités de prise en charge ont été expérimentées au cours de l'année :

• Une équipe mobile comprenant des évaluateurs et des intervenants socio-éducatifs a été installée au sein même d'un hôtel accueillant les jeunes,

- Un centre d'hébergement d'urgence temporaire de 50 places a été ouvert en septembre à Villeurbanne (site Musset) à destination de ce public,
- Des partenariats ont été mis en œuvre avec des associations partenaires pour y orienter des jeunes depuis le CMAE.

L'association s'est ainsi trouvée dans une position centrale dans le cadre d'une mission d'orientation, d'évaluation et de suivi extra-établissement amplifiée, au sein d'un dispositif d'accueil mis à mal par l'importance des arrivées.

Ce mouvement d'intégration d'activités complémentaires a été couplé avec un raffermissement administratif et financier du CMAE. L'établissement a ainsi pu être agréé, conformément au code de l'action sociale et des familles (CASF) en tant qu'Etablissement Social et Médico-Social (ESMS). Il a également fait l'objet d'une extension de 8 places de sa capacité afin notamment de l'adapter à l'accueil de jeunes filles portant ainsi sa capacité totale à 39 places. Cette consolidation de la structure se poursuivra en 2024 avec l'acquisition de nouveaux bureaux, nécessaire pour renforcer l'équipe dédiée à la prise en charge des jeunes présentant des problématiques de santé complexes avec, en plus d'une psychologue, le recrutement d'une infirmière pour améliorer la qualité des diagnostics santé et des orientations.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS DANS LA DEMANDE D'ASILE

Dans le cadre d'un marché public avec la Métropole de Lyon, Forum réfugiés met en œuvre une mission de conseil et d'accompagnement dans la demande d'asile de mineurs non accompagnés (MNA), au moyen d'un poste rattaché à la mission Asile.

Sur orientation des services de la Métropole, un diagnostic administratif est effectué pour chaque mineur identifié comme pouvant relever d'une demande d'asile. Les jeunes qui en font le choix sont accompagnés dans leur procédure à l'OFPRA et le cas échéant à la

CNDA. Huit salariés de l'association, habilités en tant gu'administrateurs ad hoc, peuvent par ailleurs être mobilisés pour la représentation légale de ces jeunes.

Un service d'information et de conseil est assuré auprès des professionnels des services Enfance de la Métropole. Il permet d'améliorer l'accès au droit et l'expression des besoins de protection des MNA, et participe au renforcement des compétences des professionnels. Cet accompagnement spécialisé se révèle particulièrement important pour des jeunes qui, outre la vulnérabilité inhérente à leur condition de mineur isolé, ont été marqués par les violences vécues dans leur pays d'origine, sur leur parcours d'exil, et parfois jusqu'en France.

Une trentaine de nouvelles demandes d'asile de MNA sont formulées chaque année dans le cadre de ce marché, soit environ 5% du total des demandes d'asile instruites à l'OFPRA concernant des mineurs non accompagnés en France.



LA SANTÉ MENTALE

Une part importante des personnes en demande d'asile subissent de lourds psycho-traumatismes dans leur pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonnance avec les vécus antérieurs et provoguer des réminiscences. Pour mieux accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans leur parcours d'intégration, Forum réfugiés s'est doté de moyens spécifiques de prise en charge de cette souffrance psychique, avec recours à l'interprétariat professionnel pour les personnes allophones.

L'association a également renforcé son action sur le plan somatique, au vu des besoins d'articulation des parcours de soins des publics accompagnés.

LE CENTRE DE SANTÉ ESSOR À VILLEURBANNE (DÉPARTEMENT DU RHÔNE)

Le centre de santé Essor de Villeurbanne, créé en 2007 et agréé par l'Agence Régionale de Santé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2008, a pour objectif de venir en aide aux personnes exilées en souffrance psychique et aux victimes de violences intentionnelles et de torture.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, le centre de santé propose des consultations individuelles ou familiales, destinées aux adultes et aux enfants âgés de six ans révolus.

Les personnes reçues peuvent bénéficier de consultations médicales et/ou psychologiques. En complément peuvent être proposées des séances de

kinésithérapie et d'art thérapie (à dominante musicale ou via les arts-plastiques) ainsi que des groupes thérapeutiques.

Afin d'accueillir et soutenir les patients dans une perspective globale, les professionnels sont sensibilisés aux questions géopolitiques ainsi qu'aux procédures en lien avec la demande d'asile en France.

En 2023, 619 patients ont été accueillis au centre Essor ; 3 011 consultations de suivi (toutes spécialités confondues) ont été conduites.

LE CENTRE DE SOINS ESSOR 63 À CLERMONT-FERRAND (DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME)

Inauguré en décembre 2020 en réponse aux besoins identifiés dans la Métropole de Clermont-Ferrand et dans le département du Puy-de-Dôme, le centre ESSOR 63 accompagne les publics primo-arrivants dont les bénéficiaires d'une protection internationale, et les demandeurs d'asile en souffrance psychique liée à l'exil ou victimes de psychotrauma. Composé d'une équipe de 5 professionnels, en 2023 le centre a effectué 673 entretiens de

premier accueil et consultations psychologiques au bénéfice de 189 personnes adultes et mineures de plus de six ans.

En novembre 2023, l'accent a été également mis sur la mise en place de modalités d'accueil collectif de la souffrance psychique à travers l'élaboration de sessions groupales à médiation culturelle, visant à favoriser la création de lien social et à encourager le partage d'expériences.

LE PROJET ACCSO -

ACCompagnement aux SOins des personnes en demande d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale (Régions Aura, PACA, Occitanie)

Lancé en 2021, le projet ACCSO a pour objectif d'améliorer l'accès aux soins et l'articulation des parcours de santé des personnes exilées vulnérables et traumatisées, accompagnées par Forum réfugiés. Déployé dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que dans le département du Rhône, le projet s'inscrit dans une dimension transversale et interrégionale.

En 2023, les deux infirmières diplômées d'état (IDE) du projet, exerçant à Toulouse et à Marseille, ont ainsi effectué près de 950

consultations au bénéfice de 344 personnes dont elles ont articulé les parcours de soins.

Des psychologues cliniciens proposent également une évaluation des problématiques de santé mentale chez les personnes orientées par les équipes de l'association, un étayage psychosocial et des suivis psychothérapeutiques sont mis en place dans l'attente d'une prise en charge pérenne par les dispositifs de droit commun. En 2023, près de 480 consultations au bénéfice de 155 personnes ont ainsi été effectuées.

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

ont organisé de nombreuses rencontres avec les partenaires institutionnels et les professionnels des territoires investis auprès des personnes exilées, afin de mieux articuler les possibilités de prise en charge thérapeutique entre dispositifs publics, privés et associatifs, et ainsi favoriser la cohérence et la pérennité des parcours de soins proposés. Des actions de sensibilisation à destination des professionnels ou des publics ont également été conduites.

Les programmes déployés par Forum réfugiés s'inscrivent comme une ressource complémentaire dans le maillage territorial de prise en charge des besoins du public ciblé en matière de santé mentale, avec pour objectif également de faciliter leur orientation vers les dispositifs de prise en charge de droit commun.



Depuis le 1er janvier 2010, dans le cadre d'un marché public. Forum réfugiés assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon Saint-Exupéry et ceux de Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.

Seule ou dans le cadre du comité de pilotage avec les cinq autres associations présentes en CRA (ASSFAM-Groupe SOS, La Cimade, France terre d'asile, Solidarité Mayotte), Forum réfugiés témoigne sur la rétention et alerte, à chaque fois que nécessaire, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues. Forum réfugiés a, pour la douzième année consécutive, participé avec les autres associations à la rédaction d'un rapport commun sur les centres et locaux de rétention administrative en France.

La direction de l'accompagnement en CRA comptait 30 salariés, en 2023 : 26 sont répartis dans les six CRA, et 4 sont affectés au

siège en soutien aux équipes de terrain. Le turnover important dans certaines équipes a compliqué davantage l'exercice de la mission. Une présence est assurée du lundi au samedi dans les centres. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés. Une astreinte de direction est assurée les samedis et jours fériés travaillés.

Les délais très courts pour mener des démarches juridiques, conjugués à un nombre élevé d'entrées quotidiennes, compliquent souvent l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un dia-

gnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (information, rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste aussi à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48h), alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

L'année 2023 marque la réouverture de l'ancien CRA de Lyon Saint-Exupéry (Lot 8) avec une gestion opérationnelle confiée à la gendarmerie sauf pour les fonctions de greffe qui restent à la Police aux Frontières (PAF). Le département du Rhône dispose désormais de deux CRA d'une capacité de 140 places chacun. Le plus récent, une véritable prison, connait encore un fonctionnement extrêmement contraignant pour les différents acteurs et cela malgré quelques adaptations. Tout au long de l'année les intervenants ont subi des moments de tension dans l'exercice de la mission du fait d'une Zone d'Accès Contrôlé (ZAC) défail-

lante, principalement à cause d'un défaut d'investissement des services de la PAF dans l'accès des retenus aux différents intervenants (OFII, Umcra, Forum réfugiés). L'intervention de Forum réfugiés a été suspendue à plusieurs reprises, suite à des agressions d'intervenants. Néanmoins la nouvelle organisation posée à partir du mois d'octobre, après la saisine de la Préfète déléguée pour la sécurité et la défense par la direction de Forum réfugiés, avec une présence policière plus régulière, a contribué à diminuer fortement les tensions dans cette zone.

L'exercice de la mission de l'association et celui des droits des personnes doivent être garantis en toutes circonstances. Cependant, de plus en plus souvent, les problèmes d'effectif policier dans certains CRA posent de réels problèmes de sécurisation des salariés et de garantie de l'exercice des droits des personnes retenues. Des responsables des CRA sont trop souvent interpelés au sujet de cette sécurisation.

Sur les **5 354 personnes** (+ 3 enfants) placées dans les sept CRA en 2023, **4 983** personnes ont été rencontrées par les équipes de Forum réfugiés. 462 d'entre elles, encore présentes au 1er janvier 2024, ne sont pas intégrées aux données concernant le nombre de libérations, d'éloignements, et la durée moyenne de la rétention en 2023.

Durée moyenne de rétention (en jours)*	Lyon Saint-Exupéry 1	Lyon Saint-Exupéry 2	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
2023	38	30	34	19	32	27	25	30
2022		27	32	19	30	22	21	26

*Personnes placées

Le nombre de placements a augmenté de près de 34%. Cette situation s'explique en partie par l'augmentation de capacité permise par la réouverture de l'ancien CRA de Lyon Saint-Exupéry, fermé en 2022. La durée moyenne d'enfermement dans les CRA où l'association est présente a très fortement augmenté (30 jours contre 26 en 2022). Elle atteint même des chiffres jamais égalés dans l'histoire de la rétention (tableau supra). Depuis les événements de la Guillotière à Lyon (agression de policiers en juillet 2022), suivis des directives du ministre de l'Intérieur prônant la primauté du placement en rétention de personnes faisant l'objet de mesures d'éloignement fondées sur une menace et/ou un trouble à l'ordre public, qui ont changé le profil général des individus retenus, la durée de l'enfermement est en constante augmentation. Les personnes frappées d'un arrêté ministériel ou préfectoral d'expulsion, d'une interdiction judiciaire du territoire français, représentent 20% des retenus. Les personnes sortant de prison et celles interpelées à la suite d'une infraction représentent près de 66% des placements dans les CRA où Forum réfugiés est présent. La saisine des juri-

dictions a parallèlement connu une augmentation exponentielle, les personnes souhaitant plus souvent que d'habitude contester leur maintien en rétention de plus en plus long. Aussi, l'état psychologique d'une grande partie de ces personnes empêche toute compréhension des explications des diagnostics juridiques faits par les intervenants de l'association. Pour ces derniers, il est plus simple de faire l'acte juridique souhaité par la personne que de tenter d'expliquer son inutilité.

La longue durée de la rétention combinée aux placements de plus en plus nombreux de personnes vulnérables, psychologiquement fragiles, a été source de tensions impactant l'ensemble des intervenants en CRA. Les agressions verbales à leur endroit restent importantes surtout au CRA de Lyon Saint-Exupéry 1, exacerbées par une structure inadaptée.

374 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de l'association, la plupart (78%) étant arrivées après la fermeture des bureaux et ayant été éloignées dès le lendemain matin, avant l'arrivée des intervenants. 33 personnes ont refusé l'aide de Forum réfugiés parmi lesquelles 4 pour qui des attestations « d'impossibilité d'accompagnement » ont été établies à cause de leur état psychique, ou de leur handicap (malentendant, etc.).

Près de 29% des personnes enfermées ont été effectivement éloignées, contre 37% en 2022. Près de 34% l'ont été vers un pays de l'UE. Les personnes renvoyées en dehors de l'UE représentent 66% des éloignés. Les Algériens sont la première nationalité (37%) la plus représentée devant les Tunisiens (15%) et les Albanais (12%).

Plus de 56% des personnes placées sont sorties libres des CRA (45% en 2022) et près de 89% parmi elles, l'ont été à la suite des décisions des juges (96% par les juges judiciaires sanctionnant les préfectures ou refusant les demandes de prolongation de celles-ci). Les juges administratifs ont annulé 95 procédures d'éloignement. Ces libérations auraient pu être plus importantes si les juges refusaient les demandes de prolongation après 60 jours de rétention du fait des défauts de perspectives d'éloignement.

En effet, si les préfectures, qui peuvent décider à tout moment de mettre fin à la rétention, sollicitent quasi-systématiquement sa prorogation, la décision de maintenir la privation de liberté de la personne appartient aux juge des libertés et de la détention (JLD). Selon les juridictions, ces derniers ont trop régulièrement validé les demandes de prolongation souvent infondées, alors que la situation et la loi imposaient de libérer les personnes retenues pour défaut de diligence ou de non-obstruction de ces dernières à leur éloignement.

Par ailleurs, le prétexte de la menace à l'ordre a entraîné une augmentation du nombre de placements alors que trop souvent celle-ci n'est plus avérée, la plupart des personnes concernées n'ayant pas commis d'autres délits depuis plusieurs années. Ces décisions n'ont pas pour autant augmenté de manière substantielle le nombre d'éloignements.

PERSONNES PLACÉES DANS LES CRA

Depuis 2022, seuls les deux CRA de Lyon sont désormais habilités à accueillir des femmes et des familles. L'ancien CRA de Lyon Saint-Exupéry 1 qui a rouvert en janvier 2023 n'a accueilli que des hommes. Le nouveau CRA de Lyon 2 a accueilli 2 familles avec 3 enfants et 30 femmes isolées. Parmi ces dernières 90% faisaient l'objet d'une mesure de réadmission dans un pays de l'UE, dans le cadre des accords de Dublin. Les autres CRA n'accueillent que des hommes isolés. Sur les 40 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée en CRA, 24 ont été libérées par les juges. En moyenne, elles ont passé près de 25 jours en rétention.

NATIONALITÉS

100 nationalités ont été représentées en 2023 (contre 197 en 2022). Les trois premières nationalités (Algérie, Tunisie, Maroc) représentent près de 70% des personnes retenues. En 2023, les Albanais arrivent en quatrième position. Le nombre de ressortissants communautaires a encore augmenté, (242 dont 96 Roumains contre 131 en 2022). Ils représentant 9% des personnes enfermées. 3 personnes de nationalité française ont été placées en rétention.

Nationalités	Nbre de personnes personnes présentes*	%
Algérienne	2 196	42%
Tunisienne	925	17%
Marocaine	562	11%
Albanaise	167	3%

^{*} placées en 2023 et celles placées en 2022 et présentes au 1er janvier 2023

Les trois princ	cipales nationalités présentes par centre	
Lyon 1	Algérienne	45%
	Tunisienne	13%
	Albanaise	7%
Lyon 2	Algérienne	39%
	Tunisienne	11%
	Albanaise	8%
Marseille	Algérienne	52%
	Tunisienne	17%
	Marocaine	9%
Nice	Tunisienne	35%
	Algérienne	29%
	Marocaine	8%
Nîmes	Algérienne	41%
	Tunisienne	21%
	Marocaine	16%
Perpignan	Algérienne	45%
	Marocaine	21%
	Tunisienne	12%
Sète	Algérienne	40%
	Tunisienne	16%
	Marocaine	16%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2023 (Le nombre d'actes connaît une augmentation par rapport à 2022)								
	Lyon Saint-Exupéry 1	Lyon Saint-Exupéry 2	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	786	1037	754	620	965	469	305	4936
Recours contentieux : Référé/REP/CEDH	157	262	213	144	331	98	120	1325
Saisine JLD placement / Art 13	347	339	235	157	104	209	100	1491
Préparation à l'audience	717	949	732	610	896	310	271	4485
Appel CA	569	867	732	347	941	421	105	3982
Aide à la demande d'asile*	35	68	77	34	24	34	17	289
Sollicitation OFII / préfecture / ministère	0	7	3	4	1	1	3	18
Aide au dépôt de plainte	3	9	3	2	8	0	1	26
Autres demandes**	57	31	30	58	101	67	27	371
Total	2 671	3 569	2 779	1 976	3 371	1 609	949	16 924

REP : recours pour excès de pouvoir / CEDH : cour européenne des droits de l'Homme / CA : cour d'appel / JLD : juge des libertés et de la détention / CGLPL : Contrôleur des lieux de privation de liberté / DDD : Défenseur des droits.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du Ceseda, Forum réfugiés est habilité depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur pour intervenir dans les zones d'attente (ZA). L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère. Chaque association habilitée dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Forum réfugiés est la seule association intervenant à Lyon, grâce à une équipe de huit salariés volontaires. Les volontaires assurent des permanences téléphoniques pour accompagner dans l'exercice de leurs droits, notamment celui de l'admission au titre de l'asile, les étrangers faisant l'objet d'un maintien en zone d'attente à la suite d'un refus d'entrée sur le territoire. Ils s'appuient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association, qui peut être amenée à intervenir auprès des services de la PAF et/ou du ministère de l'Intérieur pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives ou, plus souvent, pour des problèmes liés aux conditions de maintien en zone d'attente. D'autres salariés participent ponctuellement à cette action à travers de l'interprétariat bénévole.

Durant l'année, les volontaires de l'association ont accompagné près d'une quarantaine de personnes non admises, parmi lesquelles des familles.

Les salariés volontaires administrateurs ad hoc (AH), coordonnés par la mission Asile, ont été sollicités à trois reprises par le Parquet de Lyon pour des mineurs non accompagnés maintenus dans la zone d'attente de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Une intervention pour une jeune congolaise a pris fin à l'issue de l'établissement de la présence du père en France par la PAF.

Les autres interventions ont permis d'assister pendant plusieurs jours deux jeunes garçons dans l'exercice de leurs droits notamment au moment de leur présentation devant le juge des libertés et de la détention et à l'OFPRA. Sur les deux demandes d'asile déposées, une seule concernant un ressortissant turque d'origine kurde a conduit à une levée de son maintien et son entrée sur le territoire. Il a été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon et son accompagnement au titre de l'asile s'est poursuivi auprès de Forum réfugiés.

^{*} Sur les demandes en 2023, Aucun statut de réfugié n'est enregistré.

^{**} Demande d'aide juridictionnelle, relevé Eurodac.

DES PROJETS EUROPÉENS **ET INTERNATIONAUX**

L'action internationale est l'une des composantes du projet associatif de Forum réfugiés adopté en 2021. À travers cet engagement, « l'association contribue à l'accompagnement et à la défense des droits des populations menacées dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, en particulier des réfugiés, déplacés et migrants, en soutenant ou en s'appuyant sur des partenaires locaux. Ces relations de coopération viennent enrichir nos propres pratiques ».

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le projet SAFE



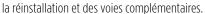
SAFE (foSter cooperAtion For improving accEss to protection)

Améliorer l'accès à la protection grâce à une meilleure coopération entre les systèmes de voies complémentaires à la réinstallation.

Forum réfugiés a coordonné entre janvier 2021 et décembre 2023 le projet SAFE en partenariat avec les Croix-Rouge française et italienne, la Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia (FCEI), la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), Oxfam Italia, et l'Unione delle Università del Mediterraneo (UNIMED).

Ce projet entendait favoriser l'émergence d'une communauté de pratiques en Europe et impulser des échanges et un partage d'informations sur les enjeux liés aux voies complémentaires. Dans ce cadre, un site internet (www.safepathways.eu) et une boîte à outils composée d'une vidéo et de cinq fiches techniques ont été réalisés. La boîte à outils vise à informer un public varié de travailleurs sociaux, d'employés d'organisations spécialisées dans l'asile, d'agents publics et de bénévoles, de la diversité des modes opératoires des voies complémentaires vers la France. Les fiches techniques se déclinent autour de cing thèmes : la réinstallation, la réunification familiale, les couloirs humanitaires, les couloirs universitaires, et les voies complémentaires mises en œuvre à l'étranger. La vidéo présente, à travers le parcours de deux familles et d'une étudiante réfugiés dans des pays de premier asile, les procédures de réunification familiale, de couloirs humanitaires et de couloirs universitaires vers la France.

Au niveau national, le projet a suscité un rapprochement entre acteurs spécialisés sur les voies complémentaires et/ou sur la réinstallation à travers un groupe de travail animé par Forum réfugiés. Ce groupe a produit en 2023 une note de positionnement sur le financement de



Les partenaires du projet SAFE ont également rédigé une note de plaidover sur la nécessité de renforcer les voies complémentaires et le parrainage privé comme solutions durables pour les bénéficiaires de la protection internationale. Cette note a été présentée lors de la conférence finale du projet SAFE, organisée à Bruxelles en novembre 2023, et soumise comme contribution lors du Forum mondial sur les réfugiés, en décembre 2023 à Genève.

Le projet SAFE a été cofinancé par l'Union européenne.



Le projet COMET (COMplementary pathways nETwork)



Pour la quatrième année consécutive, Forum réfugiés expérimente la mise en œuvre de couloirs universitaires comme voie com-

plémentaire à la réinstallation. Il s'agit de faciliter la mobilité internationale au niveau master pour des étudiants réfugiés dans un pays de premier asile.



Dans cette optique, Forum réfugiés participe depuis janvier 2022 au projet COMET. Coordonné par la Fédération italienne des églises protestantes (FCEI), ce projet entend accueillir dans un nouveau pays de refuge, par le biais des voies complémentaires, 130 bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) actuellement en transit sur la route de la Méditerranée centrale. Forum réfugiés s'est engagé à

accompagner la mobilité vers la France de dix étudiants réfugiés au Niger ou dans des pays limitrophes. Cinq étudiants, réfugiés au Cameroun et au Tchad, ont été sélectionnés pour intégrer à la rentrée 2023 des formations de niveau master au sein de l'Université Clermont Auvergne.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

LIBAN

Proiet REVIV

(REfugiés – Victimes – Vulnérables) • Phase 2

Forum réfugiés poursuit sa collaboration avec le Centre libanais pour les droits humains (CLDH) autour du projet REVIV initié en 2019. La phase 2 du projet, engagée en septembre 2022, entend protéger et défendre l'accès au droit des réfugiés et des personnes vulnérables. Elle s'articule autour de trois axes : un accompagnement social, médical et psychologique; un accompagnement juridique; un plaidoyer national et international sur des enjeux relatifs à la défense des droits fondamentaux des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban. Depuis le début du projet, le CLDH a effectué 293 visites de lieux de détention et 215 visites dans des camps informels, durant lesquelles ont été identifiées des personnes vulnérables nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire. Le centre a également prodigué 255 séances d'accompagnement psychologique, 183 consultations médicales, 245 interventions sociales et 618 consultations juridiques, et a proposé une aide juridictionnelle gratuite à 125 personnes.



À travers ce partenariat, Forum réfugiés souhaite favoriser une réflexion conjointe avec le CLDH afin d'établir une continuité dans la prise en charge des réfugiés réinstallés en France depuis le Liban. Il s'agit de leur proposer un accompagnement social et psychologique, lequel implique les équipes du CLDH, de la mission réinstallation de Forum réfugiés et de la Fédération de l'entraide protestante (FEP), dont l'expertise dans la mise en œuvre de couloirs humanitaires pour des réfugiés syriens vers la France s'avère complémentaire.

Par ailleurs, le projet porte une attention particulière à la question de la reconnaissance par la justice du préjudice subi dans le parcours de reconstruction des victimes. Dans cette optique. Forum réfugiés collabore avec le Barreau de Lyon dans la réalisation d'une étude sur les possibilités, pour des personnes ayant été victimes de torture ou de mauvais traitements, de saisir une juridiction française.

La phase 2 du projet REVIV bénéficie du soutien de l'Agence française de développement, de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, du Fonds de dotation du Barreau de Lyon, de la Fondation de France et de la générosité des donateurs.

NIGER

▶ Projet PROMIG

(Promotion et protection des droits des migrants)



La phase 1 du projet PROMIG, réalisée en partenariat avec l'association nigérienne Jeunesse enfance migration développement (JMED), s'est achevée fin 2023. Le projet entendait accompagner la société civile nigérienne dans la promotion et la protection des droits des migrants, notamment à travers un soutien à l'émergence du Réseau migration développement droits humains (REMIDDH) constitué en 2020.

La mise en œuvre du projet s'est poursuivie en 2023 autour de trois axes : la structuration d'un réseau d'organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la défense des droits des migrants ; le renforcement des capacités d'action de ces OSC ; un plaidoyer pour la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme.

Outre la coordination du projet et le soutien à JMED dans l'animation du réseau, Forum réfugiés a animé un dispositif de collecte numérique de données sur la situation des migrants dans les villes d'Agadez, Niamey, Tahoua et Zinder. La collecte d'informations sur les migrations représente un enjeu primordial pour les OSC nigériennes, qui doivent être en mesure de disposer d'informations vérifiées, préalable indispensable à la compréhension du phénomène en même temps qu'outil utile pour leurs actions de plaidoyer. Le projet PROMIG a initié une dynamique de monitoring continu entre juin 2021 et novembre 2023, laquelle a permis, à travers les entretiens réalisés, de mieux comprendre le profil des personnes concernées, les situations administratives et les parcours migratoires, ainsi que d'identifier des vulnérabilités particulières et des personnes victimes de violations de leurs droits. Durant toute la durée du projet, une assistance sociale et/ou juridique a été apportée à 386 migrants vulnérables. Un rapport d'analyse portant sur trois années de monitoring a été présenté en novembre 2023 aux membres du REMIDDH.

Une phase 2 devait initialement débuter en janvier 2024. Le coup d'État perpétré au Niger le 26 juillet 2023 a conduit à suspendre cette perspective. En août 2023, le gouvernement français a suspendu son aide publique au développement destinée au gouvernement nigérien. Cependant, en raison de sa thématique et du fait qu'il s'adresse aux OSC, il existe une possibilité que le PROMIG 2 fasse partie des projets préservés. Dans ce cas, les activités pourraient reprendre au cours du second semestre 2024.

Le projet PROMIG 1 a bénéficié d'un soutien du Fonds européen de développement, de la Coopération suisse et de l'Agence française de développement.

GUINÉE

Projet ORMI

(Organisations de la société civile – Migration)

Le projet ORMI, réalisé en partenariat avec RAJ-GUI (Réseau Afrique Jeunesse Guinée), vise à encourager des réponses concertées à la migration des jeunes Guinéens, à la fois en Guinée-Conakry et en France. Initié en octobre 2021, il se traduit en Guinée par l'animation d'un guichet d'information et d'orientation à destination des jeunes dans la ville de Mamou, l'un des épicentres du départ des migrants. Ce guichet informe sur les réalités du parcours migratoire et propose à chaque jeune, à l'issue d'un entretien individualisé, un accompagnement vers une intégration professionnelle. Depuis son ouverture, près de 800 jeunes ont été accueillis par le guichet. Parmi eux, 132 ont pu accéder à un emploi ou à une formation durable, et 45 jeunes, organisés en groupement, ont bénéficié en 2023 d'un soutien financier et d'un accompagnement à la création d'activités économiques.

Par ailleurs, trois nouvelles caravanes de sensibilisation sur les enjeux liés à la migration ont été organisées dans la ville de Mamou et sa périphérie, tandis que la campagne d'information sur les réseaux sociaux initiée en 2022 a été poursuivie.



À Mamou, un cadre de concertation local pluri-acteurs s'est réuni à un rythme bimestriel pour échanger sur la migration des jeunes. Les conclusions de ces travaux seront présentées en 2024 au niveau national. Ce travail de documentation alimente la réflexion d'un groupe de travail pluri-acteurs en France, dont l'objectif est d'améliorer la compréhension du parcours de ces jeunes pour une meilleure prise en charge. En 2023, deux échanges avec des experts guinéens ont été organisés : l'un sur la condition des femmes, l'autre sur le contexte politique.

Enfin, ces échanges se sont également matérialisés par l'organisation de visites. Forum réfugiés a accueilli en France le coordinateur du RAJ-GUI et a organisé une mission en Guinée à laquelle ont participé des représentants de la Métropole de Lyon, du Tribunal pour enfants de Lyon et du Barreau de Lyon.

Le projet est soutenu par l'Agence française de développement (AFD), la Métropole de Lyon, La Fondation Coallia Stéphane Hessel, la Fondation Tides, Brot für die Welt, et par la générosité de donateurs.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Projet Utunzaji : accueil des personnes déplacées internes par les communautés locales

En 2021, Forum réfugiés a obtenu un cofinancement de l'Agence française de développement (AFD) pour le projet Utunzaji, qui visait à améliorer les capacités de prise en charge des personnes déplacées internes au sein de la communauté locale dans la ville de Beni (Nord-Kivu).

La recherche des cofinancements indispensables au démarrage du projet n'ayant pas abouti, la Commission International du Conseil d'administration de Forum réfugiés a décidé de ne pas mettre en œuvre ce projet et de renoncer au soutien octrové par l'AFD. Compte tenu de la modification, intervenue entretemps, des modalités de financement de l'Agence, la perspective de présenter un projet actualisé pourra être examinée à moyen terme.

LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

LA MISSION ASILE

Rattachée au service Asile – Plaidoyer auprès de la direction générale, la mission Asile a poursuivi son action transversale d'appui à la qualité des procédures d'accompagnement à la demande d'asile et des personnes protégées. Le soutien juridique et l'expertise ont été fortement sollicités en interne par les équipes du terrain, les directions opérationnelles, le service Formation et documentation et le pôle Santé, ainsi que par des organismes externes.

La mission Asile s'est fortement mobilisée pour créer et mettre à jour les outils mis à disposition des équipes de terrain, afin qu'elles disposent d'une information complète sur les droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale. Trois guides pratiques d'accompagnement ont été rédigés sur la procédure d'asile devant l'OFPRA et la CNDA, sur la procédure Dublin, et sur la demande de titre de séjour ordinaire ou concomitante.

Les réunions bimestrielles des référents Asile des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'asile (CADA, CHUDA, CAES, SPADA) se sont poursuivies, associant échanges et partage d'expertise. Des réunions trimestrielles autour de référents en matière d'intégration (AGIR, CPH, réinstallation) ont permis de partager l'expertise juridique. Fin 2023, la mission Asile a intégré le groupe des référents « sociaux » du Rhône afin d'apporter une expertise juridique aux travailleurs sociaux. La mission Asile est intervenue lors de la prise de poste des chargés d'accompagnement et de leurs encadrants ainsi qu'en appui au développement des compétences des équipes grâce à l'activité de tutorat : trente-neuf salariés ont ainsi bénéficié d'un accompagnement ciblé individuel ou collectif.

La synergie au sein du pôle Asile – Plaidoyer a permis de travailler avec les directions opérationnelles pour identifier les problématiques d'accès aux droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale, puis de mettre en place des actions correctives. Des interventions ont eu lieu auprès des instances de l'asile, en particulier suite au recensement, dans l'ensemble des dispositifs, des dossiers connaissant un délai anormalement long dans l'établissement des documents d'état civil des personnes protégées par l'OFPRA. En lien étroit avec les dispositifs dédiés (Rhône, Var), la mission Asile est intervenue sur des cas de vulnérabilités spécifiques, et a contribué à l'enquête annuelle sur les victimes de traite des êtres humains conduite par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Une part importante du travail du service a aussi porté sur l'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (Cf. supra). Enfin, 34 demandeurs d'asile particulièrement vulnérables ont été accompagnés par un tiers salarié (12) ou bénévole (22) lors de leur entretien à l'OFPRA.

L'INFORMATION JURIDIQUE

La mission Asile apporte un appui juridique aux salariés et mène un travail de veille sur les questions liées à l'asile.

L'année 2023 a été marquée par une hausse du nombre des sollicitations (+20 %) adressées à la mission Asile. Elle s'explique notamment par un besoin accru d'orientation face aux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des procédures dématérialisées (notamment l'ANEF), d'aide à la compréhension d'une réglementation complexe, et de soutien face aux difficultés constatées dans l'accès aux droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale.

Quelques chiffres

9 bulletins et 7 notes de veille règlementaire,

conseils juridiques délivrés

Les situations individuelles de blocage ou de rupture des droits ont été analysées et des solutions proposées aux salariés accompagnant les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale. Une vigilance particulière a été accordée aux situations des demandeurs d'asile bénéficiant d'une protection dans un autre État membre de l'UE, en particulier en Grèce, et risquant de voir leur demande rejetée par les instances de l'asile faute d'avoir été en mesure d'apporter des preuves de l'ineffectivité de cette protection. Face à l'enlisement du conflit en Ukraine et à l'impossibilité d'envisager un retour proche, de nombreux bénéficiaires de la protection temporaire ont exprimé leur préoccupation à l'égard de leur situation administrative à venir en France ; un éclairage a dès lors été apporté aux salariés afin qu'ils puissent exposer les alternatives en termes d'intégration. Les enjeux juridiques spécifiques à l'application du règlement Dublin font également l'objet d'une attention particulière : des outils ont été élaborés afin que les demandeurs d'asile menacés d'un transfert vers l'Italie, pays se trouvant actuellement dans l'incapacité de répondre à leur besoin de protection, puisse faire valoir utilement leurs observations auprès de la préfecture. Enfin, de nouvelles décisions juridictionnelles notables ont été analysées et expliquées ; elles sont venues éclairer la définition de la notion d'opinions politiques, les circonstances permettant aux autorités françaises de mettre fin à une protection internationale, l'analyse de la situation sécuritaire au Soudan, en Ukraine ou en Haïti, ou encore la prise en compte de la demande de protection formulée pour un enfant mineur.

L'information juridique est analysée et transmise aux équipes par plusieurs supports et moyens (documents écrits, échanges dans le cadre de réunions transversales). En 2023, sept notes de veille ont été diffusées sur des sujets d'actualité nécessitant un traitement immédiat ou complet. Neuf bulletins de veille juridique ont été diffusés, présentant les évolutions juridiques essentielles concernant le droit d'asile et des sujets connexes. Ce bulletin mensuel, dont la formule a été revue en 2023, propose un résumé, une analyse, des repères et des liens utiles. La section « réponses aux questions », alimentée par les sollicitations des salariés, offre un lien direct avec les questionnements rencontrés sur le terrain. Via un abonnement au portail documentaire ADOC de Forum réfugiés, un bulletin d'actualités juridiques relatives à l'asile permet désormais un accès complet en interne et à une sélection d'informations pour l'externe.

L'équipe de la mission Asile conçoit par ailleurs des outils destinés aux salariés pour apporter un éclairage sur les procédures et les sujets relatifs aux droits du public accompagné. En 2023, un guide portant sur la reconnaissance des diplômes a été réalisé, et le guide sur l'accompagnement à la demande d'asile a fait l'objet de mises à jour régulières. Onze des 31 fiches qui le composent ont été actualisées pour tenir compte des évolutions règlementaires ou jurisprudentielles. Des notes portant sur la demande indemnitaire, l'intégration par le droit, la demande d'asile des enfants mineurs et les documents d'état civil délivrés aux personnes protégées font partie des nouveaux outils disponibles.

Les professionnels de la mission Asile ont par ailleurs apporté des réponses à 759 sollicitations portant essentiellement sur la protection internationale et les droits connexes (43 %) et sur la demande d'asile (32 %), dont 652 adressées par les équipes du terrain ou du siège : 499 d'entre elles concernaient un questionnement juridique, 244 la pratique de l'accompagnement. La permanence téléphonique hebdomadaire a permis de répondre à 79 sollicitations extérieures. Enfin, 19 fiches de signalement règlementaire ont été traitées, en réponse à des situations complexes rencontrées par les équipes d'accompagnement.

Au cours de l'année 2023, la forte synergie au sein du Pôle Asile -Plaidoyer a permis, grâce au recueil des problématiques rencontrées par les salariés dans le cadre de leur accompagnement, d'identifier les obstacles à l'accès aux droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, les origines de ces blocages et des pistes d'amélioration. Ce travail de fond a notamment concerné les problématiques liées à la dématérialisation des procédures de demande de titre de séjour (ANEF) ou les obstacles au dépôt des demandes de réunification familiale constatés dans certains pays.

LE CENTRE DE RESSOURCES ET D'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRES FLORIBERT CHEBEYA

Animé par deux chargées d'information et de documentation, le centre de documentation Floribert Chebeya – du nom d'un défenseur des droits humains congolais (RDC) assassiné en 2010 – a poursuivi sa transformation en 2023 pour consolider son positionnement comme centre d'innovation en matière de ressources et d'ingénierie documentaires en lien avec l'Asile et les migrations. Ainsi, l'année a été marquée par le développement du portail ADOC proposé à l'abonnement pour les associations partenaires, par de nombreuses présentations et formations à l'outil, par une communication élargie sur les prestations du centre de documentation, avec notamment une journée portes ouvertes et une page dédiée sur le site de formation de Forum réfugiés, et par une année de « conférences partage » dont le fil conducteur était « Les femmes et la migration ».



Portail documentaire pour les professionnels de l'asile et des migrations













Après un an d'utilisation par les équipes de Forum réfugiés, le portail ADOC est désormais proposé à l'abonnement pour toutes les structures du secteur. Il répond à un besoin des travailleurs sociaux d'accéder rapidement, sur un même site, à des ressources fiables et diversifiées (juridique, santé, géopolitique...). Il permet d'enrichir le contexte d'un récit de demande d'asile, de contextualiser une préparation d'entretien, d'étayer l'argumentation d'un recours, de parfaire ses connaissances sur un pays ou une thématique, d'être en veille sur les rapports géopolitiques et sur la jurisprudence en matière de droit d'asile.

Dans le cadre de la Biennale de l'Hospitalité, le centre de ressources et d'ingénierie documentaires a organisé une journée portes ouvertes le jeudi 9 novembre, avec au programme une exposition photo, la rediffusion d'une conférence, trois tables thématiques de documents et de bibliographies, ainsi que des démonstrations et cas pratiques de recherches d'informations sur la bibliothèque numérique ADOC. Cette journée fut un succès, riche de rencontres et d'échanges.

Le centre de ressources et d'ingénierie documentaires produit chaque année six fiches pays présentant le pays et analysant sa situation géopolitique, la situation des droits humains et les persécutions qui conduisent à l'exil, sur la base de sources vérifiées et citées. En 2023, les six fiches ont porté sur le Venezuela, le Kosovo, le Soudan, la Sierra Léone, le Burkina Faso et la Gambie. Afin de répondre au besoin des lecteurs d'accéder rapidement à l'information, les sommaires sont en lien hypertexte, et des encarts « info à retenir » et « chiffres-clés » sont proposés.

Comme chaque année, quatre « conférences partage », gratuites et accessibles à tous, ont été organisées, avec un cycle « Femmes et migrations » suivi par près de mille personnes. Les sujets traités ont été :

- Stratégies et migration féminine autonome : le cas des Ivoiriennes;
- Iran : la révolte des femmes, le soulèvement d'un peuple ;
- Afghanistan : la situation des femmes :
- Vulnérabilités des femmes migrantes : présentation du cadre des politiques publiques et d'une étude sur les femmes victimes de violences sexuelles, et partage d'expériences sur la prise en charge des victimes à la SPADA de Marseille.





LE CENTRE DE FORMATION

Forum réfugiés propose aux professionnels de toute la France qui accompagnent les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes, des formations dans différents champs de compétence : réglementation du droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

Les formations en réglementation (50% des demandes), animées par des avocats et des experts en matière de droit des étrangers et du droit d'asile connaissant parfaitement les procédures et les instances, ont recueilli 93% d'avis très positifs. Les formations Accueil et Accompagnement se sont enrichies de nouveaux sujets : Écoute, Gestion du stress, Management des équipes sociales dans un contexte évolutif. et Détection des vulnérabilités.

Les formations en santé mentale, relatives au psychotrauma et aux postures professionnelles avec des personnes en souffrance psychique, ont été animées par des psychologues cliniciens qui interviennent auprès de ces publics.

Les formations en géopolitique ont intéressé un public de travailleurs sociaux soucieux de mieux connaître l'histoire et le contexte des pays d'origine des demandeurs d'asile.

Avec un taux de satisfaction de 90%, plus de 200 formations organisées principalement dans les locaux des associations et 2 300 stagiaires formés, les formations de Forum réfugiés sont plébiscitées, comme en témoignent ces quelques extraits d'évaluation :





Le travail de terrain et la production des services ressources ont permis à Forum réfugiés de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. Régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, l'association participe activement aux réunions internationales du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année.

LE PLAIDOYER EN FRANCE

En janvier 2023, Forum réfugiés a publié un rapport présentant une analyse de la situation des femmes en Afghanistan, depuis la prise de pouvoir des talibans en août 2021, et des réponses apportées par les États voisins, par l'Union européenne et par la France.

Durant l'année, Forum réfugiés a porté de nombreuses actions de plaidoyer autour du projet de loi présenté en Conseil des ministres le 1er février 2023 et adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023. Forum réfugiés a mené une analyse approfondie des mesures concernant directement ses activités, et suivi l'évolution du texte à chaque étape du processus législatif. Les parlementaires, qui ont auditionné l'association à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de la Commission des lois avant l'examen en séance publique, ont été destinataires de plusieurs argumentaires les invitant à modifier plusieurs dispositions. Forum réfugiés a rédigé plusieurs propositions d'amendement, parfois co-signées avec d'autres associations, et dont certaines ont été discutées à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Parallèlement, une information plus large a fait l'objet d'articles publiés sur le site Internet. Suite à l'adoption de la loi, Forum réfugiés a rejoint l'initiative portée par des universitaires qui a permis la rédaction de contributions extérieures adressées au Conseil constitutionnel.

Comme chaque année, l'activité de plaidoyer s'est concentrée à l'automne sur le suivi du projet de loi de finances à travers une analyse des crédits prévus, la publication d'une note de positionnement et des échanges avec les parlementaires.

Plus largement, les positions de l'association ont été portées au cours de rencontres avec des acteurs de la défense des droits fondamentaux et lors d'interventions publiques. La mission plaidoyer a également participé à l'élaboration de documents d'information et de sensibilisation sur le droit d'asile, en lien avec le service communication.

LES PUBLICATIONS

■ 23^{ème} État des lieux de l'asile en France et en Europe



Forum réfugiés a publié le 20 juin 2023 la 23^{ème} édition de son État des lieux de l'asile en France et en Europe. S'attachant aux faits et aux thèmes les plus significatifs, le rapport décrit et analyse les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui sont affectés à cet accueil et le niveau de protection qui leur est accordé.

Il propose également un aperçu de la situation géopolitique de certaines régions du monde d'où sont originaires un nombre important de demandeurs d'asile. Le premier chapitre est consacré à l'asile dans le monde, le deuxième à l'asile en Europe, le troisième à l'asile en France ; l'accueil des Ukrainiens est analysé dans chaque chapitre.

Intégrant les contributions d'une dizaine de salariés de l'association et d'experts reconnus, le rapport constitue un outil d'information et de travail indispensable pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé à la question de l'asile et de la protection des réfugiés. Remis gratuitement à des acteurs de l'asile grâce au financement du fonds européen FAMI, il est également en vente par correspondance et en librairie à Lyon et à Paris.

Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention

Le rapport sur la rétention administrative pour l'année 2022 a été publié le 26 avril 2023. Le rapport est coédité depuis treize ans par les associations intervenant en CRA (Forum réfugiés, France terre d'asile, Groupe SOS Solidarité - Assfam, La Cimade et Solidarité Mayotte).

Dans ce rapport 2022, les associations déplorent que la situation individuelle des personnes ne soient pas davantage prises en considération par l'administration avant l'édiction des mesures d'éloignement et de placement en rétention. Ainsi, de trop nombreuses personnes malades, femmes enceintes, conjoints ou parents de ressortissants français, personnes en provenance de pays en guerre, ont été enfermées et parfois éloignées en 2022. Ces dérives ont été particulièrement importantes en 2022. du fait des directives du ministère de l'Intérieur de privilégier le placement en CRA des étrangers dont le comportement constituerait un trouble à l'ordre public, ce prisme occultant régulièrement les autres aspects du parcours individuel de la personne concernée.





PLAIDOYER EUROPÉEN **ET INTERNATIONAL:** LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

En 2023, Forum réfugiés a poursuivi ses activités de plaidoyer européen à travers un travail de veille, d'analyse, de développement de réseaux et de diffusion d'expertise auprès des institutions européennes et des représentants français en charge des questions européennes.

Forum réfugiés a notamment appelé les dirigeants, avec plusieurs organisations européennes, à élargir les voies légales vers la protection internationale et à améliorer la capacité de l'Europe à accueillir, et appelé le Conseil et le Parlement européen à ne pas abaisser les normes de protection lors des négociations sur la proposition de règlement « crise ». En octobre, Forum réfugiés a publié une note de plaidoyer rappelant que le respect des droits fondamentaux doit être au cœur des négociations inter-institutionnelles du Pacte de l'Union européenne sur l'asile et la migration.

Par ailleurs, l'association a participé en septembre à la consultation régionale du HCR sur l'Europe. Comme l'année passée, Forum réfugiés a coordonné la participation des associations françaises à la conférence annuelle tripartite sur la réinstallation et les voies complémentaires tenue en juin 2023 à Genève, après avoir pris part aux travaux préparatoires en Irlande en février 2023. Enfin, Forum réfugiés a fait partie, en décembre 2023, de la délégation française au Forum mondial pour les réfugiés à Genève.

ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE / ECRE) est un réseau de 122 organisations réparties dans 40 pays qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe.

ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer, en coopération avec ses membres. Membre actif du réseau depuis 1997, Forum réfugiés a contribué aux activités de plaidoyer auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2023, en participant aux réunions des groupes de travail et par l'envoi de contributions. ECRE a notamment déployé son action dans le cadre des négociations sur le Pacte européen sur la migration et l'asile, ainsi qu'en invitant les États membres de l'Union européenne à s'impliquer davantage dans la réinstallation.

En janvier 2023, Forum réfugiés et ECRE ont organisé à Paris une table ronde relative aux fonds européens gérés par le gouvernement avec la représentation de la Commission européenne, de plusieurs départements ministériels et des organisations de la société civile et la présence d'une députée européenne. Enfin, Forum réfugiés a pris part aux activités d'un nouveau groupe de travail d'ECRE sur les femmes et les filles réfugiées.

Le projet AIDA

Depuis 2012, Forum réfugiés est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE. Une base de données comparative sur le droit d'asile et sur sa mise en œuvre dans plusieurs pays européens (membres ou non de l'Union européenne) est mise à jour régulièrement.

23 pays sont couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Forum réfugiés rédige et met à jour le rapport sur la France.

Cette base de données permet d'appuyer les activités de plaidoyer aux niveaux national et européen et sert de référence pour les juridictions européennes et nationales. En 2023, la base de données a été consultée 875 347 fois, et a été citée dans 2 150 décisions de justice, dans plus de 160 documents de plaidoyer, et au moins 82 fois dans les médias.

Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (*European Network* on Statelessness - ENS), auquel il participe depuis 2012. Fort de plus de 180 membres dans 41 pays, le réseau sensibilise le public et les décideurs au problème de l'apatridie, et développe des activités de plaidoyer et de formation.

Depuis 2017, le réseau administre un outil en ligne d'évaluation, au regard des normes internationales, des politiques des États



européens sur l'apatridie. En 2023, Forum réfugiés a mis à jour l'outil sur les politiques françaises, et participé en juin à l'assemblée générale du réseau et à une conférence de présentation du guide dédié à l'identification, l'accompagnement et l'orientation des personnes exposées au risque d'apatridie.

• La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés est membre de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du Forum consultatif de l'Agence européenne pour l'asile (AUEA), ainsi que du groupe sur les vulnérabilités de cette agence. À ce titre, l'association répond aux consultations de ces agences en matière de migration et d'asile.

En 2023, Forum réfugiés a contribué par ses apports aux projets de guides destinés aux tuteurs de mineurs non accompagnés, au rapport sur l'asile de l'AUEA, aux mises à jour périodiques sur la vulnérabilité des demandeurs d'asile, à des enquêtes sur les informations données lors de l'accueil et sur la transition vers l'âge adulte. Forum réfugiés a été consulté sur une formation relative à l'accès à la procédure d'asile, sur les méthodes de travail de l'AUEA et du groupe du Forum consultatif sur la vulnérabilité, et sur la stratégie de l'Agence pour l'asile sur les droits fondamentaux. Par ailleurs, en plus des différentes réunions en ligne, l'association a participé en décembre à la deuxième réunion du Forum consultatif et aux premières réunions des groupes "vulnérabilités" et "informations sur les pays d'origine" du Forum.

Forum réfugiés est également membre de la Plateforme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, organisée depuis 2013 par la Commission européenne. Réunissant plus d'une centaine d'organisations, la plateforme constitue un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour la lutte contre la traite des êtres humains et la prise en charge des victimes. En novembre 2023, Forum réfugiés a participé à une réunion de la plateforme avec le Réseau européen des rapporteurs nationaux.

Enfin, Forum réfugiés a participé en décembre 2023 au Forum sur la migration organisé par la Commission européenne et par le Comité économique et social européen, dédié en 2023 au thème des aptitudes et de l'inclusion.

FORUM RÉFUGIÉS DANS LES MÉDIAS

En 2023, Forum réfugiés a publié treize communiqués de presse portant notamment sur la sortie de trois rapports (les centres de rétention administrative en 2023, la protection des femmes afghanes et l'état des lieux de l'asile en France et en Europe), la journée mondiale des réfugiés, la campagne européenne « Choisissons la solidarité », le projet de loi asile et immigration, le Pacte sur la migration et l'asile de l'UE, l'inauguration de dispositifs, et le Forum mondial sur les réfugiés.

L'association a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias. Parmi les sujets les plus couverts : l'accompagnement des réfugiés d'Ukraine un an après le début de la guerre, la situation des mineurs étrangers non accompagnés, le colloque sur le droit d'asile organisé par Forum réfugiés, les conditions d'accueil et d'intégration des réfugiés, le projet de loi asile et immigration, la journée mondiale des réfugiés, et la semaine de l'intégration.

On recense au total: **150 articles et citations** dans la presse et les médias dont :

- 66 articles dans la presse locale, 30 dans la presse quotidienne nationale et internationale, et au moins 23 articles dans la presse spécialisée;
- **24 reportages et émissions** diffusés sur les chaînes de télévision régionales, nationales et internationales ;
- 10 interviews et émissions diffusées sur les radios locales et nationales.

De nombreux articles ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, réseaux sociaux, etc.)

LES OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de la lettre d'information électronique (n°90 à n°100) sont parus en 2023. Ce support mensuel envoyé à plus de 4 200 destinataires diffuse une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, et sur les actualités de l'association.

L'association a publié le 20 juin 2023 la 23ème édition de son rapport annuel « L'asile en France et en Europe », préfacée par Alexandre Tcherkassov, ancien directeur de l'organisation russe Mémorial, récompensé par le prix Nobel de la Paix 2022. La parution du rapport en 700 exemplaires a été relayée par une campagne de communication en ligne.

Le **site Internet** de l'association enregistre toujours une forte activité. En 2023, le site a été consulté par **110 000 utilisateurs distincts**, soit 343 000 sessions ouvertes et 694 000 pages consultées (+7,5%).

La communication sur les réseaux sociaux s'est encore développée grâce, notamment, aux publications, aux articles et aux campagnes publiées régulièrement. De nombreux évènements (le colloque sur le droit d'asile à Sciences Po Lyon, la sortie du 23ème état des lieux de l'asile en France et en Europe, les marches des parapluies organisées dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, la semaine de l'intégration, etc.) ont été relayés sur les réseaux en 2023 et ont contribué à renforcer notre présence, notre communauté et notre impact en ligne.

En 2023, Forum réfugiés a atteint plus de 21 000 abonnés sur **Linkedin** (+24%), 8 300 sur **Facebook** (+2,5%), 4 000 sur **X** (+5%), 1 900 sur **Instagram** (+5,5%) et 1 400 sur **Youtube** (+27%). ■







L'année 2023 clôturait les festivités autour du 40ème anniversaire de Forum réfugiés. À cette occasion, l'association a organisé un colloque national sur le droit d'asile et a piloté ou participé à une cinquantaine d'événements pour réaffirmer son engagement, en France comme à l'international, pour protéger, accompagner et défendre les personnes qui fuient les guerres et les persécutions.

COLLOQUE « LE DROIT D'ASILE À LA CROISÉE DES CHEMINS »

Le jeudi 13 avril, pour clôturer les festivités autour du 40ème anniversaire de Forum réfugiés, l'association a organisé un grand colloque autour du droit d'asile à Sciences Po Lyon, réunissant 250 participants et une quarantaine d'intervenants d'institutions internationales, européennes et nationales, des représentants de la société civile et des universitaires.

La matinée de cet événement a accueilli plusieurs tables rondes qui ont porté sur la mise en œuvre du droit d'asile depuis 40 ans. la réponse de l'Union européenne face aux défis internationaux de protection, et l'efficacité du système d'asile français. Les intervenants ont été Marc NOAILLY, président de Forum réfugiés, Sylvie TOMIC, adjointe au maire de Lyon, Sonia BACKÈS, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, Jean-François PLOQUIN, directeur général de Forum réfugiés, Catherine TEITGEN-COLLY, professeure émérite de droit public à l'Université Paris 1, Francis BROCHET, journaliste au groupe Ebra, Paolo ARTINI, représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en France et à Monaco, Pauline CHAIGNE, chargée de mission à l'Agence européenne de l'asile (EUAA), Catherine WOOLLARD, secrétaire générale du Conseil européen, pour les réfugiés





et les exilés (ECRE), Yves PASCOUAU, consultant en politiques migratoires, fondateur du site EUMYLAW, Matthieu TARDIS, codirecteur de Synergies Migrations, Gabriel MORIN, adjoint à la directrice de l'asile à la direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur, Julien BOUCHER, directeur général de l'OFPRA, Mathieu HÉRONDART, président de la Cour nationale du droit d'asile, et Claire BRICE DELAJOUX, maître de conférences à l'Université d'Évry (Paris-Saclay).

Les participants se sont ensuite répartis dans quatre ateliers portant les thématiques des parcours migratoires, de l'évolution de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés, des enjeux relatifs à la santé mentale des demandeurs d'asile et des réfugiés, et du rôle du secteur associatif dans la mise en œuvre du droit d'asile. Les représentants de plusieurs organisations (CartONG, SOS Méditerranée, Ocellia, Adoma, France terre d'asile, La Cimade, Groupe SOS Solidarités, Forum réfugiés, ARS, OFII, Orspere Samdarra, Synergies Migrations, etc.) ont animé ces ateliers.

Après la restitution des ateliers, une table ronde réunissant Pascal BRICE, président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Géraldine GIRAUDEAU, professeure à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris Saclay), Damien CARÊME, député européen, et Jackie KEEGAN, directrice adjointe du service de la réinstallation et des voies complémentaires du HCR, a permis

d'évoguer l'avenir du droit d'asile. La journée a été conclue par Renault PAYRE, vice-président de la Métropole de Lyon, et clôturée par l'intervention musicale de la chanteuse birmane Phyu Phyu Kyaw Thein, qui a trouvé refuge en France.







SEMAINE DU RÉFUGIÉ

Pour la 19ème fois à Lyon, la 3ème à Clermont-Ferrand et la 1ère à Aurillac, Forum réfugiés a organisé sa traditionnelle « Marche des parapluies » à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié.

À LYON (RHÔNE)

Le 20 juin à Lyon, de nombreux élus, représentants d'associations et habitants de la métropole ont déambulé aux côtés des personnes exilées pour exprimer leur soutien avec celles et ceux qui ont dû fuir leur pays d'origine en raison des conflits armés et des persécutions. La traditionnelle marche des parapluies, accompagnée en rythme par la batucada « Bat'Afrika » a quitté la Place des Terreaux (Lyon 1er)



à 18h30, après le témoignage poignant de Raïssa, réfugiée gabonaise, qui a dû quitter son pays en raison des violences qu'elle subissait. Le cortège, qui a rassemblé 400 participants, a atteint sa destination à 19h30 place Bellecour, où un temps convivial et festif a vu la participation de nombreuses associations (Alwane, Anciela, Agir ensemble pour les droits humains, Amnesty international, la Cimade, Causons, CCFD Terre solidaire, JRS Lyon, Kaboulyon, Secours catholique) et de plusieurs artistes (la fanfare Tar'taraf et Gazeeboo Quartet avec Sandra Mounam).

▶ À CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME)

Forum réfugiés a organisé le 20 juin la troisième édition de la Marche des parapluies dans la métropole auvergnate, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et les associations APART, ANEF, Unis-Cité, et l'ITSRA. La marche s'est élancée de la Place de Jaude, où des activités de sensibilisation étaient organisées toute l'aprèsmidi. À 18h, à l'issue des prises de parole et du témoignage d'un réfugié érythréen volontaire Coop'R à Unis-cité, 300 personnes ont déambulé dans les rues, accompagnées de la batucada « Sambagogo » avant de revenir sur la place de Jaude.



Pendant le temps festif qui a suivi se sont succédés des spectacles de danse arménienne et des concerts animés par Pouran, chanteuse iranienne, et par le duo des Combrailles.





▶ À AURILLAC (CANTAL)

Le 28 juin à Aurillac, les associations Aurore, Habitat Jeunes Cantal, France terre d'asile et Forum réfugiés ont organisé une journée mettant à l'honneur les femmes et les hommes qui doivent quitter leur pays et leurs proches pour trouver sécurité et protection. Les festivités ont démarré avec la Marche des Parapluies organisée pour la première fois à Aurillac. Le cortège a guitté la place de l'Hôtel de Ville à 12h et sillonné les rues de la ville au rythme d'une batucada, avant de rejoindre le jardin des Carmes qui accueillait de nombreuses activités et animations. Plus de 250 personnes ont participé à cette journée.

DLA JOURNÉE MONDIALE DU REFUGIÉ A ÉGALEMENT ÉTÉ CÉLÉBRÉE :

- Le 17 juin dans le **Tarn-et-Garonne** : animations et découverte du parcours d'exil dans le parc de la délégation Quercy du Secours Catholique, à Montauban.
- Le 17 juin en **Haute-Garonne** : journée conviviale et festive, avec spectacle d'objets animés, repas partagé, projections et DJ Set, organisée dans Les Abattoirs à Toulouse.
- Le 28 juin en **Ardèche** : animations et buffet international sur la Place de la Fontaine à Privas.



CONFÉRENCES ET **WEBINAIRES**

Le 23 juin, Forum réfugiés a organisé une visio-conférence pour présenter la 23ème édition de L'État des lieux de l'asile en France et en Europe. La conférence a été suivie en direct sur YouTube et sur les réseaux sociaux.

▶ WEBINAIRE « La situation dans les centres de rétention administrative en France »

Fortes de leur travail quotidien d'accompagnement juridique des personnes étrangères dans les centres de rétention administrative (CRA), l'ASSFAM-Groupe SOS solidarités, Forum réfugiés, France terre d'asile, La Cimade et Solidarité Mayotte ont présenté leurs analyses le 26 avril à l'occasion de la sortie de leur rapport conjoint.



SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE



Dans le cadre de la 34^{ème} édition des semaines d'information sur la santé mentale (SISM), les centres ESSOR de Forum réfugiés dans le Rhône et dans le Puy-de-Dôme ont proposé des temps de rencontres et de découverte de leurs actions.

- Le 7 octobre, l'équipe du centre ESSOR 63 a proposé des activités d'information et de sensibilisation autour de ses missions dans le cadre du forum « À tous les âges de la vie, la santé mentale est un droit ».
- Le 16 octobre, l'équipe du centre ESSOR 69 a organisé une journée portes ouvertes pour présenter ses activités.

SEMAINE DE L'INTÉGRATION

Forum réfugiés a organisé ou participé à plusieurs actions durant la semaine nationale de l'intégration, initiée par la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

DANS L'ALLIER

Le 12 octobre, l'OCADI - Organisation et Coordination des Acteurs De l'Intégration - dont Forum réfugiés fait partie, a organisé à l'Espace Chambon de Cusset une journée d'échanges sur les parcours d'intégration des femmes primo-arrivantes.

DEN ARDÈCHE

Le 17 octobre dans la salle du Champ de Mars à Privas, Forum réfugiés, qui pilote le programme d'intégration AGIR en Ardèche, a organisé une conférence et une table ronde sur l'insertion professionnelle des réfugiés.

DANS LE RHÔNE

Le 20 octobre, Forum réfugiés a participé aux tables rondes de la Conférence régionale des acteurs de l'intégration organisée par la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes dans les salons de la Préfecture du Rhône.

Du 14 au 22 octobre, des réfugiés accompagnés par Forum réfugiés via le programme d'intégration AGIR dans le Rhône, le Programme régional d'intégration des réfugiés du Puy-de-Dôme (PRIR 63) et le service de réinstallation des réfugiés d'Ukraine, ont intégré l'équipe des bénévoles du festival Lumière à Lyon.



BIENNALE DE L'HOSPITALITÉ

Le 9 novembre, dans le cadre de la Biennale de l'hospitalité 2023 co-organisée par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne, le Centre Floribert Chebeya de Forum réfugiés, qui déploie des ressources documentaires sur l'asile et les migrations, a organisé une journée portes ouvertes dans ses locaux situés à Lyon 8ème, centrée sur l'importance de l'accès à l'information-documentation dans l'accompagnement des femmes en demande de protection internationale.



AUTRES ÉVÉNEMENTS EN PARTENARIAT

Forum réfugiés est intervenu, par les voix de son directeur général, de la mission plaidoyer, du service communication et d'autres représentants de l'association, dans plusieurs colloques et journées professionnelles. L'association a par ailleurs été organisatrice ou partenaire d'événements de sensibilisation sur l'enjeu de la protection internationale des réfugiés :

- Interventions auprès du grand public et d'étudiants : dix interventions devant des élèves du collège Lestonnac et du lycée La Mache autour du jeu "Dans les pas d'un réfugié" (Lyon, Rhône) ; présentation de l'association et ses missions auprès des étudiants de l'Institut Carrel, de l'INSA et de l'école 3A (Rhône) ; forum des associations de l'Université Catholique de Lyon (Rhône) ; journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, place de l'Hôtel de Ville à Privas (Ardèche) ; biennale des associations de Villeurbanne (Rhône) ; festival des solidarités internationales à l'Hôtel de Ville de Lyon (Rhône) ; forum des métiers à Sciences Po Lyon (Rhône) ; conférence sur le droit des étrangers en France et en Europe, au Fort de Feyzin (Rhône).



- Des événements culturels et commémoratifs : vernissage de l'exposition « Se raconter en dessin » au CAES de Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône) géré par Forum réfugiés ; journée interculturelle à Saint-Flour (Cantal) ; soirée de solidarité du cirque Médrano (Rhône) ; vernissage de l'exposition « Voies de passage » (Rhône) ; exposition et conférence « l'Atlas en mouvement » à la bibliothèque municipale de Lyon et exposition « Dans l'attente » au Fort de Feyzin (Rhône).
- Des débats et journées professionnelles : meeting du Pacte du Pouvoir de Vivre à Vaulx-en-Velin (Rhône) ; initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme au Palais de l'Élysée ; Journée portes ouvertes de l'OFPRA (Fontenay-sous-Bois, Valde-Marne) ; séminaire sur la prise en charge en santé mentale des publics migrants (Toulon, Var).
- Interventions lors de débats, séminaires et journées professionnelles : table ronde « Vers une nouvelle réflexion européenne autour de la question migratoire à la lumière du conflit

ukrainiens » organisée par l'ALYDE au Palais des Quais de Lyon 3 (Rhône); table ronde du Pacte du Pouvoir de Vivre à Villeurbanne (Rhône); intervention au sein du module « Réalités et perspectives du droit d'asile : enjeux juridiques, politiques et linguistiques » organisé par l'Observatoire de l'intégration et de l'accès aux droits des personnes migrantes de l'association ISM Interprétariat (en ligne) ; journée Logement à l'Hôtel du Département (Rhône) ; Forum mondial sur les réfugiés à Genève (Suisse).



- Inaugurations et journées portes ouvertes de dispositifs gérés par Forum réfugiés: inauguration des nouveaux locaux du Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES), du centre Essor 63 et du Programme d'intégration des réfugiés à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; inauguration de la micro-bibliothèque installée dans la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) de Nice (Alpes-Maritimes) ; inauguration du Centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) de Villeurbanne (Rhône) ; journées portes ouvertes du CAES de Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône) et du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de Bron (Rhône).

Forum réfugiés a également rejoint une coalition d'organisations européennes dans le cadre du lancement de la campagne appelant à plus de solidarité en Europe : « Give solidarity a chance ! »

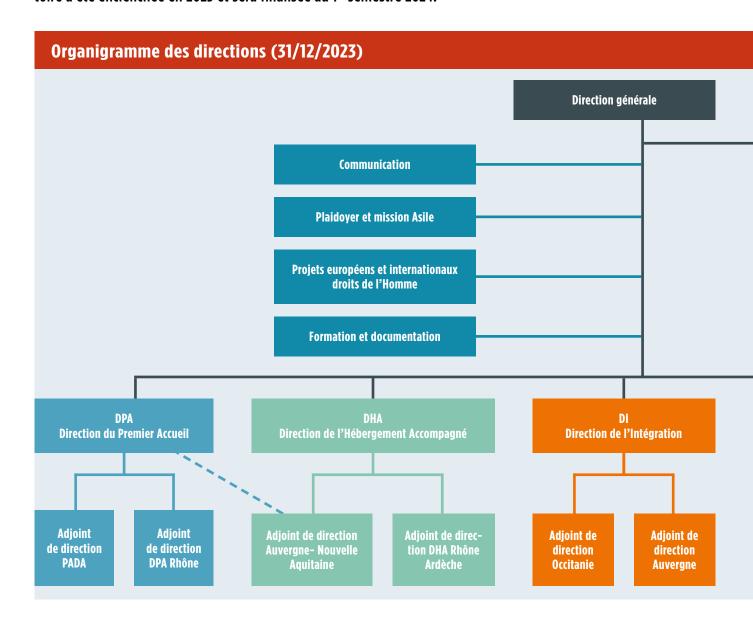


Les moyens



L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou support. L'organigramme n'a pas subi de changement majeur mais une réorganisation par territoire a été enclenchée en 2023 et sera finalisée au 1er semestre 2024.

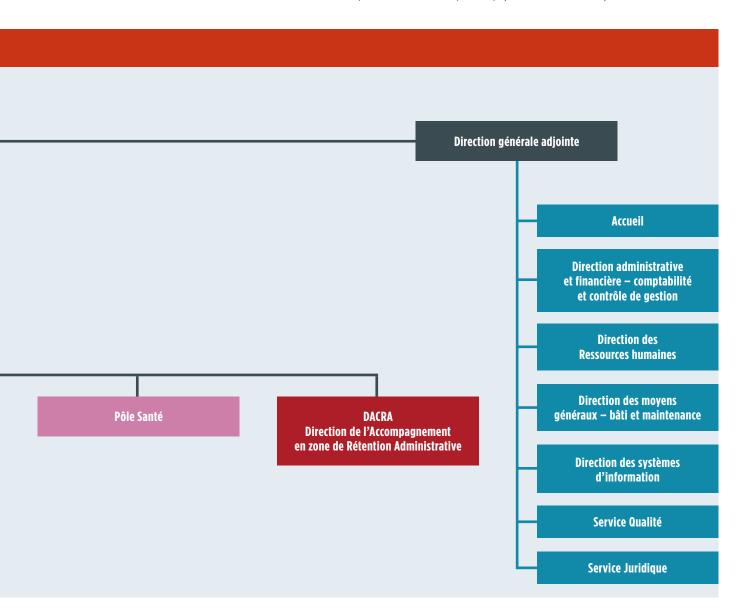


Les activités de Forum réfugiés s'articulent autour de six pôles :

- ▶ La direction du premier accueil (DPA) pilote les structures de premier accueil, les centres d'hébergement de première intention des demandeurs d'asile (CAES, centre de transit, HUDA, centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés - CMAE). La directrice s'appuie sur trois adjoints de direction, l'un chargé des dispositifs d'hébergement du Rhône, l'autre de l'activité des structures de premier accueil (SPADA) déployées à Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, Nice et Toulon et le dernier en charge du CAES et de l'HUDA dans le département du Puy-de-Dôme. 198 salariés
- **▶ La direction de l'hébergement accompagné (DHA)** coordonne les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA, HUDA et CPH) et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. Le directeur s'appuie sur deux sous-directions : Rhône-Ardèche et Auvergne-Limousin. 141 salariés
- **D** La direction de l'intégration (DI) met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Elle coordonne également les programmes de réinstallation mis en œuvre dans les territoires. Par ailleurs, elle

apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement. Depuis 2020, deux postes d'adjoints de direction ont été créés, l'un au siège, dédié aux programmes d'Auvergne, l'autre en Occitanie. 126 salariés

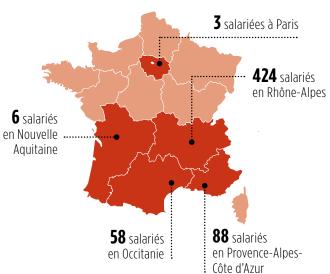
- ▶ La direction de l'accompagnement juridique en rétention (DACRA) conduit auprès des personnes retenues dans les sept centres où Forum réfugiés est présent (Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan, Sète et 2 à Lyon), une mission d'information et d'assistance juridique à l'exercice effectif de leurs droits. Elle coordonne aussi une mission d'assistance juridique aux étrangers placés en zone d'attente. 26 salariés
- **▶ La direction générale** pilote les missions Communication, Plaidoyer (Lyon, Paris) et Asile, le Pôle Santé, les Projets européens et internationaux, le service Formation et Documentation et la mission Mécénat et Philanthropie. 37 salariés (plus 2 employés locaux au Niger)
- **▶ La direction générale adjointe** pilote les fonctions support (Administration, Comptabilité, Gestion, Moyens Généraux, Ressources Humaines, Qualité, Systèmes d'information). 51 salariés



LES SALARIÉS

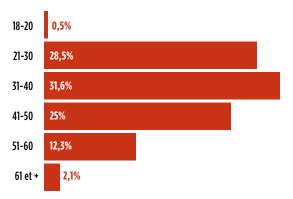
579 salariés au 31 décembre 2023 (562 au 31 décembre 2022) plus **2** salariés en contrat local à Niamey (Niger).





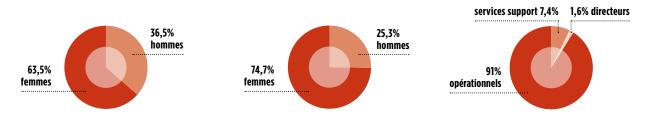
Moyenne d'âge: 38,8 ans Ancienneté moyenne : 3,5 ans

Tranches d'âge



Répartition par types de contrat	Répartition hommes / femmes	Répartition par catégorie socio-professionnelle
CDI: 494 / CDD: 85 dont 3 contrats d'apprentissage	Femmes : 417 / Hommes : 162	Enployés : 442 / Cadres : 137
14,2% CDD dont 0,5% contrats d'apprentissage	72% femmes	76,3% employés

Répartition hommes / femmes chez les cadres	Répartition hommes / femmes chez les employés	Répartition par catégorie d'emploi
Cadres femmes : 87 / Cadres hommes : 50	Employés femmes : 330 / Employés hommes : 112	Directeurs : 9 / Opérationnels ou directement affectés aux opérations : 528 / Services support : 42



LES FAITS MARQUANTS

Dans un esprit de proximité et de soutien aux équipes opérationnelles qui anime le service Ressources Humaines, 2023 a été marquée par la mise en œuvre d'actions facilitant et renforçant le pouvoir d'agir des salariés de l'association.

La digitalisation de nos process s'est poursuivie avec en particulier :

- le déploiement de Mon ADP (ADP décidium) : dématérialisation de la gestion des absences et des entretiens d'évaluation,
- la mise en place d'une plateforme d'intégration des nouveaux collaborateurs en ligne : Parcooroo.

Un projet lié à la production des chiffres RH et des bilans sociaux via ADP-décidium a été initié et sera finalisé en 2024.





UNE COMMUNICATION RENFORCÉE À DESTINATION DES SALARIÉS

Des semaines de sensibilisation et d'information ont été organisées, dans un souci d'accompagnement des salariés aux changements et de prévention des RPS.

INFORMATION SUR ACTION LOGEMENT

En mars 2023, dans un contexte de tension du marché locatif, et dans le cadre d'une collaboration entre la direction des ressources humaines, les membres de la commission logement du CSE et la chargée Relations Entreprises de Action Logement, nos collaborateurs ont reçu des mails et documents leur permettant de mieux connaître les services proposés par Action Logement. Des conseils leur permettant de mieux constituer leur dossier ont également été transmis, afin d'augmenter leur chance de voir leur demande de logement social aboutir favorablement.

SENSIBILISATION À LA SANTÉ ET À LA SECURITÉ

A l'initiative du service Qualité et des référents Santé Sécurité, une semaine de sensibilisation a eu lieu en juin 2023. Différents thèmes ont été abordés :

- Les acteurs de la santé/sécurité au travail
- Les DUERP (documents uniques de prévention des risques professionnels)
- La posture devant les écrans et les équipements de protection individuel
- Les risques psychosociaux (RPS)
- Le plan de sureté

SENSIBILISATION AU HANDICAP

L'association s'est une nouvelle fois investie dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du 20 au 26 novembre 2023. Cette année, les salariés ont particulièrement été sensibilisés aux handicaps invisibles et un focus a été fait sur le recours aux ESAT et aux Entreprises adaptées (EA).

Notre référente Handicap a participé à une réunion d'information et d'échanges sur la constitution des dossiers MDPH, organisée par la ville de Vaulx-en-Velin et la Maison de la Métropole de Lyon, le 5 décembre 2023.

En décembre 2022, la confédération Axess (composée de la Fehap et de Nexem), la CFDT, la CGT, FO Santé privée ont renouvelé pour la période 2023-2025 l'accord Handicap agréé du secteur sanitaire, social et médico-social associatif. Dans ce cadre, en 2023, 18 salariés en CDI et ayant transmis leur attestation de travailleur handicapé ont bénéficié du versement de la prime de 500 euros par l'association OETH (Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés).

*OETH (association Objectif Emploi Travailleurs Handicapés), organisme dont dépendent les établissements adhérant à la FEHAP

LES STAGIAIRES **ET LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

Forum réfugiés continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **41 stagiaires** ont été accueillis en 2023 (48 en 2022), en majorité des étudiants en travail social, droit et sciences politiques, mais aussi en psychologie, anthropologie, administration, conduite de projets, etc.

Pour faire face aux difficultés de recrutement actuelles et dans un esprit de formation et d'intégration dans la vie active, l'association a développé le recours aux contrats d'alternance et a employé 1 étudiant en contrat de professionnalisation et 3 en contrat d'apprentissage. Ils sont intervenus sur des missions comptables/finances et de gestion de projet.

Par ailleurs, l'association dispose de son propre agrément de service civique. Dans ce cadre, **5 volontaires en service civique** ont apporté leur concours à des missions d'accompagnement de nos bénéficiaires en lien avec nos salariés et nos bénévoles (organisation d'activités collectives, aide à se repérer dans les administrations et les transports, accueil dans les files d'attente des SPADA, organisation de cours de FLE)

Niveau de formation des stagiaires et des volontaires : niveau 3ème à bac + 5

Presque 150 bénévoles ont permis en 2023 d'assister les équipes dans leurs missions auprès des demandeurs d'asile ce qui représente près de 9000 heures d'engagement. Les centres d'hébergement, les SPADA mais également les centres ESSOR et le siège à travers la mission asile, la communication, la formation et le conseil d'administration ont bénéficié de cet appui apporté par des citoyens engagés spontanément. Très sensibles aux valeurs défendues par Forum réfugiés, les bénévoles interviennent pour assurer des cours de français langue étrangère ou d'alphabétisation et de traduction, permettant ainsi de lever certains freins à l'accès aux droits et à l'insertion des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale. Ils proposent leur aide également pour garder les enfants pendant que les parents effectuent leurs démarches ou prennent des cours, pour animer des temps de partage thématiques, pour transporter les personnes malades à leurs rendez-vous..., participant ainsi à lever certaines difficultés liées à l'attente, la solitude ou la maladie.

Signataire de la charte du bénévolat, ils s'engagent à accueillir, écouter et accompagner les bénéficiaires en respectant leurs convictions et leurs opinions et sans distinction d'origine, de genre ou de religion, et à respecter une stricte confidentialité, condition sine qua non à une confiance partagée.

LE RECRUTEMENT **ET LA FORMATION DES SALARIÉS**

En 2023, **53** formations collectives (en intra-entreprise) ont été proposées à nos collaborateurs. En parallèle, **19 formations** ont été suivies par des salariés, en inscription individuelle (interentreprises). Ainsi, au total, nous avons assuré la gestion de **72 formations**, sans compter les formations obligatoires (Habilitation électrique, sauveteur secouriste du travail, sécurité incendie, gestes et postures) régulièrement mises en place en interne.

Cela a représenté **637** participations à des formations internes et/ou externes.

Les thématiques des formations collectives en intra portent essentiellement sur les aspects juridiques et opérationnels de nos divers métiers, tant d'un point de vue technique que de savoir-être et de posture professionnelle :

- Juridique : accompagnement juridique des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection internationale (procédure d'asile, procédure Dublin, réunification familiale, traite des êtres humains, droit des étrangers, droits sociaux, etc.)
- Posture professionnelle et accompagnement du public : interculturalité, accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique, accompagnement des personnes LGBT+, gestion de l'agressivité, techniques d'entretien, violences familiales et conjugales, accueil des récits de souffrance, problématiques addictives, distanciation dans le travail social, etc.



D'autres axes prioritaires sont également concernés par les formations que nous proposons :

- Le Management : le travail de développement et d'harmonisation de nos pratiques managériales s'est poursuivi tout au long de l'année avec la réalisation de 4 formations supplémentaires sur les bases du management portant à 15 le nombre d'actions de formation sur cette thématique depuis 2021.

Atelier RH

En novembre 2023, nous avons expérimenté la mise en place d'une journée d'échanges entre les responsables RH et les responsables d'équipes sur diverses questions liées aux ressources humaines que ce soit sur un plan purement juridique (le recours aux différents contrats de travail, la gestion des absences, le recrutement, l'intégration des nouveaux collaborateurs, etc.) ou sur un plan managérial (la gestion des tensions, la motivation et l'accompagnement des salariés, le disciplinaire etc.). Ce temps d'échanges a été très apprécié tant par les managers d'équipe que par les responsables RH car il a permis d'aborder ensemble les difficultés opérationnelles, d'échanger sur les bonnes pratiques et de trouver des pistes de solutions opérationnelles pour certaines des difficultés rencontrées. Devant la satisfaction mutuelle de cette journée de travail, ce type d'atelier sera poursuivi sur 2024.

- la Sûreté : La société Crise Up a continué d'accompagner certaines équipes, par une visite et formation sur chaque site, dans le travail de réflexion et d'élaboration d'un process d'intervention en situation de crise adapté au contexte et aux locaux de nos sites. Sur 2023, 4 formations sur site ont eu lieu portant à 18 le nombre de ces interventions depuis 2021.

Parcooroo : une plateforme en ligne pour l'accueil des nouveaux collaborateurs de Forum réfugiés

Depuis septembre 2023, un nouvel outil en ligne d'intégration des salariés a vu le jour au sein de notre association. Il vise à rassembler sur un même support dématérialisé toute l'information utile aux nouveaux collègues en termes de connaissances institutionnelles (l'histoire de l'association, ses valeurs, ses activités et dispositifs, son fonctionnement interne) mais aussi opérationnelles, notamment sur l'asile (les fondamentaux du droit d'asile et du parcours du demandeur d'asile en France et une présentation des différents outils internes permettant de trouver l'information recherchée dans le cadre des missions du poste occupé). Cette plateforme (Parcooroo) est en évolution continue et alimentée régulièrement par des vidéos et divers documents utiles à la prise de poste et, au-delà, au sentiment d'appartenance à la communauté de travail de Forum réfugiés.

Concernant le recrutement en 2023 : **381 offres** ont été diffusées (320 en 2022), générant **14 777 candidatures** (12 500 en 2022).

En 2023, nous avons poursuivi l'effort de formalisation de nos process de recrutement et l'accompagnement au quotidien de nos recruteurs sur le terrain, en développant nos outils et tests de compétences. Nous avons renforcé nos partenariats et mis en place nos premiers jobdating et nos premières présentations en collectif relatives à nos offres de recrutement.

LE RENFORCEMENT **DU DIALOGUE SOCIAL**

Un nouveau règlement intérieur, fruit de la collaboration entre la direction, des représentants des équipes opérationnelles et les élus est entré en vigueur en octobre 2023.

Les discussions sur le télétravail et le droit à la déconnexion ont abouti et les deux chartes sont entrées en vigueur le 1er octobre 2023.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont été ouvertes en octobre 2023 avec les deux syndicats représentés au sein de l'association : la CGT (syndicat majoritaire) et la CFDT. Elles seront finalisées début 2024. Elles concernent les 3 sujets suivants :

- **Bloc 1 :** Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée.
- **Bloc 2 :** Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et QVCT (qualité de vie et conditions de travail).
- **Bloc 3 :** Gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers.

Des négociations sur le temps de travail ont été initiées fin 2023 et devraient aboutir à un nouvel accord en 2024.



LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint **50 280 K€** en 2023, soit une hausse de **11%** par rapport à 2022.

En 2023, Forum réfugiés a continué sa croissance et conservé un équilibre financier après deux années comptables impactées par le report de conventionnement de dispositifs financés en partie par des fonds européens FAMI.

L'augmentation des charges entre 2022 et 2023 est en partie imputable aux mesures de revalorisation salariale (mise en place de la revalorisation Ségur en année pleine, évolution de la valeur du point de 3%).

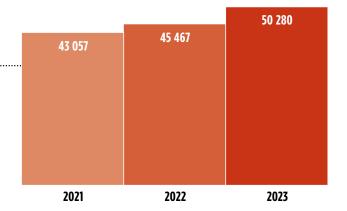
L'année 2023 a été également marquée par la poursuite de l'engagement de Forum réfugiés dans l'accueil des réfugiés ukrainiens et par le renforcement du CMAE (habilitation ESMS, augmentation de places, équipe mobile d'évaluation et dispositif d'hébergement d'urgence).

Concernant les programmes d'hébergement, les prix de journée ont enfin augmenté et permettent de faire face à l'évolution salariale et à la forte pression de l'inflation, notamment pour les charges liées à l'immobilier comme l'énergie et les loyers.

Les autres éléments ayant eu un impact significatif sont :

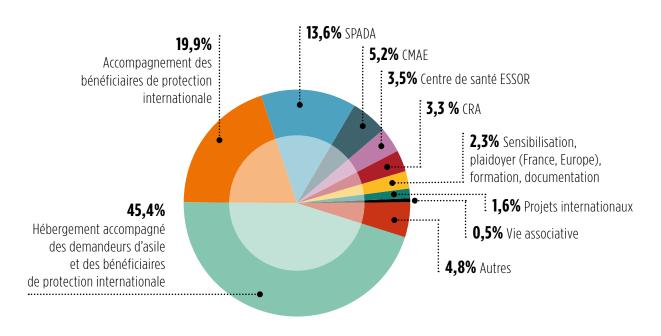
La mise en place d'une nouvelle équipe pour la mission d'information et d'aide à l'exercice des droits en janvier 2023 dans le CRA 2 de Lyon Saint-Exupéry.

Évolution des charges (en K€)

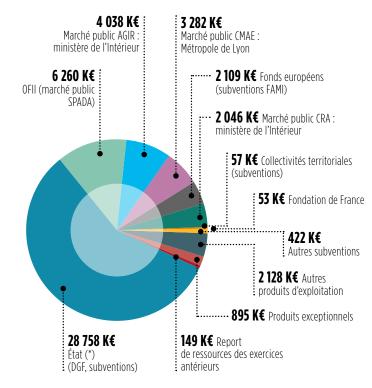


- Les augmentations de capacité au CAES du Puy-de-Dôme (+24 places), au CADA de Saint-Flour (+20 places), au CAES de Villeurbanne (+50 places) et au CADA du Var (+30 places).
- L'ouverture d'un HUDA de 33 places à Montmarault et d'un CADA à Toulouse de 15 places dédiées à des personnes LGBT.
- Le déploiement du programme Agir sur les départements où Forum réfugiés a été retenu.
- L'incendie du bâtiment principal du CADA de Champagnac la nuit du 5 au 6 avril, qui a rendu 40 places indisponibles, reconstituées en partie depuis.
- Des travaux importants de réhabilitation des bâtiments notamment sur les sites de « Charial » désormais dénommé Nora Saoudi (Lyon 3ème), de la « Baïsse » désormais dénommé Jean Costil (Villeurbanne) et à l'HUDA de Saint-Genis-les-Ollières.

Répartition des charges par activité



Évolution des sources de financement (K€) Financeurs (K€) 2021 2022 2023 28 050 État (*) (DGF, subventions) 26 104 28 758 dont Agence régionale de santé AuRA 200 180 255 dont Agence française pour le développement (AFD) 156 316 346 OFII (marché public SPADA) 6 232 6 444 6 260 Marché public AGIR : ministère de l'Intérieur 116 4 038 Marché public CMAE : Métropole de Lyon 1865 1885 3 282 Fonds européens (subventions FAMI) 403 1826 2 109 Marché public CRA: ministère de l'Intérieur 1 537 1 791 2 046 Collectivités territoriales (subventions) 585 646 575 Fondation de France 3 17 53 **Autres subventions** 1630 1060 422 Autres produits d'exploitation 1692 1853 2 128 dont dons 146 58 33 dont prestations de formations 446 457 482 **Produits exceptionnels** 90 2 100 895 591 149 Report de ressources des exercices antérieurs 753



TOTAL

Bilan simplifié 2023		
Actif (K€)	2022	2023
Actif immobilisé	4 470	4 491
Actif circulant	15 029	30 549
Total	19 499	35 040

40 897

46 378

50 718

Passif (K€)	2022	2023
Fonds propres	4 933	5 121
Provisions et fonds dédiés	2 597	2 400
Dettes	11 969	27 519
Total	21 340	35 040

L'actif immobilisé est constitué à 81% d'immobilisations corporelles. L'actif circulant se constitue à 95% de créances et 3% de disponibilités. Au 31 décembre 2023, les « autres créances financeurs » atteignent 23 077 K€. Le poste « Créances » a fortement augmenté dans le bilan 2023 du fait de la comptabilisation des conventions pluriannuelles à leur signature pour leur montant total, le poste « Produits constatés d'avanc » au Passif ayant progressé dans les mêmes proportions.

Les retards de versement des fonds européens par le ministère de l'Intérieur continuent à peser très lourdement sur la trésorerie, les subventions en attente d'encaissement représentant un total de 3 818 K€ en cumul des exercices 2014 à 2023.

Au passif, les fonds propres se répartissent principalement entre les fonds associatifs, les réserves, le report à nouveau, les provisions règlementées, le résultat de l'exercice et les subventions d'équipement. Les dettes se répartissent principalement entre les dettes financières, les dettes fournisseurs et sociales et les produits constatés d'avances. ■

^{*} hors reprise des résultats des années antérieures.

Forum réfugiés remercie l'ensemble de ses partenaires, donateurs et mécènes, dont :

















LES PRÉFÉCTURES : DE L'ALLIER, DES ALPES-MARITIMES, DE L'ARDÈCHE, DE L'ARIÈRE, DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DE LA CORRÈZE, DE LA HAUTE-GARONNE, DE L'HÉRAULT, DU LOT, DU PUY-DE-DÔME, DU RHÔNE, DU TARN-ET-GARONNE ET DU VAR.











































































Les établissements et lieux d'intervention

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	62
Allier (03)	
CADA de Montmarault	62
HUDA de Montmarault	63
CPH de Moulins et d'Yzeure	64
PRIR 03	65
Ardèche (07)	
CADA de Privas	66
Programme AGIR 07	67
Cantal (15)	
CADA de Champagnac	68
CADA de Saint-Flour	69
CPH d'Aurillac	70
PRIR 15.	71
AGIR 15.	72 73
Programme régional d'intégration des Ukrainiens	/5
Puy-de-Dôme (63)	
Structure de premier accueil des	7.
demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand.	74
CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat	75
CAES de Clermont-Ferrand	76 77
HUDA de Clermont-Ferrand	78
Centre de soins ESSOR 63.	78 79
Centile de Soins ESSON OS.	13
Rhône (69)	
Structure de premier accueil	00
des demandeurs d'asile de Lyon.	80 81
CAES de Villeurbanne	82
CADA de Bron	oz 83
CADA d'Éveux et de l'Arbresle	84
CADA de Lyon 7 ^{ème}	85
CADA de Vaulx-en-Velin.	86
CADA de Villeurbanne	87
HUDA de Villeurbanne	88
HUDA de Lyon 8 ^{ème} - SAS	89
HUDA de Saint-Genis-les-Ollières	90
CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin	91
Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile	92
Centre de mise à l'abri et d'évaluation	
des mineurs non accompagnés (CMAE)	93
Dispositif d'urgence Alfred de Musset	94
Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge	0.5
par la Métropole de Lyon.	95
Programme Agir	96

Programme RACINE	98 99
Premier Accueil Ukraine (PAU) 69	100
UKN 69 Programme d'intégration des Ukrainiens	101
Centre de santé mentale ESSOR	102
CRA de Lyon 1	103
CRA de Lyon 2	104
NOUVELLE-AQUITAINE	105
Corrèze (19)	
CADA de Peyrelevade	105
OCCITANIE	106
Programme Accelair (09, 46, 82)	106
Programme Accelair (31)	107
Programme Accelair (34)	108
Programme AGIR (31).	109
Programme AGIR (34)	110
Programme AGIR (82)	111
Gard (30)	
CRA de Nîmes	112
Haute-Garonne (31)	
HUDA de Toulouse	113
Hérault (34)	
CRA de Sète	114
Pyrénées-Orientales (66)	
CRA de Perpignan	115
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	116
Alpes-Maritimes (06) Structure de premier accueil	
des demandeurs d'asile de Nice	116
CRA de Nice	117
Bouches-du-Rhône (13)	
Structure de premier accueil	
des demandeurs d'asile de Marseille	118
CAES de Septèmes-les-Vallons	119
CRA de Marseille	120
Var (83)	
Structure de premier accueil	171
des demandeurs d'asile de Toulon	121 122
CADA de Lorgues et Draguignan	122
Centre d'hébergement d'urgence de Tourves	123
tomas a movergenient a argence ac roal res	124

ALLIER (03) CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil: 100 places

Types d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familiaux

Équipe: 7 salariés

Coordonnées: CADA Montmarault - BP 61 - résidence Château Charles -

03390 Montmarault

Situé dans le département de l'Allier, le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Montmarault se caractérise par son implantation rurale. Une équipe pluridisciplinaire de 7 salariés participe pleinement à la mise en œuvre des différents projets.

L'année 2023 a été marquée par l'accélération des procédures qui conduit à la croissance du taux de rotation (+12.5%) et impose à l'équipe un rythme soutenu dans l'accompagnement des personnes hébergées sur les volets juridique, administratif, sanitaire et social.

Le partenariat institutionnel et associatif se renforce chaque année avec de nouveaux acteurs et de nouvelles actions. Depuis deux ans, nous développons et pérennisons le partenariat local, en particulier dans les domaines de la santé

Cette année, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Montluçon ainsi qu'avec l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP). Depuis le début de l'année 2023, les personnes hébergées au sein du CADA, dans l'attente de l'ouverture de leurs droits à la complémentaire santé solidaire, bénéficient d'une prise en charge médicale et psychologique tous les jeudis et vendredis dans les locaux du centre hospitalier de Montluçon.

Personnes/ménages accueillis

163 personnes accueillies (54 adultes en famille, 62 enfants et 47 personnes isolées) / 80 ménages accueillis

82 personnes entrées / 42 ménages **74** personnes sorties / 37 ménages

Durée moyenne de séjour : **454 jours**

Taux de rotation: 78% Taux d'occupation : 81%

11 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	28%
Albanie	17%
Guinée	7%
République démocratique du Congo	5%
Georgie	5%

Accompagnement juridique

63 personnes entrées en procédure normale

19 en procédure accélérée

En nombre de dossiers

72 décisions rendues, dont 44 définitives

Dont 37 accords:

- par l'OFPRA: 26 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires, soit 39 personnes (adultes et enfants) protégées



Aminata, Bénédicte, Sangmo, Aïcha, Guranda, Farida ; 6 femmes de pays différents qui ne se connaissaient pas, ont décidé d'escalader ensemble le Puy-de-Dôme.

Ce jour-là, les femmes du CADA se sont retrouvées avec d'autres femmes de la ville de Montmarault et elles ont parlagé un moment de détente dans un spa. Ce moment privilégié a permis divers échanges autour de leurs vies, leurs situations et leurs droits.

À la suite de ce moment convivial, les femmes hébergées ont choisi de s'enga-ger dans une activité hebdomadaire, permettant de se réunir et de partager des discussions en toute liberté. L'équipe du CADA leur a donc proposé de mettre en place une activité randonnée, offrant ainsi une occasion de se réunir, de discuter librement et de s'adonner à une activité physique. Pour donner un objectif à cette activité, elles ont exprimé le désir de gravir le Puy-de-Dôme.

Chaque jeudi après-midi, elles se sont mobilisées, s'encourageant mutuellement et s'entraînant à parcourir des distances de plus en plus longues et difficiles, dans le but d'être prêtes à escalader le Puy-de-Dôme.

histoire de...

- par la CNDA: 6 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires, soit 11 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 84%

Sorties

45 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

8 en CPH; 26 en logement autonome; **3** foyer/résidence sociale ; **1** exclusion ; **4** autres ; **3** *via* une solution personnelle

5 personnes déboutées : 5 solutions perso/familiales

24 personnes en cours de procédure :

3 centre DPAR ; **21** solutions personnelles

Délai moyen de sortie si rejet : 510 jours

Délai moyen de sortie si accord : 521 jours

Activité d'intégration

75 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année **9** baux signés





Date d'ouverture : octobre 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin

Capacité d'accueil: 33 places

Types d'hébergement : diffus en appartements

Équipe : 2 salariés

Coordonnées: HUDA de Montmarault - Résidence Chateau Charles Bat C - 03390 Montmarault



Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) de Montmarault a ouvert le 15 octobre 2013. Situé dans le département de l'Allier, l'HUDA de Montmarault se caractérise par son implantation rurale.

Les personnes hébergées sont des familles et des personnes isolées, majoritairement en procédure Dublin. Elles sont logées dans 9 appartements, modulables en fonction des compositions familiales.

L'équipe de l'HUDA œuvre depuis son ouverture à l'intégration de ce nouveau dispositif dans la ville de Montmarault. L'instauration d'un partenariat fort avec les acteurs du territoire est une priorité pour l'HUDA. Depuis son ouverture, différents ateliers ont eu lieu en collaboration avec le centre social de Montmarault.

Personnes/ménages accueillis

27 personnes accueillies (17 adultes en famille, 6 enfants et 4 personnes isolées) / 18 ménages accueillis

27 personnes sorties / 18 ménages sortis

Taux de rotation : 41% Taux d'occupation : 38%

8 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Sierra Leone	41%
Soudan	18,5%
Guinée Équatoriale	15%
Cameroun	11%
Afghanistan	4%

Accompagnement juridique

1 personne entrée en procédure normale

25 en procédure Dublin

1 enfant mineur sans procédure





ALLIER (03) **CPH de Moulins et d'Yzeure**

Date d'ouverture : février 2016

Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale nécessitant un accompagnement

plus approfondi pour leur insertion Capacité d'accueil : 55 places

Types d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées: 7 rue des Baumiers - 03000 Moulins

L'objectif principal du centre provisoire d'hébergement (CPH) est de lever les freins à l'insertion que peuvent rencontrer les bénéficiaires d'une protection internationale et leur permettre de s'intégrer durablement dans la société française. L'accueil de la personne est réalisé pendant neuf mois, reconductibles trois mois avec l'accord de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Nous hébergeons les personnes dans quatorze appartements dont sept à Moulins et sept à Yzeure. Cette répartition diffuse facilite l'apprentissage d'une vie en autonomie. Les travailleurs sociaux adaptent leurs interventions en fonction de la situation individuelle des ménages. Ils innovent et renouvellent leurs interventions pour répondre aux besoins individuels et collectifs. Ainsi, cette année, nous mettons au cœur de notre accompagnement la question de la mobilité dans toutes ses acceptions. Le CPH étant situé dans un territoire semi-rural, cette thématique est nécessaire à travailler pour pouvoir accompagner les personnes hébergées dans l'ensemble de leurs projets. Ce sujet fait par ailleurs souvent échos aux parcours migratoires antérieurs.

Nous avons mis en place un cycle de travail centré sur un groupe de femmes. Cette intervention utilise des supports artistiques non verbaux afin de permettre à chacune d'exprimer un ressenti, voire un traumatisme, nous permettant par la suite d'orienter les personnes vers les services thérapeutiques du droit commun. Nous avons pu constater que l'utilisation de supports médians permettait une meilleure expression des ressentis.

Personnes/ménages accueillis

93 personnes accueillies en 2023 (28 adultes en famille, 37 enfants et 28 personnes isolées) / 44 ménages accueillis

41 personnes / 21 ménages entrés **42** personnes / 22 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **494 jours**

Taux de rotation : 75% Taux d'occupation: 95%

12 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	52%
Somalie	13%
Guinée	6,5%
Nigéria	5%
Éthiopie	5%

Accompagnement juridique

20 dossiers RSA/ ASPA/ AAH

26 dossiers PUMA/AME/CSS

54 vulnérabilités détectées

M. N. (sous procédure Dublin et rejoignant sa famille à 18 ans) est arrivé en France via un camp de réfugiés en Grèce. Bien que mineur, il a séjourné dans ce camp près de trois ans, séparé de sa mère, ses frères et sœurs lors du passage de la Turquie vers l'Europe alors qu'il n'a que 14 ans. Ce n'est qu'à sa majorité qu'il est orienté par les autorités locales grecques vers la France en vertu des accords de Dublin.

Un soir de juin 2023, sa mère nous explique que son fils a été entendu par les autorités grecques et qu'il devrait venir en France prochainement. Elle ne peut pas nous donner d'information supplémentaire. Le jeune homme est arrivé dans un de nos appartements trois jours après. La famille ayant trouvé des ressources pour l'acheminer.

Nous avons pu, avec l'accord de l'OFII, le prendre en charge administrativement, matériellement et socialement. Actuellement, il bénéficie de l'accompagnement du CPH alors que personne ne pouvait anticiper son insertion. Ceci démontre l'importance de nos structures CPH dans l'insertion des personnes les plus vulnérables. Désormais, M. N. entrevoit la possibilité d'acquérir un niveau de français pour réaliser son insertion professionnelle. Les traumatismes subis lors de ses séjours en Afghanistan, Turquie et en Grèce affleurent par moment et sont un frein à la réalisation de son projet de vie. Le temps lui permettra, nous l'espérons, de surmonter ses épreuves et de se reconstruire.

histoire de...

Activité d'intégration

Favoriser au maximum les questions de la mobilité et de la prise en charge des personnes hébergées

14 personnes entrées dans le logement (5 ménages)

soit 5 baux signés dans le parc public

20 personnes en accès à l'emploi

92 personnes en accès à la formation

Le niveau de français des personnes intégrant le CPH est à corréler avec les exigences de l'insertion par l'emploi. Le pourcentage de personnes allophones non scolarisées ou avec un niveau d'étude infra 3^{ème} arrivant au CPH est de 72%. Les difficultés de devoir travailler en neuf mois voire douze sur un projet de sortie par l'emploi sont réelles. La définition des axes du projet demeure donc un enjeu crucial pour les personnes souhaitant rapidement gagner une autonomie financière.

De multiples expériences de partenariats sont donc utilisées au CPH pour lever les freins à l'insertion. Nous offrons en 2023 un panel de supports variés. Les actions collectives visent à favoriser une insertion sociale et professionnelle. Le rapprochement du CPH avec les centres de formation GRETA, l'école E2C, la plateforme linguistique et la Fondation Agir Contre l'Exclusion pour la réalisation de l'insertion par l'emploi complètent nos interventions.

Une fois les cours de l'OFII dispensés, un partenariat est créé avec des intervenants complémentaires tels que l'association Sherpa pour le bien être psychique ou le DAHLIR qui agit sur l'insertion par le sport. Ainsi, l'accompagnement proposé est à la fois global et spécifique.



Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : septembre 2017

Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection

dans le département de l'Allier depuis moins d'un an

Équipe: 6 salariés

Coordonnées: 7 rue des Baumiers - 03000 Moulins / 63 boulevard du 8 mai 1945 - 03200 Cusset /

rue Alexandre Duchet - 03100 Montluçon

Cette année est marquée par l'arrêt du PRIR03 suite à la mise en œuvre du marché AGIR. Notre service créé en 2017, avait pour missions d'accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) sur les questions de l'insertion par le logement, l'emploi/formation, l'ouverture des droits et les questions administratives complexes. Cette initiative associative a servi de modèle d'accompagnement à l'échelle du département de l'Allier puisque nous étions implantés dans les villes de Montluçon, Vichy et Moulins. En 2023, nous avons donc dû composer pour assurer au mieux 119 accompagnements tout en préparant dès le mois de juillet la passation vers le nouveau prestataire AGIR. En parallèle de cette activité, nous avons honoré notre engagement sur l'instance OCADI de coordination des acteurs de l'insertion en lien avec les BPI dans le département de l'Allier. Ainsi, le 12 octobre nous avons pu organiser une journée de sensibilisation auprès de 150 professionnels et bénévoles.

Personnes accompagnées

119 ménages accompagnés en 2023, 27 ménages nouvellement arrivés soit 234 personnes en 2023 (163 adultes et 71 enfants), dont 33% de femmes et **67%** de personnes isolées

26 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	55%
Érythrée	6%
Soudan	5%
Côte d'Ivoire	4%
Guinée	3%

91% des adultes sont non francophones :

41% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat :

59% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;

12% des adultes sont en situation d'illetrisme

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA

Sorties du programme : **22** ménages, soit 40 personnes Durée moyenne de leur accompagnement : 31,2 mois

Logement

119 ménages accompagnés, soit 234 personnes (163 adultes et 71 enfants). **4** baux ont été signés au cours de l'année 2023, ce qui a permis à 7 personnes d'accéder à un logement pérenne.

Le délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme est de 18 mois. 48 ménages ont été accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement, soit 147 personnes.

Formation

11 formations débutées en 2023, dont 45% ont bénéficié à des femmes

5 formations en français langue étrangère, dont 40% ayant bénéficié à des femmes et 5 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

6 formations professionnelles, dont 6 formations qualifiantes ou (pré)professionnelles

Emploi

25 contrats/conventions signés en 2023, dont 12% par des femmes

Types de contrats

16% CDI ; **12%** CDDI ; **56%** CDD ; **8%** Intérim ; 4% Contrat aidé ; 4% MAD/ETTI

Principaux secteurs d'activité

4% Agroalimentaire ; **4%** Santé/Social ; **8%** Agriculture ; **8%** Commerce/distribution; **8%** Industrie; **16%** BTP; **20%** Hôtellerie/Restauration; **28%** Propreté; **4%** autres



Histoire d'une réunification familiale pour M. K., 52 ans, après un exil de 7 ans. Nous rencontrons M. K. en avril 2021 après l'obtention de sa protection internationale. Son apprentissage du français est fastidieux. M. K. est persuadé que sa famille va lui permettre d'apprendre plus facilement la langue. Evidemment les difficultés dans l'accompagnement sont multiples. Elles se situent aussi bien dans la santé, l'emploi, les démarches administratives, l'obtention d'un logement pour une famille avec 3 enfants mais aussi et surtout dans la définition d'un projet de vie commun à tous. Sa famille le rejoint en férrier 2022

Une fois réglées les questions matérielles relatives aux ouvertures des droits pour madame et les enfants, l'insertion par l'emploi se concrétise pour M. K., mais le projet de vie familiale s'est scindé, le couple ayant divorcé. L'équipe a assuré un accompagnement pour que chacun fasse valoir ses droits. Chacun est désormais autonome et s'inscrit pleinement dans le droit commun.

Cet accompagnement a duré plus de deux ans entre les premières démarches auprès de M. K. et l'insertion pérenne de la famille. Notre liberté d'intervention au PRIR a été rendue possible grâce aux convictions associatives et à l'investissement des travailleurs sociaux. Ce projet correspond au PRIR, aux trajectoires de vie complexes, non linéaires, à l'intégration et à ses temps multiples.

exemple de parcours à retenir pour relancer un dispositif d'intégration des réfugiés dans l'Allier.



Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélerée

Capacité d'accueil: 65 places

Types d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 5 salariés

Coordonnées: 8 Boulevard Lancelot - BP 217 - 07000 Privas

Cette année, le taux de reconnaissance continue de progresser passant de 56% en 2022 à 63,6%. Cette augmentation est liée à la situation géopolitique des pays comme l'Afghanistan, l'Ethiopie ou encore le Rwanda.

64% des décisions positives sont délivrées par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et 36% par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Les principaux motifs d'accord concernent l'appartenance à un groupe social et/ou les origines ethniques. La majorité des réfugiés accueillis ont compris que le projet d'installation dans une grande ville est difficilement réalisable dans des délais réduits. Ils font donc le choix de rester sur Privas dans un premier temps afin de poursuivre leur parcours d'intégration.

Avec le dispositif AGIR, l'accompagnement des réfugiés se fait de manière conjointe avec une répartition claire des missions de chacun. Cette collaboration favorise un accompagnement de proximité et de qualité permettant aux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) d'obtenir un logement et d'acquérir davantage d'autonomie dans leurs démarches administratives.

En 2023, la fin de l'aménagement de la salle d'activité avec notamment l'installation de la cuisine équipée, a permis de mobiliser davantage les personnes hébergées sur différentes activités manuelles, culturelles ou culinaires. Les ateliers de cuisine du monde ont remporté un vrai succès avec à chaque fois 25 personnes hébergées participant à la confection du repas et à la dégustation. Cette activité est un vrai vecteur de lien social et contribue à un climat serein et bienveillant.

Personnes / ménages accueillis

112 personnes accueillies (31 adultes en famille, 53 enfants et 28 personnes isolées) / 50 ménages accueillis

53 personnes entrées / 23 ménages **54** personnes sorties / 23 ménages Durée moyenne de séjour : **349 jours**

Taux de rotation : **82,3%**Taux d'occupation : **90,6%**

24 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Georgie	17,8%
Albanie	16,9%
République démocratique du Congo	8,9%
Afghanistan	7,1%
Yemen	6,3%

Accompagnement juridique

27 personnes entrées en procédure normale

25 en procédure accélérée

1 mère de famille était déboutée mais avait ses deux enfants en cours de procédure

En nombre de dossiers

48 décisions rendues, dont **22** définitives Dont **14** accords :

- par l'OFPRA : 6 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

histoire de...



Le public isolé a été particulièrement accompagné lors de ces ateliers car il est davantage confronté à l'ennui que les familles pour qui l'offre de territoire est plus variée.

Victor, réfugié vénézuélien nous partage son expérience : « L'atelier graff a été pour moi une expérience incroyable qui m'a offert la liberté de m'exprimer à travers ma propre créativité, tout en découvrant une technique inconnue jusqu'ici. Ce que j'ai le plus apprécié est le fait de partager cette activité avec les autres personnes hébergées au CADA, de nationalités différentes. Au-delà de l'activité en elle-même, ce fut un moment de partage culturel particulièrement riche ».

Les œuvres ainsi créées ont ensuite été exploitées pour décorer les murs extérieurs du quartier, et seront temporairement exposées lors du Carnaval de la ville.

- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire, soit 5 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : 63,6%

Sorties

27 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

19 en logement autonome ; **3** *via* une solution personnelle ; **4** jeunes de moins de 25 ans ont intégré une résidence habitat jeune et **1** personne un hébergement dans le cadre de sa formation pré-qualifiante

18 personnes déboutées :

11 sans solution / hébergement d'urgence ; 7 solutions perso/familiales

8 personnes en cours de procédure :

4 départs volontaires (une famille de 4 personnes s'est désistée de sa demande d'asile et a accepté l'Aide au Retour Volontaire) ; **1** personne *via* une solution personnelle ; **3** sans solution

Délai moyen de sortie si rejet : 413 jours

Délai moyen de sortie si accord : 372 jours

Activité d'intégration

36 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année **6** baux signés



ARDÈCHE (07) Programme AGIR 07

Date d'ouverture : décembre 2022

Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) résidant dans le département de l'Ardèche et ayant obtenu

leur protection depuis le 1er janvier 2022

Équipe: 25 salariés

Coordonnées: 2 boulevard des mobiles - 07000 Privas; Antennes: 18 rue Joséphine Baker - 07100 Annonay / 7 route de Lamastre - 07300 Tournon-sur-Rhône

En décembre 2022, le programme AGIR 07 est venu remplacer Accelair 07 constituant ainsi le premier dispositif AGIR mis en œuvre par Forum réfugiés. Le passage d'Accelair à AGIR et la systématisation des orientations par l'OFII vers le dispositif a permis de mieux couvrir les besoins d'accompagnement. La première année de mise en œuvre a connu un accroissement important du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) accompagnés dans des bassins variés et parfois isolés.

Durant l'année 2023, AGIR 07 a poursuivi sa mission et a pu accompagner un total de 103 personnes résidant dans 9 communes différentes. L'ancrage sur les principaux bassins de vie du territoire ardéchois et la proximité avec les bénéficiaires et les partenaires locaux ont été rendus possible grâce au développement de l'équipe. Cette proximité est cruciale dans un territoire rural où la mobilité constitue un frein majeur.

Personnes accompagnées

103 personnes (57% de personnes isolées et 45% de femmes)

92 personnes nouvellement arrivées

24 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	30%
Syrie	13%
République démocratique du Congo	6%
Nigéria	6%
Albanie / Erythrée	5%

93% des adultes sont non francophones

31% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat

12% des adultes sont en situation d'illetrisme

Sorties du programme : **10** ménages soit 16 personnes Durée moyenne de leur accompagnement : 9 mois

Logement

77 ménages accompagnés soit 103 personnes

24 baux ont été signés au cours de l'année 2023, ce qui a permis à 28 personnes bénéficiaires d'accéder à un logement pérenne

Le délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme est de 4,2 mois



Je m'appelle Sayed. J'ai fui l'Afghanistan et je suis arrivé en France en 2021. J'ai été hébergé à Privas dans un HUDA jusqu'à devenir réfu-gié en 2022. Après, j'ai emménagé à la résidence habitat jeune et j'ai commencé mes cours de français de l'OFII.

Attiré par la cuisine, j'ai fait une formation de commis de cuisine avec l'association AIME dans le sud de l'Ardèche. La formation m'a plu car j'ai appris beaucoup de choses sur la cuisine française et j'avais de bonnes relations avec les autres personnes de la formation.

Pendant cette formation, j'ai fait 7 semaines de stage dans un restaurant à Privas. Comme le patron était très content de moi, il m'a donné du travail pour l'été. À la fin de ce contrat j'ai voulu continuer les cours de français pour mieux parler. Pendant cette formation de français, nous avons des périodes de stage. J'ai choisi de faire mon stage chez un plombier car mon projet est de devenir plombier. AGIR m'accompagne pour faire les démarches administratives et pour trouver une formation pour poursuivre mon projet professionnel.

histoire de...

Formation

71 formations débutées en 2023, dont 38% ont bénéficié à des femmes

62 formations en français langue étrangère, dont 35% ont bénéficié à des femmes, 39 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

9 formations professionnelles qualifiantes ou préprofessionnelles

Emploi

28 contrats/conventions signés en 2023, dont 35% par des femmes

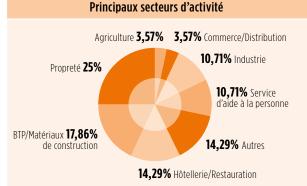
Types de contrats

3,57% CDI; **25%** CDDI; **3,57%** CDD de plus de 6 mois; **46,43%** CDD de moins de 6 mois ; **7,14%** Intérim ;

3,57% Contrat de professionnalisation ou apprentissage;

7,14% Contrat unique d'insertion (CIE, CAE) ; **3,57%** Stage / PMSMP ;

4% contrat de professionnalisation/apprentissage; **7%** Contrat unique d'insertion (CIE, CAE)





Date d'ouverture : juillet 2019 (transformation CAO)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil: 60 places

Types d'hébergement : Collectif (40 places) et semi-collectif (20 places)

Équipe : 5 salariés

Coordonnées: Château Le Bourg - BP 30007 - 15350 Champagnac

Le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) a connu un terrible incendie en avril 2023 ravageant une partie du château où résidaient 40 personnes hébergées. Heureusement, aucun blessé n'a été recensé et toutes les personnes ont été relogées dans d'autres établissements en Auvergne.

Cependant, la structure a perdu 40 places dans l'incident, 4 appartements en diffus ont été captés et validés en fin d'année par la visite de conformité des services de la Direction départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Cantal afin de compenser 20 places. D'autres appartements sont en cours de captation pour pallier la perte de capacité liée à l'incendie afin de pouvoir retrouver le nombre initial de 60 places.

Personnes / ménages accueillis

93 personnes accueillies (35 adultes en famille, 31 enfants et 27 personnes isolées) / 49 ménages accueillis

48 personnes entrées / 21 ménages **75** personnes sorties / 43 ménages

Durée moyenne de séjour : **267 jours**

Taux de rotation: 102,5% Taux d'occupation: 43,89%

29 nationalités accueillies

Principales nationalités	
Djibouti	9%
Afghanistan	4%
Géorgie	4%
Macédoine du Nord	4%
Albanie	3%

Accompagnement juridique

29 personnes entrées en procédure normale, 19 en procédure accélérée

En nombre de dossiers

26 décisions rendues, dont **11** définitives Dont **8** accords :

- par l'OFPRA : 1 statut de réfugié et 3 protections subsidiaires soit 4 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA: 3 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 4 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : 72%

Sorties

9 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

6 en CPH ; **3** via une solution personnelle

20 personnes déboutées :

2 sans solution / hébergement d'urgence ; **10** sans précision sur la destination (disparition); 8 retours volontaires

45 personnes en cours de procédure

24 transferts dans DNA; **12** sans solution; **7** sans précision sur la destination (disparition); **2** départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 433 jours

Délai moyen de sortie si accord : 323 jours

Activité d'intégration

10 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



nisé tous les mois. L'objectif de ce moment festif est que chaque participant partage avec les autres résidents un plat originaire de son pays. Cela favorise les échanges entre personnes qui ne parlent pas la même langue et permet de créer ou renforcer des liens.

Lors de ces repas partagés, les membres de l'équipe du

L'ensemble des plats présentés par les personnes héber-

histoire de...



Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil: 80 places

Types d'hébergement : Collectif (60 places) et semi-collectif (20 places)

Équipe : 6 salariés

Coordonnées: 1 rue Jean Jaurès - BP 52 -

15100 Saint-Flour

L'année 2023 a été marquée par l'extension de 20 places en logements diffus, venant compléter les 60 places en collectif. Cette extension a permis d'agrandir l'équipe et de réorganiser les missions de chacun.

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) a aussi poursuivi les actions ouvertes à la population locale permettant une meilleure connaissance du centre et des personnes hébergées. Il y a eu notamment la participation d'un groupe de résidentes à la tenue d'un stand de tresses africaines et création de bijoux, lors du festival «le ton est donné» organisé par l'Adapei de Saint-Flour, en avril. La fête interculturelle a aussi été reconduite en octobre en lien avec les partenaires locaux dont les Réseaux d'Échanges Réciprogues de Savoirs (RERS), initiateur de cette manifestation. De plus, le centre a participé à l'organisation de la première édition de la journée mondiale du réfugié à Aurillac, menée conjointement par les différentes structures du département accueillant ce public. Ce moment convivial et festif a permis de rassembler, de créer des rencontres et de faire connaître le public des réfugiés, notamment lors de la marche des parapluies dans les rues de la ville d'Aurillac.

Enfin, en 2023, à la suite d'un incident majeur avec un résident, le bâtiment regroupant les bureaux et les logements collectifs, a été sécurisé grâce à l'installation de digicodes en août. Cette fermeture du bâtiment a répondu aussi à une demande des personnes hébergées lors des conseils de vie sociale (CVS).

Personnes / ménages accueillis

150 personnes accueillies (45 adultes en famille, 51 enfants et 54 personnes isolées) / 78 ménages accueillis

90 personnes entrées / 46 ménages **75** personnes sorties / 39 ménages Durée moyenne de séjour : **356 jours**

Taux de rotation : 103% Taux d'occupation: 95%

35 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	22%
République démocratique du Congo	8%
Arménie	5%
Somalie	5%
Haïti	4%

Accompagnement juridique

64 personnes entrées en procédure normale **9** en procédure accélérée

En nombre de dossiers

72 décisions rendues, dont 47 définitives Dont **32** accords:



2022. Francophone, il a tout de même suivi les cours de français dispensés par les bénévoles afin de se perfectionner davantage. Il a aussi participé aux activités proposées par le CADA (ateliers cuisine au centre social, visite guidée de la ville, etc). Il a surtout été intégré très rapidement par les sanflorains grâce au club d'aïkido dont il fait partie.

souhaité s'installer à Saint-Flour où il a maintenant son réseau et ses repères. Il disait que cela serait plus facile pour lui ici que puisque fin mars, Thierry commençait déjà à travailler en intérim pour s'installer dans son logement social à Saint-Flour.

Depuis, Thierry a signé un CDI aux Fromageries, a obtenu son code de la route et effectue actuellement les heures de conduite afin de repasser son permis de conduire.

Comme il dit, « c'est mieux à Saint-Flour ».



- par l'OFPRA : 20 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 32 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 5 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 12 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 68%

Sorties

39 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

25 en CPH; **11** en logement autonome; **1** *via* une solution personnelle; 2 via une association / réseau / partenaire

16 personnes déboutées :

4 sans solution / hébergement d'urgence ; 1 solution perso/familiale 10 disparitions; 1 exclusion du centre

20 personnes en cours de procédure :

7 départs volontaires;

2 disparitions : 1 placement en foyer / résidence sociale

Délai moyen de sortie si rejet : 364 jours

Délai moyen de sortie si accord : 429 jours

Activité d'intégration

55 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 5 baux signés





Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil: 60 places

Types d'hébergement : 16 appartements diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées: 18 rue Paul Doumer - BP 80332 - 15003 Aurillac

Pour la première fois, nous avons organisé une manifestation à Aurillac dans le cadre de la journée mondiale du réfugié. Nous avons collaboré avec toutes les associations du territoire qui interviennent avec le public migrant. Nous avons proposé une déambulation avec des parapluies qui s'est conclue par un pique-nique partagé et une après-midi festive.

Il y a eu une très forte mobilisation des demandeurs d'asile et réfugiés en structure ou hors structure. C'était un grand moment de convivialité. Nous avons également participé à un tournoi de football le 28 juillet 2023 à l'initiative de plusieurs associations qui interviennent avec le public migrant : Emmaüs, France Terre d'Asile, Habitat Jeunes Cantal, Aurore, E2C et Forum réfugiés.

En amont de ce tournoi de football, nous avons organisé plusieurs entraînements en soirée afin de composer notre équipe. Nous avons pique-niqué tous ensemble. L'aventure a été belle mais notre épopée s'est arrêtée en finale. Ce fut une belle journée sportive et de partage.

Nous avons décidé de mutualiser notre fête de Noël avec le centre social du Cap Blanc. Nous avons organisé un Noël solidaire le 21 décembre en fin de journée. Nous avons pu nous retrouver autour d'un buffet partagé et danser tous ensemble sur la musique du monde. Nous avons récolté des dons afin de pouvoir organiser une distribution de cadeaux pour les enfants. Une de nos résidentes est une célèbre chanteuse afghane, elle a gentiment accepté de chanter pour tout le monde.

Personnes / ménages accueillis

106 personnes accueillies en 2023 (31 adultes en famille, 42 enfants et 33 personnes isolées) / 51 ménages accueillis

61 personnes entrées / 32 ménages **47** personnes sorties / 21 ménages

Durée moyenne de séjour : **381 jours**

Taux de rotation: 90% Taux d'occupation: 92%

5 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	50%
Syrie	13%
Guinée	6%
Libye	6%
Albanie	4%

Accompagnement juridique

11 dossiers RSA / ASPA / AAH

56 dossiers PUMA / AME / CSS

48 vulnérabilités détectées

Activité d'intégration

41 personnes entrées dans le logement (17 ménages) soit 17 baux signés, dont 4 dans le parc privé et 13 dans le parc public

28 personnes en accès à l'emploi

39 personnes en accès à la formation

7 bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ont bénéficié d'un apprentissage du français langue étrangère (FLE) tout terrain

2 ont intégré une formation HOPE, Hébergement - Orientation -Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées

3 ont signé un CDI



« Je m'appelle TLAS Mohammad et je suis Syrien. Je suis accompagné par le CPH depuis 9 mois. Pendant ces 9 mois, j'ai passé le niveau A1 en Français à OSENGO et j'ai aussi fait une formation FLE multisectorielles. Pour la sortie au Zoo en septembre, j'ai réalisé l'affiche car j'ai travaillé dans l'infographie dans mon pays. Céline, mon assis-







Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : octobre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection

dans le département du Cantal depuis moins d'un an

Équipe: 2 salariés

Coordonnées: 18 rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

En 2023, nous avons poursuivi le dispositif PRIR 15 en complément de l'ouverture du Programme AGIR en juillet 2023, en particulier pour sécuriser la fin de parcours des réfugiés non éligibles à AGIR. A partir de juillet 2023, plus aucun bénéficiaire d'une protection internationale (BPI) n'a été orienté vers le PRIR car tous les nouveaux BPI éligibles au programme AGIR ont été orientés par l'OFII.

Parmi les 158 personnes accompagnées par le PRIR, 17 ont été éligibles au programme AGIR. Le projet d'apprentissage linguistique à visée professionnelle se porte plus particulièrement vers le public féminin migrant, plus vulnérable. Ces bénéficiaires de l'action ont gagné en estime de soi et en autonomie, 16% d'entre elles ont signé un contrat d'embauche en 2023.

Pour la première fois, une marche des parapluies a été organisée dans le cadre de la journée mondiale du réfugié à Aurillac. De nombreux BPI suivis par le PRIR ont participé à cet événement.

Personnes accompagnées

53 ménages accompagnés en 2023 soit 158 personnes (86 adultes et 72 enfants) / 51 ménages accueillis

49% de personnes isolées et **48%** de femmes

Parmi eux **11** ménages nouvellement arrivés / 34 personnes

19 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	52%
Syrie	18%
Serbie	4%
Côte d'Ivoire	4%
Albanie	3%

91% des adultes sont non francophones

24% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat

76% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

11% des adultes sont illettrés

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA

Sorties du programme : 20 ménages soit 68 personnes dont 17 personnes qui ont basculé vers AGIR 15

Durée moyenne de séjour : 22,4 mois

Logement

53 ménages accompagnés, soit 152 personnes (84 adultes et 68 enfants) 1 bail a été signé au cours de l'année 2023

Le délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme est de **16,7 mois**

48 ménages accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement, soit 147 personnes

Formation

15 formations débutées en 2023, dont 40% ont bénéficié à des femmes

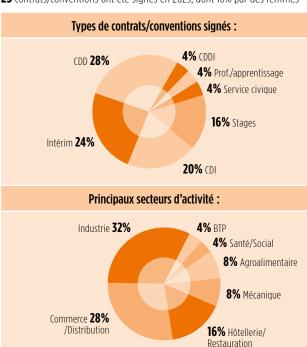
5 formations en français langue étrangère, dont 40% ont bénéficié à des femmes et 1 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

3 formations Fle hors CIR, **2** formations intégracode

10 formations professionnelles dont 8 formations qualifiantes ou (pré) professionnelles, 2 Garanties Jeunes/École de la 2^{ème} chance, 2 formations fromager, 2 formations à l'IFPP, 1 formation impulsion

Emploi

25 contrats/conventions ont été signés en 2023, dont 16% par des femmes



Cette année, l'équipe du PRIR a continué les visites d'entreprises et des centres de formation dans le département. Ces actions permettent de constituer un réseau de professionnels adapté à notre public, facilitant l'accès à la formation et l'embauche.





Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : juillet 2023

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) résidant dans le département du Cantal

et ayant obtenu leur protection depuis le 1er janvier 2022

Équipe : 3 salariés

Coordonnées: 18 rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

Le programme AGIR 15 a débuté en juillet 2023. Dès le 10 juillet, 17 bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) accompagnés par le PRIR ont été orientés vers le programme AGIR. Le programme intervient sur tout le département du Cantal (Aurillac, Saint Flour, Champagnac et Riom-ès-Montagne). AGIR doit intervenir sur deux prestations:

- prestation 1 : accompagnement global des BPI adultes. En moyenne, l'OFII a orienté 10 BPI par mois. Toutes les personnes accompagnées par AGIR sont inscrites à France Travail via une fiche de liaison simplifiée.
- prestation 2 : appui à la coordination opérationnelle des acteurs de l'intégration.

Dans ce cadre, Forum réfugiés a promu le programme AGIR sur le département auprès des différents partenaires. Nous avons signé des conventions avec le service public pour l'emploi (SPE), la CAF...

Un comité de suivi est organisé tous les mois au sein de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

Personnes accompagnées

85 ménages accompagnés en 2023, soit 99 personnes dont 54% de personnes isolées et 42% de femmes adultes

Parmi eux 82 personnes nouvellemment arrivées

24 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	44%
République démocratique du Congo	5%
Guinée	5%
Sierra Leone	5%
Syrie	5%

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA

Sorties du programme : **16** ménages soit 20 personnes dont 5 sorties positives (25%)

Durée moyenne de leur accompagnement : 2,4 mois

Logement

85 ménages accompagnés, soit 152 personnes (84 adultes et 68 enfants)

1 bail a été signé au cours de l'année 2023. Le délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme est de 2,5 mois

Formation

17 formations débutées en 2023, dont 47% ont bénéficié à des femmes

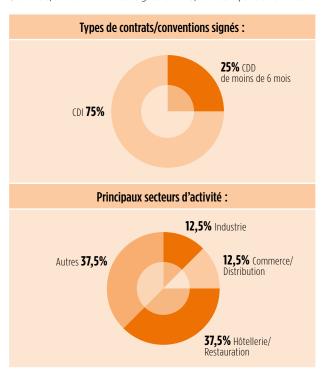
11 formations en français langue étrangère, dont 45% ayant bénéficié à des femmes et 11 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

2 formations Fle multisectoriel, **1** formation Emploi

6 formations professionnelles, dont 4 formations qualifiantes ou (pré)professionnelles

Emploi

8 contrats/conventions ont été signés en 2023, dont 63% par des femmes



Depuis iuillet 2023. le programme AGIR a permis 5 sorties positives (emploi + logement pérenne): CDI, Formation alternance et programme Hébergement -Orientation - Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées (HOPE).





CANTAL (15)

Programme régional d'intégration des Ukrainiens

Date d'ouverture : mars 2022

Bénéficiaires: bénéficiaires de la protection temporaire de nationalité ukrainienne

Équipe: 6 salariés

Coordonnées: 18 rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

En 2023, 235 personnes ont bénéficié de notre action, soit 101 ménages, dans différents cadres de prise en charge : premier accueil temporaire, hébergement collectif, intermédiation locative, hébergement citoyen, logement autonome. Les dispositifs d'hébergement de premier accueil temporaire et en collectif ont fermé le 30 juin 2023. Parmi ces 235 bénéficiaires, 127 personnes ont été hébergées en intermédiation locative, soit 40 ménages. Entre le 1er septembre et le 1er novembre, le bail a glissé pour 46 personnes, soit 16 ménages.

80 personnes (47 ménages) ont quitté le dispositif d'accompagnement courant l'année 2023 pour différents motifs : changement de département ou de pays, retour en Ukraine, etc. Parmi ces personnes, une a été orientée vers le centre provisoire d'hébergement d'Aurillac et une autre en EHPAD.

Personnes accompagnées

101 ménages accompagnés en 2023, dont 19 ménages nouvellement arrivés soit 235 personnes en 2023 (175 adultes et 60 enfants)

Parmi eux **26** personnes nouvellement arrivées, dont 50% femmes

119 foyers accompagnés

Statut des personnes accompagnées	
Personne isolée	52%
Famille monoparentale	20%
Couple en famille	18%
Couple sans enfants	10%

100% des adultes sont non francophones

30% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat

70% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA et le CCAS de Vichy

Sorties du programme : 47 ménages soit 80 personnes

Logement

29 ménages accompagnés

Les logements sont attribués selon plusieurs origines :

- Services de la Préfecture
- Offres réalisées par des citoyens
- Offres de collectivités locales

Formation

3 formations débutées en 2023, dont 100% ont bénéficié à des femmes

31 formations en français langue étrangère, dont 65% ont bénéficié à des femmes

22 personnes sont entrées en formation de français niveau A1

6 personnes en formation de français niveau A2

3 personnes en formation de français niveau B1

10 personnes en formation « action sociolinguistique »

54 personnes en cours de français avec le Secours Catholique

3 personnes en cours de français avec un bénévole à Maur

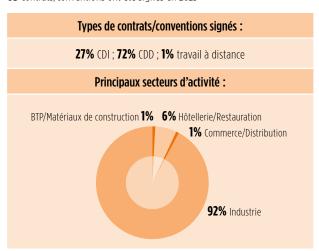
5 personnes en cours de français avec un bénévole du centre social de Mauriac

1 personne à l'université d'Aurillac

3 personnes en poursuite d'étude à distance avec des universités ukrainiennes

Emploi

63 contrats/conventions ont été signés en 2023



2 personnes ont suivi la formation rémunérée « action FLE à visée professionnelle ADVF » avec pôle emploi

3 personnes en formation rémunérée « impulsion » avec le GRETA de Mauriac

8 personnes en CDDI en chantier d'insertion

37 personnes ont eu un contrat en CDD (de 1 semaine à plusieurs mois)

17 personnes en CDI

3 personnes en auto-entrepreneuriat

6 personnes en Contrat d'engagement jeune (CEJ) avec la Mission Locale

5 personnes à l'École de la deuxième chance (E2C)

1 personne continue son travail ukrainien à distance



PUY-DE-DÔME (63)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : janvier 2014

Bénéficiaires: demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements de la Haute-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et du Cantal

Équipe: 6 salariés

Coordonnées: 34 rue Niel - BP 60024 - 63000 Clermont-Ferrand

Les flux d'arrivées se sont maintenus à un niveau similaire à celui enregistré en 2022 mais enregistrent une légère hausse de 4% en prestation B. Cette hausse résulte de la baisse des orientations directes lors du passage au GUDA et se traduit également par une hausse sensible du niveau de la file active qui s'établit à 1 002 personnes domiciliées (+12%). L'augmentation du nombre de personnes exclues du bénéfice des conditions matérielles d'accueil (CMA) se traduit par ailleurs par une dégradation au sein du public de la SPADA et une plus grande prédominance des problèmes de santé mentale. Pour la deuxième année consécutive, les ressortissants afghans constituent la nationalité la plus représentée à la SPADA de Clermont-Ferrand (14%). On relève par ailleurs une hausse sensible du nombre de demandeurs d'asile ukrainiens qui représentent désormais 4% des requérants suivis par la SPADA. Avec 633 dossiers réalisés, le nombre de personnes accompagnées à la réalisation de leur demande d'asile est également en augmentation (+6%). Les personnes en procédure normale et accélérée représentent respectivement 27% et 19% des personnes accompagnées, celles placées sous Dublin 45% et celles effectuant une demande de réexamen, 9%. Le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) enregistre quant à lui une hausse importante à hauteur de 50% soit 177 personnes protégées en 2023. L'Afghanistan demeure le principal pays d'origine des BPI (+34%) suivi par les ressortissants ukrainiens (+11%).

Prestation A: Pré-GUDA

1973 enregistrements de souhaits de demande d'asile dont 792 personnes isolées et 570 mineurs, soit 29%

69 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	266 personnes	13%
Guinée	197 personnes	10%
Géorgie	176 personnes	9%
Sierra Leone	139 personnes	7%
Albanie	116 personnes	6%

Prestation B: Post-GUDA

1 488 enregistrements de souhaits de demande d'asile dont 720 personnes isolées et 321 mineurs, soit 22%.

65 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	209 personnes	14%
Guinée	149 personnes	10%
Géorgie	133 personnes	9%
Sierra Leone	104 personnes	7%
Albanie	83 personnes	6%

Domiciliation

1002 personnes domiciliées en SPADA au 31 décembre 2023, dont 168 mineurs soit 17%

16 349 courriers traités

Orientation dans l'hébergement

716 vers un hébergement du Dispositif National d'Accueil (DNA)

82 orientations vers une solution alternative

Accompagnement juridique

633 personnes aidées à la réalisation du dossier OFPRA

Accompagnement social

78 signalements de vulnérabilité

137 personnes orientées vers des aides d'urgence

394 personnes bénéficiant d'un accompagnement social en vue de leur

275 dossiers PUMA/CMU réalisés

19 personnes accompagnées à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

177 personnes notifiées d'une décision d'octroi de protection internationale, dont 51 mineurs soit 29 %. 128 ont obtenu le statut de réfugiés, soit 72%

28 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	61 personnes	34%
Érythrée	11 personnes	6%
Albanie	11 personnes	6%
Ukraine	10 personnes	6%
Syrie	9 personnes	5%

113 BPI accompagnés dans leur première demande de titre de séjour via le portail ANEF

89 BPI orientés vers l'OFII en vue de la signature du CIR

M. S., est originaire de Syrie. Il maitrise parfaitement le français car il a fait ses études à la faculté des Lettres-Littérature à la Sorbonne dans les années 80 après avoir suivi un cursus de médecine en URSS. Dès le début des années 2000 il s'engage dans la promotion des droits de l'Homme et en faveur de réformes économiques et sociales en Syrie. Il intègre parallèlement des agences des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le Développement notamment.

En mars 2011, lorsque le printemps arabe se propage à la Syrie, il s'implique dans la création de la Coalition Nationale Syrienne, lui qui est un des architectes des comités de revitalisation de la société civile qui ont vu le jour au début des années 2000. La Syrie de Bachar El Assad n'est cependant pas propice à l'éclosion des aspirations démocratiques. « Mon rêve de vivre dans une société démocratique est devenu la source de ma persécution » explique-t-il. M. S. est contraint de fuir au Liban avec sa famille dès 2012. En 2016 il commence cependant à être inquiété par les services syriens. Cette pression se fait de plus en plus forte au fil des ans et il doit finalement quitter le pays et choisit la France. Il y obtient le statut de réfugié moins de 5 mois après son arrivée.

PUY-DE-DÔME (63) CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil: 148 places

Types d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 12 salariés

Coordonnées: HLM Les Chapelles - BP4 -

63700 Saint-Éloy-les-Mines

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de Saint-Éloy-les-Mines et Giat a été créé en 2011 avec une capacité initiale de 80 places. Après plusieurs extensions, le centre dispose aujourd'hui d'une capacité totale de 148 places. Le CADA se caractérise par son implantation plutôt rurale. La ville de Saint-Éloy-les-Mines est desservie par un réseau routier et les déplacements sont possibles grâce à des services réguliers de cars à destination de Clermont-Ferrand et de Montluçon. De son côté, Giat est un village de 800 habitants, situé à 60 kilomètres de Clermont-Ferrand et de Saint-Éloy-les-Mines. Les transports routiers desservent également la ville de Clermont-Ferrand. Ces deux communes comportent néanmoins tous les éguipements nécessaires à l'usage quotidien des personnes.

De grandes familles afghanes issues de l'opération « Apagan » sont toujours présentes au centre cette année. Une famille tadjike, demandant l'asile en Ukraine puis fuyant la guerre, est également accueillie dans nos effectifs. Au cours de l'année, nous avons dû faire face à des épidémies de gale et à un cas de tuberculose. Le dépistage massif réalisé dans le cadre de la tuberculose a fortement marqué le centre.

Le respect de notre agrément reste un engagement quotidien de l'équipe. Au mois d'octobre 2023, le CADA atteindra ainsi pleinement sa capacité de 148 places, démontrant l'investissement constant de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que notre volonté d'adaptation et de souplesse dans la modularité des places.

Personnes / ménages accueillis

227 personnes accueillies (78 adultes en famille. 104 enfants et 44 personnes isolées) / 94 ménages accueillis

110 personnes entrées / 45 ménages **88** personnes sorties / 42 ménages Durée moyenne de séjour : 431 jours

Taux de rotation: 67% Taux d'occupation: 91%

33 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	22%
République démocratique du Congo	8%
Tadjikistan	7%
Albanie	6%
Guinée	6%

Accompagnement juridique

80 personnes entrées en procédure normale

9 en procédure accélérée

Une personne rejoignante a été orientée en fin de procédure Dublin, pour être placée ensuite en procédure normale



Durant les vacances de la Toussaint, la compagnie « Le Bus des rêves » a proposé des séances d'initiation et de découverte des disciplines artistiques aux enfants hébergés. Cette semaine de stage a commencé par la représentation du spectacle « On peut y arriver! », écrit et réalisé par Mélanie BOUYER et Mauricio MARTINEZ ZENTENO, le lundi 30 octobre 2023 à la salle des fêtes de Saint-Éloy-les-Mines. Les personnes hébergées et les partenaires locaux ont été conviés à cette représentation. Le stage auprès des enfants du CADA s'est ensuite déroulé sur trois journées. Cette semaine s'est clôturée par la représentation d'un spectacle des enfants, présenté notamment à l'ensemble des familles, et en voici un aperçu...

En nombre de dossiers

84 décisions rendues, dont **49** définitives, dont **34** accords :

- par l'OFPRA : 22 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 47 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA : 6 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 69%

Sorties

42 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

8 en CPH; 18 en logement autonome; 16 via une solution personnelle

22 personnes déboutées :

12 sans solution / hébergement d'urgence ; 6 solutions perso/familiales ; 2 retours volontaires ; 2 en centre provisoire d'hébergement

24 personnes en cours de procédure :

7 exclusions; 10 solutions personnelles; 7 hébergements d'urgence; 7 personnes en procédure accélérée, issues de pays d'origine sûrs ont quitté le centre suite à une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Délai moyen de sortie si rejet : 494 jours

Délai moyen de sortie si accord : 534 jours

Activité d'intégration

95 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 7 baux signés



Date d'ouverture : décembre 2017 Bénéficiaires : demandeurs d'asile Capacité d'accueil: 80 places

Types d'hébergement : semi-diffus, semi-collectif

Équipe: 7 salariés

Coordonnées: 5 rue d'Effiat - 63100 Clermont-Ferrand

Le centre d'accueil et d'évaluations des situations (CAES) de Clermont-Ferrand a une capacité d'accueil de 80 places depuis l'extension de 26 places en date du 1er mars 2023 (54 places auparavant). En effet, à la suite de la réhabilitation de l'immeuble qui s'est achevée au mois de mars 2023, le CAES a réintégré ses locaux composés de huit logements permettant d'accueillir 54 personnes ainsi que deux logements destinés aux bureaux administratifs. D'autre part, neuf logements supplémentaires en diffus situés sur l'agglomération Clermontoise sont loués et permettent d'accueillir 26 personnes. Le CAES accueille des personnes orientées dans le cadre du Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés (SNADAIR).

Pour l'année 2023, 835 personnes ont été accueillies. Par rapport à 2022 (574), cela représente une augmentation de 45%. Cela peut s'expliquer par le fait que le CAES a connu une extension de 26 places. La durée de séjour moyenne est de 30 jours et le taux de rotation s'élève à 958%.

Personnes / ménages accueillis

835 personnes accueillies (156 adultes en famille, 165 enfants et 514 personnes isolées) / 609 ménages accueillis

780 personnes entrées / 563 ménages **752** personnes sorties / 534 ménages Durée moyenne de séjour : 30 jours

Taux de rotation: 958% Taux d'occupation : 84%

62 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Bangladesh	18%
Afghanistan	12%
République démocratique du Congo	7%
Soudan	7%
Guinée	4%

Accompagnement juridique

696 personnes entrées en procédure normale, **67** en procédure accélérée, **3** en procédure Dublin 14 sous RDV GUDA

439 dossiers OFPRA ont été traités au CAES, cela s'explique par le fait que les personnes orientées sont en tout début de procédure d'asile et que la durée de séjour a augmenté par rapport à l'année 2022.

propriétaire des locaux du CAES, a eu lieu le 12 mai 2023



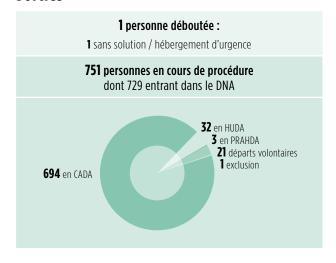
En nombre de dossiers

2 décisions rendues, dont **1** définitive

Procédure Dublin

Pour l'année 2023, seulement trois personnes étaient en procédure Dublin lors de leur entrée au CAES

Sorties



Activité d'intégration

Le CAES ne compte aucune personne bénéficiaire d'une protection puisque celles-ci séjournent en moyenne 30 jours.



Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin

Capacité d'accueil: 130 places

Types d'hébergement : appartements en diffus

Équipe: 9 salariés

Coordonnées: 1 rue Kepler - 63100 Clermont-Ferrand

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) de Clermont-Ferrand accueille des familles et des personnes isolées, réparties au sein de la métropole clermontoise, ainsi que dans les villes de Riom et de Volvic. Les demandeurs d'asile sont logés dans 30 appartements diffus allant du T1 au T4, permettant une modularité de l'accueil des personnes hébergées en fonction des compositions familiales.

L'équipe met en place une gestion administrative, logistique et technique et un accompagnement juridique et social à destination des 130 demandeurs d'asile admis au sein du centre.

Personnes / ménages accueillis

214 personnes accueillies (95 adultes en famille, 91 enfants et 28 personnes isolées) / 82 ménages

97 personnes entrées / 37 ménages **88** personnes sorties / 30 ménages

Durée moyenne de séjour : **563 jours**

Taux de rotation : 71% Taux d'occupation: 92%

30 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	13%
Géorgie	11%
Sierra Leone	9%
Guinée	7%
Arménie	6%

pendant son parcours migratoire et a accouché d'une petite fille, quelques jours après son arrivée à Clermont-Ferrand. Son bébé a dû être hospitalisé dès la naissance et a subi une opération du cœur. Après sa sortie de l'hôpital, Mme S. et sa fille ont pu intégrer l'HUDA 63. Malgré l'angoisse liée à la situation de santé de sa fille, la fatigue liée à son parcours migratoire et la barrière

Elle a finalement obtenu le statut de réfugié à la CNDA en février 2023 du fait au Soudan. Aujourd'hui, sa fille a deux ans et se porte très bien. Elle est pleine de vie et d'énergie.

intégrer un appartement en bail glissant dans l'agglomération clermontoise.



Accompagnement juridique

22 personnes entrées en procédure normale

13 en procédure accélérée : 58 en procédure Dublin

2 personnes en attente pré-GUDA ; **2** enfants mineurs sans procédure

En nombre de dossiers

65 décisions rendues, dont 43 définitives, dont 31 accords :

- par l'OFPRA: 17 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 43 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA: 6 statuts de réfugiés, 4 protections subsidiaires soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 72%

Procédure Dublin

27 requalifications, dont **18** en procédure normale et **9** en procédure accélérée

Sorties

46 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

6 en CPH; **21** en logement autonome (logement hors programme PRIR/ACCELAIR); **19** via une solution personnelle

15 personnes déboutées :

10 sans solution / hébergement d'urgence ; **2** solutions perso/familiales ; **3** retours volontaires

17 personnes en cours de procédure :

10 transferts dans DNA; 4 départs volontaires; 1 exclusion; **2** personnes solutions personnelles

> 10 transferts Dublin vers un pays de reprise : Allemagne (5 personnes), Suisse (5 personnes)

Délai moyen de sortie si rejet : 736 jours

Délai moyen de sortie si accord : 718 jours

Activité d'intégration

61 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

11 personnes réfugiées PS OFPRA (4 dossiers, 3 ménages)

5 personnes réfugiées CNDA (4 dossiers, 3 ménages)

32 personnes réfugiées OFPRA (17 dossiers, 9 ménages)

13 personnes réfugiées CNDA (6 dossiers ; 6 ménages)





PUY-DE-DÔME (63) PRIR 63

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : avril 2017, fin décembre 2023

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection

dans le département du Puy-de-Dôme depuis moins d'un an

Équipe: 11 salariés

Coordonnées: 5 rue du Torpilleur Sirocco - 63000 Clermont-Ferrand

Le PRIR 63 a été mis en œuvre de 2017 à 2023. 828 personnes ont bénéficié de l'offre d'accompagnement pendant ces sept années, 489 contrats signés, 282 entrées en formation, et une centaine de baux signés. L'équipe poursuit en complément de l'accompagnement global, des actions dédiées :

- logement adapté (ALT, IML sous location et baux glissants)
- accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) bénéficiaires du RSA et placement en entreprises, action financée par le Conseil départemental
- formation français langue étrangère (FLE) tout terrain : apprentissage linguistique auprès des jeunes de la mission locale Clermont Métropole et Volcans
- accompagnement socio-éducatif des jeunes de moins de 26 ans en hébergement temporaire financé par le CTAI de la ville de Clermont-Ferrand
- accompagnement d'étudiants réfugiés dans le cadre des voies légales de protection, en co-portage avec l'Université de Clermont-Ferrand
- formation des acteurs locaux (entreprises, groupement employeurs et associations) sur les droits des réfugiés
- sensibilisation sur le parcours du réfugié auprès de l'ensemble des jeunes volontaires d'Unis-Cité, des bénévoles FLE formés au Centre Fleura, du personnel en formation UniStar de l'Université Clermont Auvergne.

À la suite de la mise en œuvre du programme AGIR, le PRIR se transforme en ELIR 63 -Emploi Logement pour l'Intégration des Réfugiés, et poursuit ses activités de logement adapté, d'insertion professionnelle et sociale en faveur des réfugiés.

Personnes accompagnées

244 ménages accompagnés en 2023, dont **331** personnes (262 adultes et 69 enfants), dont 84% de personnes isolées et 30% de femmes adultes Parmi eux **100** ménages nouvellement arrivés (148 personnes)

41 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	44%
Guinée	6%
Albanie	5%
Cameroun	5%
Sierra Leone	4%

86% des adultes sont non francophones, **37%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au bac, **63%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat, **10%** des adultes sont en situation d'illetrisme.

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par la SPADA, les structures d'hébergement du DNA et les associations du territoire clermontois

Sorties du programme

182 ménages, soit **272** personnes dont 141 personnes orientées vers AGIR 63 Durée moyenne de leur accompagnement : **16 mois**

Logement

219 ménages accompagnés, soit 264 personnes (230 adultes et 34 enfants)

18 baux ont été signés au cours de l'année 2023, ce qui a permis à 26 personnes d'accéder à un logement pérenne.

Délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme : **22 mois**

52 ménages accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement, soit 74 personnes

Accompagnement hors hébergement

165 ménages accompagnés

Principaux services d'orientation : SPADA, structures du DNA, Collectif Partage et Projets, CCAS

Accompagnement avec hébergement

87 ménages accompagnés 64 en intermédiation locative sous location, 5 en bail glissant et 17 en Allocation Logement Temporaire (ALT)

Communes concernées : Clermont-Ferrand, Beaumont, Riom, Romagnat, Rovat. Pont-du-Château

Sorties du programme

34, dont 23 sorties du dispositif IML sous location, 3 IML bail glissant et 8 sorties d'hébergement ALT, 13 en logement social, 6 chez un tiers, 5 formations/emplois autres départements, 3 transferts IML sous location ou bail glissant, 1 résidence sociale. 1 sortie sèche

Au total, **19** ménages (27 personnes) ont accédé au logement autonome

9 ménages (15 personnes) orientés en CPH

14 ménages (18 personnes) orientés au SIAO (IML Sous Loc, IML BG, ALT, RS)

58 ménages (71 personnes) ont été accompagnés au maintien dans le logement

Délai moyen d'accès à un logement autonome : 22 mois

Formation

50 formations débutées en 2023, dont 22% ont bénéficié à des femmes

27 formations en français langue étrangère, dont 15% ont bénéficié à des femmes

22 formations professionnelles dont 20 formations qualifiantes ou (pré) professionnelles ; 2 Garanties jeunes/École de la 2^{ème} chance

Emploi

120 contrats/conventions signés en 2023, dont 8% de femmes

Types de contrats

8% CDI ; **5%** CDDI ; **22%** CDD ; **49%** Intérim ; **3%** Stage **3%** Prof./Apprentissage ; **4%** Service civique ; **3%** PMSMP **2%** MAD/ETTI ; **1%** Création d'activité

Principaux secteurs d'activité

36% BTP; 12% Industrie; 11% Commerce/distribution 11% Propreté; 10% Hôtellerie/Restauration 6% Transport/Logistique; 3% Santé/Social; 2% Mécanique; 9% autre



Date d'ouverture : décembre 2020

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de violences intentionnelles

ou de torture **Équipe**: 5 salariés

Coordonnées: 5 rue du Torpilleur Sirocco - 63000 Clermont-Ferrand

Fonctionnement du centre

Le centre Essor 63 a été inauguré en décembre 2020. Il accueille et accompagne les publics réfugiés, primo-arrivants et demandeurs d'asile en souffrance psychique liée à l'exil et les personnes victimes de violence ou de tortures.

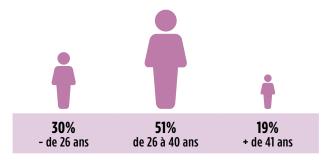
Les personnes sont orientées vers le centre par les structures du Dispositif National d'Accueil (DNA), et par divers partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social, services publics ou privés, associations, centres d'hébergement hors DNA). Les personnes peuvent également se présenter d'elles-mêmes.

Les publics sont invités à un entretien de premier accueil, avec un interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients intègrent un parcours de soins au sein du centre sont orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encouragés à poursuivre les soins initiés dans le droit commun.

Consultations

868 entretiens de premier accueil et consultations / **260** patients dont : 51% femmes et 49% hommes. 90% adultes et 10% enfants

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	44 personnes	17%
Albanie	21 personnes	8%
République démocratique du Congo	19 personnes	7%
Géorgie	16 personnes	6%
Types de consultations de suivi		
Psychologie		88%
Médecine générale		12%



Problématiques spécifiques des patients suivis :

A minima. 87% des personnes sont victimes de violences intentionnelles et 2% sont victimes de traite des êtres humains

L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

259 nouvelles demandes de soin

196 personnes reçues en entretien de premier accueil

Origine des orientations

52% des personnes orientées par les professionnels du DNA

22% par les professionnels du social et de l'intégration

14% *via* le secteur sanitaire

12% des personnes se sont présentées d'elles-mêmes au centre Essor 63



Date d'ouverture: 1994

Bénéficiaires: demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII,

présents sur le département du Rhône et de l'Ardèche

Équipe: 23 salariés

Coordonnées: 326 rue Garibaldi - BP 77412 - 69347 Lyon cedex 07

histoire de...

La Guinée, la République démocratique du Congo, l'Albanie, l'Afghanistan et l'Ukraine constituent les 5 principaux pays d'origine en prestation A et B. Près de 54 % des requérants accueillis étaient en procédure normale ou accélérée, 35 % sous procédure Dublin et environ 12% étaient en demande de réexamen. Plus de 16% des usagers sont mineurs, dont 76% en attente d'hébergement (83% pour l'ensemble de la file active). Fait nouveau, au cours de l'année 2023, le nombre d'entrées en prestation B n'a cessé d'augmenter. Les orientations directives, les desserrements en provenance de région parisienne, la possibilité d'être requalifié ou de déposer une demande de réexamen ailleurs qu'au sein du GUDA d'origine expliquent ce phénomène. Malgré les efforts fournis pour maintenir la file active en l'état, cette dernière se maintient au-delà des 5 700 personnes. La SPADA demeure préoccupée par l'augmentation du nombre de demandeurs présentant une vulnérabilité sur le plan psychosocial et médical. Ces primo-arrivants sont fragilisés par leur parcours migratoire, et parfois porteurs de pathologies voire de handicaps sévères. De plus, leur situation tend à se dégrader au cours de la procédure du fait de la précarité de leurs conditions de vie.

Dans ce contexte, les difficultés liées à la gestion des attestations de demande d'asile, notamment en matière de renouvellement, et leur impact sur le bénéfice des conditions matérielles d'accueil continuent d'affecter l'activité en SPADA, avec des épisodes d'agressivité vis-à-vis du personnel. Ces sujets sont discutés avec l'OFII et la préfecture, tout comme les éléments de coordination des services afin de fluidifier le parcours des usagers.

Prestation A: Pré-GUDA

5 679 enregistrements de souhait de demande d'asile dont

2 930 personnes isolées et 1 419 mineurs, soit 25%

96 nationalités

Principaux pays d'origine		
Guinée	578 personnes	10%
République démocratique du Congo	464 personnes	8%
Albanie	383 personnes	7%
Afghanistan	366 personnes	6%
Ukraine	314 personnes	6%

Prestation B: Post-GUDA

5 054 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **2 722** personnes isolées et 1 149 mineurs, soit 23%

92 nationalités

Principaux pays d'origine		
Guinée	543 personnes	11%
République démocratique du Congo	432 personnes	9%
Albanie	339 personnes	7%
Ukraine	339 personnes	7%
Afghanistan	332 personnes	7%

pourront pas me réduire au silence! »

Madame KS est de nationalité iranienne. Psychologue, elle reçoit les femmes battues, victimes de violences conjugales. Sexologue, elle est témoin de tous les « maux » de la société iranienne. Active sur les réseaux sociaux et notamment Instagram, elle propose des cours d'éducation sexuelle, alerte la population concernant les risques liés aux relations non protégées, travaille à « éveiller » les consciences afin de prévenir les violences faites aux femmes. Arrêtée arbitrairement pour « trouble à l'ordre public » et « menace contre la sécurité de l'état », madame KS sera, à plusieurs reprises battue, violée, torturée...

Entendue à l'OFPRA en octobre 2023, elle reste en attente d'une réponse quant

Domiciliation

4 650 personnes domiciliées en SPADA au 31 décembre 2023,

dont 863 mineurs soit 15% **80 192** courriers traités

Orientation hébergement

981 orientations vers un hébergement du Dispositif National d'Accueil (DNA)

3 005 orientations vers une solution alternative

Accompagnement juridique

2 892 personnes aidées à la réalisation du dossier OFPRA

Accompagnement social

277 signalements de vulnérabilité

4 011 personnes orientées vers des aides d'urgence

4 576 personnes bénéficiant d'un accompagnement social en vue de leur accès aux droits

2 634 dossiers PUMA/CMU réalisés

239 personnes accompagnées à la scolarité

Prestation C: Accompagnement des BPI

1009 personnes notifiées d'une décision d'octroi de protection internationale, dont 295 mineurs soit 29 %

663 ont obtenu le statut de réfugié, soit 66%

58 nationalités

Principaux pays d'origine		
Ukraine	121 personnes	12%
Afghanistan	119 personnes	12%
République démocratique du Congo	39 personnes	4%
Syrie	36 personnes	4%
Guinée	34 personnes	3%

603 BPI accompagnés dans leur première demande de titre de séjour via le portail ANEF

330 BPI orientés vers l'OFII en vue de la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR)



Date d'ouverture : avril 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants

Capacité d'accueil : 150 places Types d'hébergement : collectif

Équipe: 13 salariés

Coordonnées: 19 rue de la Baïsse - 69100 Villeurbanne

Le centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) fait partie intégrante du dispositif national d'accueil (DNA). Il propose un hébergement temporaire dédié à l'évaluation de la situation sociale et administrative des personnes souhaitant demander l'asile ou en cours de demande d'asile (toutes procédures confondues). La durée de séjour est fixée à 30 jours maximum, dans l'attente d'une place dans un hébergement plus pérenne au sein du DNA. Le CAES a pris en charge 1 251 personnes orientées exclusivement depuis les guichets uniques franciliens.

Avec un taux de rotation de 774%, et 99 nouvelles personnes orientées chaque mois en moyenne, le CAES ne cesse de travailler sur ses procédures et le développement du partenariat afin de garantir à chaque personne hébergée un accueil digne et un accompagnement de qualité permettant de répondre aux besoins urgents.

Au deuxième semestre 2023, à l'issue de travaux de réhabilitation d'un des bâtiments accueillant l'établissement, le CAES a connu une extension de sa capacité de 50 places, lui permettant d'accueillir désormais 150 personnes chaque nuit.



1 251 personnes accueillies (211 adultes en famille, 155 enfants et 885 personnes isolées) / 1 008 ménages accueillis

1 187 personnes entrées / 957 ménages **1 140** personnes sorties / 902 ménages

Durée moyenne de séjour : 29 jours

Taux de rotation: 774% Taux d'occupation: 55%

55 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	22%
Bangladesh	12%
Côte d'Ivoire	9%
Soudan	9%
République démocratique du Congo	7%

Accompagnement juridique

503 personnes entrées en procédure normale, **52** en procédure accélérée, **632** en procédure Dublin. Les enfants entrés en 2023 sont tous rattachés à la procédure d'un de leur parents.

En nombre de dossiers

La durée de séjour en CAES ne permet pas d'obtenir une réponse de l'OFPRA/ CNDA ni une requalification. Cependant, un petit nombre de personnes ont reçu une convocation pour une admission au séjour, mais ont été transférées avant leur regualification.



Des salariés du groupe Up Coop sont intervenus dans notre centre dans le cadre de leur journée de congé solidaire. Grâce à leur collaboration avec des membres de l'équipe ainsi que des personnes hébergées, une journée d'atelier bricolage a eu lieu

Cette journée riche d'échanges et de partage a permis aux résidents de s'évader et de s'investir dans des créations qui leur seront utiles. Ainsi, avec le soutien de Pierre, bénévole et Moussa, chargé de vie collective, une table et un banc ont été construits par et pour les personnes hébergées avec l'aide et la grande implication des salariés motivés d'Up Coop.



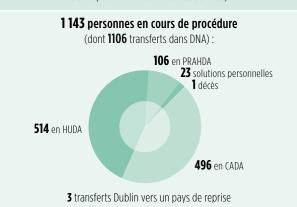
Sorties

1 personne bénéficiaire d'une protection internationale :

1 en CPH

6 personnes déboutées :

2 sans solution/hébergement d'urgence ; 1 solution perso/familiales ; **3** exclusions (à la suite du maintien de certaines personnes déboutées, des expulsions ont eu lieu cette année)



Activité d'intégration

2 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année Un seul bénéficiaire d'une protection internationale est actuellement hébergé en CAES. Il s'agit là d'un cas exceptionnel d'une personne qui a été reconnu réfugiée en 2022.

RHÔNE (69) Centre de transit de Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 1997 Bénéficiaires : demandeurs d'asile Capacité d'accueil: 250 places Types d'hébergement : collectif

Équipe: 19 salariés

Coordonnées: 19 Rue de la Baïsse - 69613 Villeurbanne

Ouvert en 1997, d'une capacité totale de 250 places, le centre de transit du Rhône a pour fonction spécifique d'héberger les demandeurs d'asile primo-arrivants dans le département du Rhône avant une orientation définitive par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans un centre du dispositif national d'accueil (DNA). Depuis 2021, 20 places sont dédiées à des femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains.

Le centre de transit est réparti sur trois sites : deux à Villeurbanne et un à Lyon. D'une capacité de 100 places, le site de Lyon 3^{ème} est en cours de réhabilitation depuis janvier 2022, les travaux nécessitant la fermeture au public. Il rouvrira début 2024. Pour reconstituer partiellement les places temporairement fermées, la ville de Lyon a mis à disposition les anciens locaux du CCAS de Lyon 5. Le site ouvert en octobre 2022 accueille 25 personnes.

Personnes / ménages accueillis

226 personnes accueillies (89 adultes en famille, 76 enfants et 61 personnes isolées, 1 naissance dans un ménage BPI) / 119 ménages

70 personnes entrées / 34 ménages **70** personnes sorties / 36 ménages Durée movenne de séjour : 590 jours

Taux de rotation : 28% Taux d'occupation : 63%

36 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
République démocratique du Congo	14%
Afghanistan	10%
Albanie	10%
Côte d'Ivoire	9%
Géorgie	9%

Accompagnement juridique

41 personnes entrées en procédure normale, **18** personnes en procédure accélérée, **10** personnes en procédure Dublin

En nombre de dossiers

92 décisions rendues, dont **62** définitives, dont **33** accords :

- par l'OFPRA: 13 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 11 statuts de réfugiés et 7 protections subsidiaires soit 22 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 53%

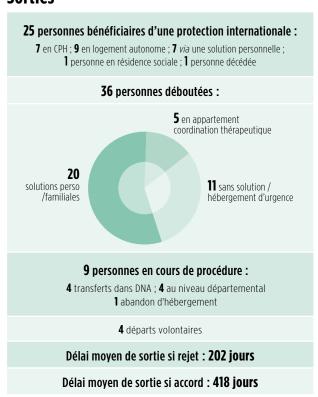
Dans ce cadre, les résidentes ont participé à un groupe de parole animé par le Planning Familial 69. Elles ont également suivi deux stages d'autodéfense, l'un organisé par le groupement de gendarmerie du Rhône et la maison de protection des familles 69 et l'autre animé par l'association IMPACT. Elles ont pu s'approprier des outils pour prévenir les situations de violences, ou



Procédure Dublin

3 requalifications, dont 3 en procédure normale 1 dossier, soit 2 personnes en attente de convocation de requalification

Sorties



Activité d'intégration

60 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Types d'hébergement : foyer collectif

Équipe: 8 salariés

Coordonnées: 2 rue Hélène Boucher - 69500 Bron

La centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de Bron a d'abord ouvert en tant que centre provisoire d'hébergement (CPH) en 1982 dans le bâtiment brondillant. C'est en 1991 qu'il a été transformé en CADA, sous l'impulsion d'une politique nationale d'asile créant plusieurs types de centres d'accueil en fonction des situations administratives

En 2023, pour que le centre puisse atteindre sa pleine capacité, l'accent a été mis sur l'accueil des familles. Ainsi, 52 enfants ont été accueillis dont 90% étaient des enfants de moins de 10 ans. Nous notons également 11 naissances pour l'année 2023.

De nombreuses actions ont donc été mises en place pour nous adapter à ce public, en lien avec le Protection Maternelle et Infantile (PMI) et bien d'autres partenaires, autour de la parentalité et de l'accueil du nourrisson.

Personnes / ménages accueillis

213 personnes accueillies (60 adultes en famille, 51 enfants et 102 personnes isolées) / 141 ménages accueillis

85 personnes entrées / 48 ménages **64** personnes sorties / 42 ménages

Durée moyenne de séjour : **855 jours**

Taux de rotation : 50% Taux d'occupation: 90%

37 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	11%
Nigéria	10%
Afghanistan	9%
République démocratique du Congo	9%
Angola	7,5%

Accompagnement juridique

58 personnes entrées en procédure normale. **13** en procédure accélérée. **10** enfants mineurs sans procédure. **4** Dublin

En nombre de dossiers

75 décisions rendues, dont **47** définitives, dont **22** accords :

- par l'OFPRA : 13 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 17 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA : 6 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 11 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 46%

histoire de...

Avec l'augmentation du nombre de familles accueillies, et par extension, du nombre d'enfants en bas âge, la fête de fin d'année revêt un caractère particulier et crée un moment festif de cohésion et de partage toujours apprécié par les personnes hébergées comme par l'équipe.

La fête a eu lieu le 19 décembre à la cafétéria de notre résidence et a décorée pour l'occasion. Le temps fort de la soirée a été la visite du Père Noël: une des personnes hébergées, vêtue de rouge et portant une longue barbe blanche, a distribué des cadeaux à tous les enfants du centre. Ce type de moment de convivialité participe grandement au sentiment d'appartenance et à la lutte contre l'isolement au sein du CADA.

Sorties

37 personnes bénéficiaires d'une protection internationale : 8 en CPH 29 en logement 18 personnes déboutées : 6 sans solution / hébergement d'urgence ; 12 solutions perso/familiales 5 personnes en cours de procédure : 2 solutions personnelles ; 2 disparitions ; 1 départ volontaire Délai moyen de sortie si rejet : 658 jours Délai moyen de sortie si accord : 1 101 jours

Activité d'intégration

79 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 17 baux signés



Date d'ouverture : février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle) Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil: 70 places

Types d'hébergement : foyer collectif à Éveux en chambres doubles et simples /

4 appartements en cohabitation à L'Arbresle en chambres doubles

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: BP 112 - 69592 L'Arbresle Cedex

L'équipe du Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) d'Éveux et l'Arbresle a connu une activité dense avec 116 personnes accueillies, 73 décisions rendues et un taux de rotation de 66% (5 points de plus qu'en 2022).

L'année 2023 a été marquée par plusieurs changements structurels tels que l'arrivée de nouveaux interlocuteurs représentants le propriétaire du site d'Éveux, la réorganisation territoriale de la direction de Forum réfugiés ainsi que la mise en place de nouveaux logiciels de gestion.

L'équipe a eu du mal à se constituer de manière pérenne du fait de l'implantation rurale du site. Malgré cela l'équipe du CADA a maintenu un niveau d'accompagnement de qualité en s'appuyant sur l'expérience et l'engagement de ses membres, la forte implication de ses bénévoles et le soutien de ses partenaires. L'équipe poursuit le travail d'amélioration des conditions d'accueil avec deux chambres rénovées par le CADA et des travaux portant sur la sécurité incendie et électrique par notre propriétaire.

Personnes / ménages accueillis

116 personnes accueillies (22 adultes en famille, 2 enfants et 92 personnes isolées / 103 ménages accueillis

46 personnes entrées / 42 ménages **47** personnes sorties / 41 ménages Durée moyenne de séjour : **480 jours**

Taux de rotation: 66% Taux d'occupation: 94%

30 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	17%
République démocratique du Congo	12%
Géorgie	7%
Bangladesh	6%
Soudan	5%

Accompagnement juridique

30 personnes entrées en procédure normale, **15** en procédure accélérée 1 personne entrée en procédure Dublin en attente d'un rendez vous avec la préfecture du Rhône pour son admission au séjour en procédure normale 1 mois après son entrée en centre

En nombre de dossiers

73 décisions rendues, dont 40 définitives, dont 16 accords : - par l'OFPRA : 10 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 11 personnes (adultes et enfants) protégées

se mobilisent à travers différentes activités telles que des cours de français, des ateliers bricolage, d'échanges culinaires, des ateliers créatifs.

En 2023 l'équipe bénévole s'est consolidée et a accueilli plusieurs nouveaux membres venant renforcer les activités proposées.

Monique C.: « L'animation d'atelier de français requiert une grande flexi-bilité pour accueillir leurs connaissances, leur parcours etc. C'est pour moi une expérience riche, pleine de surprises et d'émotions. »

comme un élément bénéfique. Les personnes qui viennent y participer ont de manière générale peu de réticences, voire un appétit réjouissant pour se lancer et s'exprimer avec des techniques qui leur étaient souvent inconnues. L'atelier semble apporter des moments de paix et de création dans la vie difficile des personnes hébergées. De plus l'exposition des œuvres réchauffe les murs du foyer et satisfait leurs auteurs ».



- par la CNDA : 2 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 5 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord: 40%

Sorties

20 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

5 en CPH ; **8** en logement autonome ; **5** *via* une solution personnelle ; 1 sortie en foyer/résidence sociale ;

1 BPI exclu suite à un comportement agressif vis à vis des salariés ainsi qu'une dégradation volontaire du matériel du CADA

19 personnes déboutées :

9 sans solution / hébergement d'urgence ; 10 solutions personnelles / famille

8 personnes en cours de procédure :

4 transferts dans DNA; 2 départs volontaires;

2 personnes en cours de procédure ont abandonné leur hébergement et une fin de prise en charge a été actée par l'OFII

Délai moyen de sortie si rejet : 569 jours

Délai moyen de sortie si accord : 435 jours

Activité d'intégration

38 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année **8** baux signés



Date d'ouverture : mai 2014

Bénéficiaires : familles en demande d'asile

Capacité d'accueil: 75 places

Types d'hébergement : 25 studios équipés de sanitaires individuels et kitchenette

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: 23 rue Saint-Jérôme - 69007 Lyon

En 2023, l'équipe du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) a accompagné plus de statutaires que de demandeurs d'asile (53% des effectifs) et le double du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) accompagnés par rapport à l'an dernier.

Dans le même temps, le délai moyen de sortie des statutaires a augmenté et dépasse les 8 mois après décision alors que ce délai ne devrait pas contractuellement excéder 6 mois. Cette évolution du public a obligé les chargées d'accompagnement à modifier leur travail qui s'oriente de plus en plus vers un travail d'insertion

Le nombre de nationalités représentées est passé de 18 à 24 en 2023, avec une baisse significative des ménages albanais qui étaient encore en tête des nationalités en 2022. En décembre 2023, un seul ménage albanais était encore présent sur le site. Si le taux d'occupation est resté fort toute l'année, au-delà de 100% sur 5 mois, le taux de rotation a un peu baissé, les mouvements ayant été moins nombreux qu'en 2022.

Grâce à l'implication de la chargée de vie collective, de la secrétaire et des bénévoles, plusieurs évènements ont contribué à favoriser la convivialité au sein d'un foyer. De nombreuses sorties et ateliers ont ainsi pu être proposés aux personnes hébergées.

Personnes / ménages accueillis

107 personnes accueillies (48 adultes en famille, 58 enfants et 1 personne isolée / 33 ménages accueillis

36 personnes entrées / 9 ménages **37** personnes sorties / 11 ménages Durée moyenne de séjour : **760 jours**

Taux de rotation : 49%

Taux d'occupation: 98,5% 23 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine République démocratique du Congo 13% Albanie 10% Nigéria 8,5% Côte d'Ivoire 6.5% Guinée 5,5%

Accompagnement juridique

23 personnes entrées en procédure normale, **6** en procédure accélérée ; **2** déboutés en demande de régularisation, **2** enfants mineurs sans procédure, **1** débouté, **1** avait déjà obtenu la protection subsidiaire, 1 avait un visa long séjour

En nombre de dossiers

34 décisions rendues, dont **22** définitives, dont **15** accords : - par l'OFPRA : 6 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 8 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : 68%

Sorties

16 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

8 en CPH; **7** en logement autonome; 1 via une solution personnelle

18 personnes déboutées :

1 solution perso/familiale ; 7 sans solution / hébergement d'urgence **6** retours volontaires ; **4** personnes sont sorties quelques jours après la décision définitive pour une destination inconnue

3 personnes en cours de procédure :

3 départs volontaires : 1 famille (mère + 2 enfants) qui a décidé de rejoindre sa famille en région parisienne

Délai moyen de sortie si rejet : 719 jours

Délai moyen de sortie si accord : 236 jours

Activité d'intégration

46 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 2 baux signés

Mamadou est arrivé au CADA en juin 2022, accompagné de sa mère, alors que son père et sa petite sœur avaient dû rester en Mauritanie. Mamadou a obtenu une protection subsidiaire quelques semaines plus tard et cela a permis à la famille d'en-tamer des démarches de réunification familiale. L'attente a été longue mais après environ une année, la procédure a abouti favorablement. Ainsi le père et la petite sœur de Mamadou ont obtenu des visas pour les rejoindre en France, sa mère et lui, en octobre 2023. La famille a été très heureuse de se retrouver et

histoire de...



Date d'ouverture: 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil: 150 places

Types d'hébergement : collectif, 98 chambres réparties en plusieurs unités de vie

Équipe: 10 salariés

Coordonnées: 48 rue Lamartine - 69514 Vaulx-en-Velin

En 2023, l'équipe du centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) de Vaulxen-Velin a connu l'arrivée de nouveaux salariés. Ces nouveaux collaborateurs ont été formés en interne et ont pu rencontrer différents professionnels dans le cadre d'une transmission de savoirs. La nouvelle équipe, dynamique, a été rapidement opérationnelle

Un travail partenarial fort a été mis en place au cours de l'année 2023. En effet, le CADA a bénéficié d'un soutien de la Fondation Mauffrey pour le projet « Ta place dans l'équipe », afin de financer des activités sportives (licences et matériel de sport) pour les personnes hébergées. La pratique d'un sport étant un moyen de s'intégrer plus facilement et de combattre l'ennui et les angoisses liées au délai des procédures. De même, à Noël, le CADA de Vaulx-en-Velin a bénéficié de la générosité des familles de l'école Saint-Michel à Lyon, qui depuis 3 ans organise une collecte solidaire. Les parents ont collecté des jouets pour les enfants et confectionné des boîtes solidaires pour les adultes. L'initiative a été un succès et l'école souhaite réitérer cette opération solidaire l'année prochaine.

L'association la Bergerie Urbaine nous a également accompagné lors d'une fête de l'été en juillet au CADA rassemblant les équipes, les bénévoles et les personnes hébergées autour d'un moment festif et convivial marqué par le pâturage de moutons de l'association dans le parc.

Personnes / ménages accueillis

208 personnes accueillies (85 adultes en famille, 84 enfants et 39 personnes isolées) / 90 ménages accueillis

66 personnes entrées / 33 ménages **62** personnes sorties / 26 ménages Durée moyenne de séjour : **861 jours**

Taux de rotation : 42.7% Taux d'occupation: 91,9%

30 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	15,9%
Albanie	15,4%
Afghanistan	7,2%
Soudan	7,2%
Arménie	6,3%

Accompagnement juridique

50 personnes entrées en procédure normale

12 en procédure accélérée

3 enfants mineurs sans procédure, **1** sous procédure Dublin

Zarghoon, un homme arrivé au CADA en janvier 2023 qui a obtenu le statut de réfugié le même mois, exprime sa gratitude envers les équipes du centre :

travaillent pour nous et nous aident dans les démarches admi-nistratives. 2023 a été une belle année et nous avons beaucoup appris. J'adore l'ambiance qui règne au CADA et je vous souhaite le meilleur pour la vie."

vaille à Envie Rhône, une entreprise qui a pour objectif de col-lecter et reconditionner des appareils électroménagers qui sont ensuite remis sur le marché, à des prix accessibles avec une garantie.



En nombre de dossiers

26 décisions rendues, dont **17** définitives, dont **11** accords :

- par l'OFPRA : 2 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 5 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA: 2 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 7 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **64,7%**

Sorties

35 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

5 en CPH; 25 en logement autonome; **2** appartements de coordination thérapeutique (ACT) : 1 via association/partenaire; 1 décès; 1 exclusion

16 personnes déboutées (dont **9** déboutés régularisés) :

1 solution perso/familiale ; **6** *via* asso partenaire ;

9 logements autonomes

11 personnes en cours de procédure :

11 disparitions

Délai moyen de sortie si rejet : 1 160 jours

Délai moyen de sortie si accord : 960 jours

Activité d'intégration

68 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

14 baux signés

Date d'ouverture: 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil: 175 places Types d'hébergement : collectif

Équipe: 11 salariés

Coordonnées: 2 rue Serge Ravanel - 69100 Villeurbanne

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de Villeurbanne a accueilli 23 ménages monoparentaux au cours de l'année 2023 ce qui représente 58 personnes. Nous avons également recensé 5 naissances.

Au regard des chiffres évoqués, la parentalité est une thématique au cœur des préoccupations des familles hébergées ainsi que l'accompagnement social proposé au quotidien. Malgré la fermeture du Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) Joséphine BAKER, nous avons pu, une nouvelle fois cette année, compter sur la présence d'une bénévole diplômée de la petite enfance qui assure de manière hebdomadaire des temps d'accueil parents/enfants au sein du CADA.

Outre l'accès aux places en crèches et à la scolarisation, le soutien à la parentalité a également été assuré par un travail de lien avec l'équipe de Protection maternelle et infantile (PMI) de la Maison de la Métropole (MDM) de Villeurbanne. Des visites à domicile ont été mises en place à la suite de naissances. Pour les enfants plus âgés, des rendez-vous de suivis PMI ont eu lieu au sein de la MDM avec des puéricultrices, infirmières et médecins de secteur. Le soutien à la parentalité s'est également matérialisé par des orientations auprès de structures et professionnels spécialisés tels que le Centre médico-psychologique enfant (ITTAC) ou la plateforme Plateforme d'Orientation du Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (POP).

Face à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, nous avons recensé un nombre croissant de demandes de dons notamment pour des vêtements d'enfants et des articles de puériculture dont le coût est important comparativement au montant mensuel de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Personnes / ménages accueillis

218 personnes accueillies (95 adultes en famille, 89 enfants et 34 personnes isolées) / 96 ménages accueillis

63 personnes entrées / 29 ménages **59** personnes sorties / 31 ménages Durée moyenne de séjour : 910 jours

Taux de rotation: 35% Taux d'occupation: 88%

35 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	15,5%
Afghanistan	9%
Albanie	9%
Géorgie	6%
Nigéria	4,5%

Accompagnement juridique

24 personnes entrées en procédure normale

30 en procédure accélérée

En septembre 2023, le CADA de Villeurbanne a accueilli 4 personnes sous procédure Dublin en cours de requalification de la procédure auprès de la Préfecture.



tion d'une personne qui a nécessité un accompagnement très personnalisé. Cette personne a subi de mauvais traitements dans son pays d'origine et sur le parcours d'exil et arrive finalement au CADA de Villeurbanne 4 ans après avoir fui son pays. Au fur et à mesure des rencontres réalisées en bnôme avec cette personne, l'équipe, lors de son accompagnement au CADA, lui a apporté un cadre sécurisant, notamment lors de remise d'information ou de courrier pouvant déclencher de fortes agitations, du fait d'une réticence d'adhésion aux soins.

La chargée de vie collective l'a emmenée en dehors du CADA pour aller à la ren-contre des structures associatives villeurbannaises et lyonnaises. Le but était de créer, développer son réseau et lui apporter une réponse psychosociale. Chacun a pris le temps de l'écouter, l'orienter, l'accompagner, l'informer, la recadrer quand cela était nécessaire.

L'équipe a perçu au fur et à mesure de sa prise en charge la nécessité de person-naliser l'accompagnement. Grâce à ce travail, un lien de confiance s'est créé et cette personne hébergée a fait du CADA un lieu d'ancrage et de stabilité.

En nombre de dossiers

50 décisions rendues, dont **34** définitives, dont **18** accords :

- par l'OFPRA : 11 statuts de réfugiés et 5 protections subsidiaires soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA: 1 statut de réfugié et 1 protection subsidiaire soit 3 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 53%

Sorties

38 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

2 en CPH; 36 en logement autonome;

15 personnes déboutées :

2 sans solution / hébergement d'urgence;

8 solutions perso/familiales;

3 personnes considérées comme disparues ;

2 en logement (les Bénéficiaires d'une protection internationale sortent principalement dans un logement autonome avec l'appui du programme ACCELAIR et AGIR depuis juillet 2023)

6 personnes en cours de procédure :

2 personnes abandonnant leur logement considérées comme disparues ; 1 décès ; 3 départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 1 207 jours

Délai moyen de sortie si accord : 915 jours

Activité d'intégration

59 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

38 baux ont été signés



Date d'ouverture : mai 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en cours de procédure

Capacité d'accueil: 50 places Types d'hébergement : individuel

Équipe: 3 salariés

Coordonnées: 65 rue Château Gaillard - 69100 Villeurbanne

Pour permettre les travaux de réhabilitation du site de la Baïsse, l'HUDA de Villeurbanne a déménagé le 15 décembre 2021 sur le site Château Gaillard. Le projet du « Château » est né d'une volonté politique affichée de faire de Villeurbanne une ville hospitalière. Il est composé d'un ensemble d'acteurs (ALYNEA, ACOLEA, ASVEL et le GIE La Ville autrement) souhaitant partager les ambitions du site en mutualisant leurs moyens afin de proposer des activités et services à tous les hébergés. Le site offre ainsi des solutions d'habitat innovantes, en studios et appartements, et promeut la solidarité et l'ancrage sur le territoire. En 2023, un avenant à la convention a été établi avec le GIE pour la prolongation du maintien des places de l'HUDA sur Château-Gaillard jusqu'à fin 2025.



72 personnes accueillies (29 adultes en famille, 20 enfants et 23 personnes isolées) / 43 ménages

22 personnes entrées / 9 ménages 16 personnes sorties / 12 ménages Durée moyenne de séjour : **555 jours**

Taux de rotation: 38% Taux d'occupation : 107%

22 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	22%
Côte d'Ivoire	17%
Afghanistan	7%
Cameroun	7%
République démocratique du Congo	7%

Accompagnement juridique

4 personnes entrées en procédure normale

15 en procédure Dublin

3 enfants sans procédure

En nombre de dossiers

26 décisions rendues, dont **17** définitives, dont **7** accords :

- par l'OFPRA: 3 statuts de réfugiés soit 3 personnes (adultes et enfants)
- par la CNDA: 3 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 4 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : 41%



A. a 17 ans et lors de l'arrivée de sa maman en avril 2022 à Château-Gaillard, elle était hospitalisée dans un état grave.

fête de Noël au Château, A. a pu se lever de son fauteuil roulant pour faire quelques pas de danse. Quelle émo-tion pour sa maman et ses voisins!



Procédure Dublin

1 requalification, dont 1 en procédure normale

Sorties

7 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

1 en CPH : 6 en logement autonome dont 1 enfant mineur sans procédure :

9 personnes déboutées :

7 solutions perso/familiale ; 2 en CPH

Délai moyen de sortie si rejet : 513 jours

Délai moyen de sortie si accord : 618 jours

Activité d'intégration

20 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



Date d'ouverture : juin 2010

Bénéficiaires: demandeurs d'asile sous règlement Dublin (familles et personnes isolées) orientés

dans le cadre du Pôle Régional Dublin (PRD)

Capacité d'accueil: 175 places Types d'hébergement : collectif

Équipe: 9,5 salariés

Coordonnées: 102 avenue Général Frère - 69008 Lyon

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) SAS de Lyon 8^{ème} est un dispositif d'hébergement dédié au pôle régional Dublin. Il accueille exclusivement des personnes en attente de détermination de l'Etat responsable de leur demande d'asile, dans le cadre du règlement Dublin.

En raison de l'accélération des procédures et du ralentissement de la fluidité du parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile, certains ménages ont toutefois été accompagnés tout au long de leur procédure d'asile. Plusieurs d'entre eux ont ainsi obtenu une protection internationale pendant leur séjour au centre. L'équipe a développé ses compétences pour proposer un accompagnement adapté à ce nouveau public.

Personnes / ménages accueillis

345 personnes accueillies (91 adultes en famille, 119 enfants, 135 personnes isolées) / 195 ménages accueillis

195 personnes entrées / 105 ménages **173** personnes sorties / 101 ménages Durée moyenne de séjour : 295 jours

Taux de rotation: 105% Taux d'occupation: 90%

37 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	27%
Côte d'Ivoire	8,5%
Angola	8%
République démocratique du Congo	8%
Guinée	6%

Accompagnement juridique

1 en procédure accélérée

192 en procédure Dublin

1 personne déboutée, 1 enfant sans procédure

En nombre de dossiers

7 décisions rendues, dont 7 définitives, dont 3 accords :

- par l'OFPRA : 3 statuts de réfugiés soit 3 personnes (adultes et enfants)

protégées

Taux d'accord: 43%

migratoire puis par la législation européenne qui les place sous Dublin. Malgré toute cette précarité et instabilité, leur arrivée au SAS leur permet d'éprouver un sentiment de

de nos personnes hébergées, dont le parcours migratoire depuis la République démocratique du Congo a été particulièrement traumatique, lui ayant provoqué une santé mentale extrêmement fragile, nous confie : « Depuis mon arrivée au foyer à Lyon, je me sens enfin en sécurité et je n'ai plus d'envie suicidaire. »



Procédure Dublin

60 requalifications, dont **18** en procédure normale et 42 en procédure accélérée

Sorties

6 personnes déboutées :

6 solutions perso/familiales

149 personnes en cours de procédure :

105 transferts dans DNA; **9** départs volontaires; **16** solutions personnelles; **1** exclusion; **10** disparitions; 1 décès ; 7 non renseignés

20 transferts Dublin vers un pays de reprise

Principalement en Bulgarie puis en Allemagne, Belgique et Suède

Activité d'intégration

9 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



Date d'ouverture : décembre 2012

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil: 85 places

Types d'hébergement : diffus dans 11 appartements et 2 maisons

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: 15 rue de Chapoly - 69290 Saint-Genis-les-Ollières

L'année 2023 a été marquée par la fin de la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux de réhabilitation du bâti. L'étanchéité des toits terrasse et le changement complet des ouvrants ont permis d'assainir les appartements. La mise en place d'une VMC a complété cette réhabilitation début 2023.

L'activité du centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) s'est maintenue en 2023 avec une grande diversité des profils de procédure et des familles. En effet, nous avons accueilli pour la première fois des personnes isolées en cohabitation. L'accueil en proportion majoritaire de personnes en procédure Dublin a constitué une des particularités notables de l'année. Malgré l'admission de 6 personnes isolées en fin d'année 2023, la majorité des personnes hébergées restent des familles.

En 2023, l'équipe de l'HUDA s'est concentrée sur deux axes prioritaires : l'entretien du bâti au quotidien et le travail éducatif autour de la parentalité et de la diversification des activités avec, notamment, la mise en œuvre de temps d'animation à destination des enfants.

Personnes / ménages accueillis

100 personnes accueillies (44 adultes en famille, 46 enfants et 10 personnes isolées) / 31 ménages accueillis

23 personnes entrées / 10 ménages **16** personnes sorties / 6 ménages Durée moyenne de séjour : 1 119 jours

Taux de rotation : 23% Taux d'occupation: 87%

18 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Russie	16%
Soudan	10%
Arménie	9%
République démocratique du Congo	8%
Géorgie	7%

Accompagnement juridique

7 personnes entrées en procédure normale, 14 en procédure Dublin **2** naissances (statut réfugié)

En nombre de dossiers

19 décisions rendues, dont **15** définitives, dont **11** accords :

- par l'OFPRA : 2 statuts de réfugié et 1 protection subsidiaire soit 6 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 17 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 73%

Procédure Dublin

2 requalifications et **2** en procédure accélérée

Sorties

8 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

2 en CPH: 6 en logement autonome

7 personnes déboutées :

4 sans solution / hébergement d'urgence ; 3 solutions perso/familiales

1 personne en cours de procédure :

1 transfert dans DNA

Délai moyen de sortie si rejet : 645 jours

Délai moyen de sortie si accord : 1 602 jours

Activité d'intégration

34 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 18 personnes ont suivi une formation en contrat d'intégration républicaine (CIR), 2 sont en CDI et 2 autres en formation

En 2012 Madame B. a 14 ans et quitte son pays car sa mère a été contactée par une personne qui lui promettait d'emmener sa fille en Europe pour une vie meilleure. Mme B. a donc quitté son pays avec une personne qu'elle ne connaissait pas. Elle est arrivée en Italie où elle est entrée contre son gré dans un réseau de prostitution. Après plusieurs années, elle a retrouvé un ami d'enfance (élevé dans le même village). Ils ont réussi à quitter l'Italie pour venir en France en 2018 pour y demander la protection internationale. Leur parcours de demande d'asile a été long car de peur d'être retrouvée, Mme B. a d'abord déclaré une fausse identité et la demande d'asile a été rejetée. Entre temps en couple avec son ami elle a eu 3 filles. Des demandes d'asile ont été introduites pour chacune d'elle. Après des rejets de l'OFPRA, les 3 enfants ont finalement pu bénéficier d'une protection.

L'obtention d'un titre de séjour au titre des parents d'enfants réfugiés n'a pas encore aboutie pour Monsieur.

Le couple est actuellement engagé dans des démarches d'in-sertion et souhaite quitter l'HUDA rapidement. Une demande de centre provisoire d'hébergement (CPH) a été instruite ainsi qu'un suivi AGIR.







RHÔNE (69) CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture: 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil: 150 places

Types d'hébergement : collectifs et appartements en diffus

Équipe: 14 salariés

Coordonnées: 10 place Latarjet - 69008 Lyon et 48 rue Lamartine - 69120 Vaulx-en-Velin

Fort de sa capacité de 150 places et de son historique, le centre provisoire d'hébergement (CPH) a connu différents temps forts lors de cette année 2023.

L'équipe du CPH a fortement été renouvelée au cours de l'année 2023, les salariés devant s'adapter rapidement à leurs fonctions. Ils ont bénéficié d'une intégration leur permettant d'assurer le suivi régulier des personnes hébergées en maintenant le bon fonctionnement du service.

Tout au long de l'année, le CPH s'est efforcé de maintenir des partenariats déjà acquis avec les différents centres sociaux, institutions, médiathèques, centres de santé, lieux d'écoute afin de proposer un service de qualité aux personnes hébergées.

Le manque de logements disponibles dans le parc social ou privé pour les familles de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) accroît le temps de présence des personnes dans l'établissement.

Personnes / ménages accueillis

205 personnes accueillies (79 adultes en famille, 107 enfants et 19 personnes isolées) / 73 ménages accueillis

68 personnes entrées / 24 ménages **76** personnes sorties / 31 ménages

Durée moyenne de séjour : 446 jours

Taux de rotation: 48% Taux d'occupation: 96.4%

21 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	16,6%
Nigéria	12,7%
Guinée	11,7%
Côte d'Ivoire	8,8%
Somalie	8,3%

Accompagnement juridique

8 dossiers RSA/ASPA/AAH 16 dossiers PUMA/AME/CSS **101** vulnérabilités détectées

Activité d'intégration

58 personnes entrées en logement (24 ménages)

20 baux signés

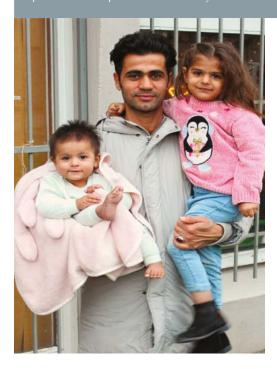
14 personnes en accès à l'emploi

22 personnes en accès à la formation



est hébergé avec sa famille au CPH. Il raconte l'animation orga-nisée pour la journée de Noël.

2023. L'atmosphère était remplie de joie et d'excitation alors que nous partagions des moments de bonheur ensemble. L'arrivée tant attendue du Père Noël a déclenché des cris de joie parmi les enfants et la distribution des cadeaux a été un spectacle à couper le souffle. La salle était animée par des chants joyeux et des rires contagieux qui résonnaient dans l'air. Les parents échangeaient des sourires, renforçant les liens de camaraderie et de soutien mutuel. La pièce était décorée avec soin et scintillait de mille feux. Mes filles étaient rayonnantes de bonheur et cela m'a touché profondément. J'aimerais qu'il y ait plus de célébrations de ce genre, car le bonheur de mes filles était palpable, comme on peut le voir sur la photo souvenir de cette journée inoubliable. »





RHÔNE (69)

Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile

Bénéficiaires: mineurs non accompagnés

Équipe : 1 salarié rattaché à la mission Asile et 8 salariés habilités administrateurs ad hoc

Coordonnées: Mission asile - Siège 28 rue de la Baïsse - 69100 Villeurbanne

En 2023, le nombre de nouveaux dossiers transmis à l'OFPRA connaît une hausse (45 contre 37 en 2022), qui fait suite au dynamisme des orientations en entretien-diagnostic des mineurs non accompagnés (MNA) par la Métropole de Lyon (34 nouvelles demandes d'asile introduites) et des désignations administrateur ad hoc (AAH) du Parquet de Lyon (11 dossiers OFPRA envoyés).

Grâce à la réduction des délais d'instruction par les institutions de l'asile à tous les stades (Office Français des Réfugiés et Apatrides, OFPRA et Cour Nationale du Droit d'Asile, CNDA), au 31 décembre 2023, toutes les demandes d'asile introduites en 2022 ont été instruites par l'OFPRA. Seulement deux demandes d'asile introduites en 2022 demeurent en cours d'instruction à la CNDA.

À nouveau en 2023, le raccourcissement des délais de procédure a permis à une majorité de jeunes d'être entendue à l'OFPRA avant leur 18 ans, ce qui leur a garanti une appréciation plus favorable, notamment au regard de la vulnérabilité particulière que représente la minorité, de leurs craintes en cas de retour dans leur pays d'origine

À l'OFPRA, le taux de protection des MNA et jeunes majeurs atteint désormais 88 % et il est de 80% à la CNDA. Une seule décision de rejet de la CNDA a été notifiée pour un jeune majeur afghan orienté par le parquet.

L'Afghanistan demeure le principal pays de provenance des adolescents, suivi par la Guinée et la République démocratique du Congo.

Personnes accompagnées

Au total, 123 personnes ont été accompagnées en 2023 :

47 jeunes ont été reçus en diagnostic administratif sur l'orientation de la Mission Évaluation et Orientation Mineurs Isolés Étrangers (MEOMIE) et des services enfances des Maisons de la Métropole (MDM)

38% des mineurs rencontrés en diagnostic étaient des filles

101 jeunes ont été suivis pour leur procédure de demande d'asile dans le cadre de la Convention avec la Métropole de Lyon





61% garçons

23 nationalités représentées

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Guinée	13%
République démocratique du Congo	8%
Cote d'Ivoire	7%
Soudan	7%

Les rendez-vous de diagnostic

50 orientations en entretien-diagnostic et 48 rendez-vous organisés pour 47 jeunes. Les entretiens ont concerné 29 garçons (contre 16 en 2022) et 18 filles (contre 23 en 2022). La proportion des jeunes filles passe ainsi de 60 % en 2022 à seulement 38 % en 2023.

Parmi ces adolescents, 42 ont été identifiés comme entrant dans le champ de la demande d'asile : 25 garçons et 17 filles, soit près de 90 % des situations exposées par les jeunes, comme en 2022.

68 % des jeunes ont souhaité ensuite s'engager dans une procédure de demande d'asile.

Les jeunes en démarche de demande d'asile

Le nombre de jeunes entrés en accompagnement diminue légèrement cette année : 41 dont 31 reçus en diagnostic en 2023, 4 en 2022 et 10 par désignation du Parquet. En raison d'orientations plus proches de la majorité, les jeunes majeurs représentent désormais 58 % des jeunes accompagnés contre un peu plus de 50 % en 2022. Ils sont essentiellement présents parmi les personnes en recours devant la CNDA et les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Pour les jeunes filles originaires d'Afrique (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, RDC), les violences liées au genre sont omniprésentes. Elles ont été victimes de traitements inhumains et dégradants (viol, mariage forcé, graves maltraitances intra-familiales), qui peuvent aller dans certaines situations jusqu'à la reconnaissance de l'appartenance à un groupe social (crainte d'excision).

Parmi les garçons, les ressortissants afghans, largement majoritaires, font toujours état de persécutions liées à la présence des talibans dans leur pays. Quelques jeunes soudanais ont aussi été protégés après la dégradation de la situation sécuritaire dans leur pays.

Une fille angolaise a été protégée en raison des craintes liées à son identité de femme transsexuelle, un garçon sénégalais pour les sévices subis à cause de son homosexualité et un jeune ghanéen en raison de persécutions liées à son activité de danseur.

Enfin, des craintes liées aux opinions politiques imputées aux parents touchent les plus ieunes enfants.

Représentation légale des mineurs en demande d'asile

10 mandats d'administrateur ad hoc (AAH) ont été exercés par Forum réfugiés au bénéfice des jeunes mineurs pris en charge par la Métropole de Lyon, dont 5 nouvelles désignations en 2023 (contre 6 en 2022).

Pour la Métropole de Lyon, la représentation des MNA a également été permise par 44 ordonnances de tutelle (contre 40 en 2022).

Par ailleurs, 22 mineurs dépourvus de représentants légaux au sein de leur famille ont été accompagnés en tant qu'AAH par Forum réfugiés, dont 10 nouvelles désignations en 2023. Ils concernent notamment les plus jeunes enfants accompagnés, le plus jeune n'ayant que 9 ans.

Activités de conseil auprès des personnels de la Métropole de Lyon

N'étant plus prévu dans le cadre du marché public, les interventions auprès des services enfance des Maisons de la Métropole de Lyon (MDM) ont pris fin à l'issue du premier trimestre. En effet, deux interventions reportées fin 2022 ont été honorées auprès des MDM de Neuville-sur-Saône, Caluire-et-Cuire et Décines-Charpieu.

Une intervention a également eu lieu auprès de l'équipe éducative de l'ORSAC Saint-Vincent en mars 2023.

Les réponses aux sollicitations des services de la Métropole et des structures d'accueil des jeunes suivis en accompagnement se sont bien sûr poursuivies toute l'année. Les jeunes accompagnés, mineurs et jeunes majeurs, se sont appropriés la procédure et nous ont sollicité, ce qui montre leur volonté de s'impliquer et leur capacité à agir de manière autonome



RHÔNE (69) Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)

Date d'ouverture : avril 2018

Bénéficiaires: mineurs non accompagnés

Équipe : 34 salariés

Coordonnées: 20 rue Neyret - 69001 Lyon

En 2023, le CMAE a connu un accroissement inédit de son champ d'action. En effet, l'arrivée du printemps a été synonyme d'augmentation massive du nombre de primo-arrivants. Pour faire face à ce phénomène saturant les dispositifs hôteliers et les hébergements habituellement proposés dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence, le CMAE a développé une équipe mobile. Composée de deux chargés d'évaluation et de deux intervenants éducatifs, celle-ci permet de réaliser le processus d'évaluation de la minorité et de l'isolement directement dans un des hôtels où sont hébergés des jeunes en métropole lyonnaise. Permettant à la fois de préserver la nature pluridisciplinaire de l'évaluation menée par le CMAE et de diminuer le nombre de jeunes sans solution d'hébergement, l'équipe mobile a activement participé au désengorgement des dispositifs hôteliers.

En 2023, le CMAE a également ouvert un centre d'hébergement d'urgence temporaire pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes ainsi que deux appartements de quatre places chacun destinés spécifiquement à l'accueil de jeunes filles. Celles-ci bénéficient désormais d'un espace de vie propre et d'un suivi éducatif du fait de leur présence quotidienne au CMAE, leur garantissant ainsi une prise en charge identique à celle des jeunes garçons.

Personnes accueillies

2888 jeunes se déclarant mineurs non accompagnés se sont présentés

2 103 jeunes ont été évalués

Nationalités représentées parmi les jeunes évalués

Principaux pays d'origine	
Guinée	43%
Côte d'Ivoire	27%
Algérie	4%
Cameroun	4%
Afghanistan	2%

Séiour

1372 jeunes ont été hébergés au CMAE

Durée moyenne de séjour : 6 jours

Taux d'occupation: 97,3% Taux de rotation : 2 981%

En 2023, le CMAE a accueilli **2 888** jeunes primo arrivants dont **1 318** qui ont été hébergés au CMAE.

785 jeunes ont été hébergés dans un autre établissement.

Le délai moyen de rédaction d'une évaluation était de 4 jours Le délai moyen de décision de la MEOMIE était de 3,8 jours

En moyenne, le CMAE a formulé 175 avis par mois dont 40,4% en faveur de la majorité et 57% en faveur de la minorité et de l'isolement.

En moyenne, la MEOMIE a rendu 170 décisions par mois dont 60% de refus et 40% de prise en charge au titre de l'aide sociale de l'enfance.

93% des jeunes admis ont été orientés vers d'autres départements et 7% ont été pris en charge par la Métropole de Lyon.



de sa sœur.

dienne. L'équipe éducative a également fait en sorte de créer

Progressivement, l'accompagnement éducatif mis en place



Date d'ouverture : septembre 2023 Bénéficiaires: mineurs non accompagnés

Capacité d'accueil: 50 places

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: 124C rue Alfred de Musset - 69100 Villeurbanne

Afin de faire face au flux d'arrivées de jeunes primo arrivants et répondre au besoin de mise à l'abri compte tenu de la saturation du dispositif d'accueil, le site d'hébergement d'urgence de Musset a ouvert ses portes.

Par convention avec Est Métropole Habitat, le site a été occupé à partir du 9 septembre 2023. Financé par la Métropole pendant 3 mois, il a été renouvelé mi-novembre pour 3 mois supplémentaires. Le dispositif a également bénéficié du soutien logistique de la Croix Rouge. Les jeunes ont pu bénéficier des repas fournis par l'Armée du Salut.

L'équipe dédiée du centre propose un accompagnement et une réponse coordonnée aux besoins de première nécessité. Elle réalise des observations éducatives dans le cadre de l'évaluation de la minorité et de l'isolement.

Personnes accueillies

156 jeunes ont été hébergés au sein du dispositif d'hébergement d'urgence, dont 104 jeunes ont été évalués au CMAE

Principales nationalités représentées

Principaux pays d'origine	
Guinée	52%
Côte d'Ivoire	24%
Cameroun	6%
République démocratique du Congo	3%
Sierra Leone	3%

Séjour

156 entrées jeunes

96 ieunes sont sortis Taux d'occupation: 97,3% Taux de rotation : 2 981%

En 2023, le dispositif d'urgence de Musset a accueilli **156** jeunes en attente d'évaluation. **104** ont été évalués au cours de leur séjour au centre.

27 ont été admis au titre de la protection de l'enfance **71%** ont été refusés

21 jeunes admis ont été orientés vers d'autres départements



La proximité immédiate du centre culturel œcuménique ainsi pu bénéficier de l'usage des espaces (jardin, salon, wifi) et de participer à de multiples activités (apprentisséjour des jeunes.



RHÔNE (69)



Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon

Bénéficiaires: mineurs non accompagnés ou jeunes en contrat « jeune majeur » pris en charge par la Métropole de Lyon (aide sociale à l'enfance), en souffrance psychique du fait de l'exil ou de violences intentionnelles subies

Équipe: 11 salariés

Adresse physique : Esplanade de la Perralière - 69100 Villeurbanne

Les jeunes isolés sont orientés par les services de la Métropole de Lyon (Direction de la prévention et de la protection de l'enfance - DPPE/ Méomie, Territoires). Ils sont hébergés dans des dispositifs transitoires, des maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux conventionnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Accompagnés par un adulte référent (éducateur, travailleur social, etc.) ils entrent dans le dispositif de soin par un entretien de premier accueil qui permet d'entendre l'expression de la demande de chaque jeune et d'évaluer ses besoins en santé mentale. Il leur est ensuite proposé un suivi thérapeutique médico-psychologique ou une réorientation vers un service de santé de droit commun (médecine de ville, hôpitaux, services pédiatriques ou autres spécialités). Pour toute consultation, le recours à l'interprétariat professionnel est possible.

Personnes accueillies

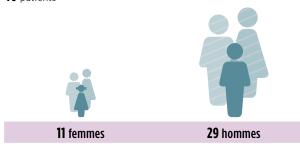
16 nationalités représentées

Principaux pays d'origine		
Guinée	15 personnes	38%
Côte d'Ivoire	4 personnes	10%
Cameroun	3 personnes	8%
Algérie	2 personnes	5%
Mali	2 personnes	5%
Soudan	2 personnes	5%

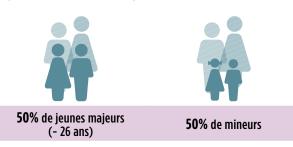
25 entretiens de premier accueil

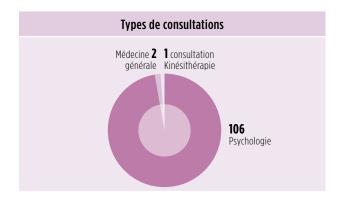
Consultations

109 consultations **40** patients



Répartition mineurs / majeurs à l'orientation







Date d'ouverture : 2002 / date de fin : décembre 2023

Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département du Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois centres provisoires d'hébergement (CPH) de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

Équipe : service logement : 19 salariés - service emploi/formation : 17 salariés

Coordonnées: service logement: 2 place Latarjet - 69008 Lyon / service emploi: 4 rue Narvick - 69008 Lyon

Après plus de 20 ans d'existence le programme Accelair a pris fin le 30 juin 2023. En effet, il est remplacé par le programme AGIR (Accompagnement Global et individualisé des réfugiés). Ce programme mis en œuvre au le juillet 2023 dans le département du Rhône est venu prendre le relais en matière d'accompagnement des réfugiés dans leur parcours d'intégration.

Néanmoins, pour les 6 premiers mois de l'année, ce sont 1 874 ménages (3 182 personnes dont 2 274 adultes et 941 enfants) qui ont été accompagnés dans leur parcours résidentiel et professionnel par Accelair. Ainsi, le nombre d'entrées dans le programme pour cette période s'est accentué si l'on compare avec celui de l'année 2022 où 2 099 ménages ont été accompagnés soit 3 519 personnes.

Depuis sa création, le programme Accelair a permis l'accès en logement pérenne à 12 364 personnes (enfants et adultes) et la signature de 5 122 baux locatifs. Ce sont également 9 685 personnes qui ont été accompagnées sur le volet emploi/ formation.

Personnes accompagnées

1 874 ménages accompagnés en 2023, soit **3 182** personnes, **2 241** adultes et **941** enfants, dont 69% de personnes isolées et 39% de femmes adultes

Parmi eux 313 ménages nouvellement arrivés / 522 personnes

73 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	21%
Guinée	7%
Albanie	6%
République démocratique du Congo	5%
Nigéria	5%

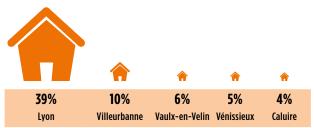
65% des adultes sont non francophones

25% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur ou égal au baccalauréat, **6%** des adultes sont illettrés

Sorties du programme : **1 446** ménages, soit **2 066** personnes Durée moyenne de leur accompagnement : **19 mois**

Logement

1 340 ménages accompagnés, soit 2 241 personnes : 1 586 adultes et 655 enfants



Au 30 juin 2023, **509** ménages étaient « prêts à entrer » en logement 69% des ménages accompagnés sont « hors centre », c'est-à-dire sans solution d'hébergement logement stable.

343 baux ont été signés au cours de l'année 2023, ce qui a permis à 374 personnes (250 adultes et 124 enfants) de souscrire à un logement pérenne.

Enfin, **489** ménages ont été accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement, soit 867 personnes.

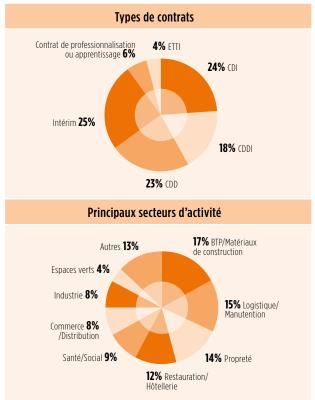
Formation

En 2023, **1 311** adultes ont été accompagnés à l'emploi et à la formation dont 46% de femmes.

197 formations en français langue étrangère, dont 39% ont bénéficié à des femmes, 71 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) 48 formations professionnelles qualifiantes ou (pré) professionnelle, 23 Garantie Jeunes/École de la 2^{ème} chance.

Emploi

236 contrats/conventions signés en 2023, dont 27% par des femmes





Date d'ouverture : juillet 2023

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) résidant dans le département du Rhône

et ayant obtenu leur protection depuis le 1er janvier 2022

Équipe: service social/logement : 24 salariés - service emploi/formation : 18 salariés

Coordonnées: service logement: 2 place Latarjet - 69008 Lyon / service emploi: 4 rue Narvick - 69008 Lyon

Depuis le 1er juillet 2023, le programme AGIR 69 (accompagnement global et individualisé des réfugiés) est venu remplacer le programme Accelair pour l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) dans leur parcours d'insertion. Ce dispositif, dont le déploiement national se terminera en 2024, propose à l'instar du programme Accelair un suivi sur les volets logement, emploi/ formation et vient renforcer l'accompagnement social des BPI.

Désormais, les personnes reconnues réfugiées et éligibles au programme sont orientées par les services de l'OFII vers l'opérateur AGIR après la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR). Les conditions d'accès sont basées d'une part sur le volontariat des bénéficiaires, qu'ils soient hébergés ou non, et d'autre part sur l'obtention du statut de réfugiés l'année de mise en œuvre de ce programme.

Depuis 6 mois ce sont 1 082 ménages soit 1 177 personnes qui sont accompagnées par les équipes opérationnelles du dispositif.

Personnes accompagnées

1 082 ménages accompagnés en 2023, soit **1 177** personnes, dont 67% de personnes isolées et 43% de femmes adultes

Parmi eux **514** personnes nouvellement arrivées

72 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	21%
Albanie	6%
Ukraine	5%
République démocratique du Congo	5%
Guinée	5%

Sorties du programme : **34** ménages, soit **35** personnes, dont 23% de sorties

Durée moyenne de leur accompagnement : 3,5 mois

Logement

1 082 ménages accompagnés, soit 1177 personnes

42 baux ont été signés au cours de l'année 2023, ce qui a permis à 52 personnes bénéficiaires de souscrire à un logement pérenne

Le délai moyen d'accès au logement depuis l'entrée dans le programme est de **3 mois**

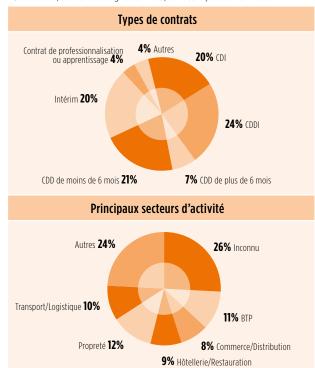
Formation

191 formations débutées en 2023, dont 43% ont bénéficié à des femmes

127 formations en français langue étrangère, dont 46% ont bénéficié à des femmes, 78 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) 59 formations professionnelles qualifiantes ou pré-professionnelle

Emploi

187 contrats/conventions signés en 2023, dont 33% par des femmes





Réinstallation et Accompagnement pour une Intégration Effective

Date de démarrage du premier programme : 2019

Fin du programme en cours : 2025

Villes d'accueil : Belleville-en-Beaujolais, Décines-Charpieu, St-Foy-lès-Lyon, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin,

Vénissieux, Villeurbanne, Villefranche-sur-Saône

Bailleurs sociaux mobilisés: 3F Immobilière, Alliade Habitat, Est Métropole Habitat, Lyon Métropole Habitat,

OPAC du Rhône, Vilogia

Programme dit d'admission humanitaire, soumis à appels à projet annuel ou biannuel. Pilotage assuré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Personnes accueillies et accompagnées

202 personnes soit **45** ménages ont bénéficié de l'accompagnement au titre du programme RACINE au cours de l'année 2023

78 personnes accueillies cette année dans le cadre du programme RACINE, ainsi que 2 naissances après leurs arrivées en France

37 adultes, **41** enfants mineurs et **2** naissances en France

18 ménages dont : 4 familles monoparentales ; 13 couples avec enfants ; 1 personne isolée de plus de 25 ans

Pays d'origine

Syrie (55 personnes), Soudan (23 personnes + 1 naissance), RDC (4 personnes + 1 naissance), Centrafrique (5 personnes), **Erythrée** (3 personnes)

Pays de premier asile

Cameroun (3 personnes). **Equipte** (5 personnes). **Ethiopie** (3 personnes). Jordanie (16 personnes), Liban (14 personnes), Rwanda (3 personnes), **Tchad** (7 personnes), **Turquie** (27 personnes).

Aux vues du contexte géopolitique au Niger, 2 ménages dont l'orientation était prévue n'ont pas pu voyager

Logement

Tous les logements sont captés par le biais de contrat avec objectif de glissement de bail. Tous les bénéficiaires sont accueillis directement en logements autonomes meublés par Forum réfugiés.

Types de logements pour les ménages nouvellement pris en charge en 2023 : 1 logement de T1 / T2; 7 logements de T3; 8 logements de T4; 2 logements de T5

Protection internationale

9% des bénéficiaires accueillis en 2023 ont obtenu une protection subsidiaire et 91 % un statut de réfugiés selon la Convention de Genève. Tous les bénéficiaires du programme d'admission humanitaire sont convoqués par l'OFPRA en mission foraine pour être entendus par un officier de protection avant leur arrivée en France

Insertion professionnelle

Lors de leur passage auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, les personnes majeures prises en charge par le programme d'admission humanitaire signent le contrat d'intégration républicaine, suivent une formation civique ainsi qu'une formation de français langue étrangère. Les bénéficiaires du programme peuvent poursuivre leur parcours d'insertion. La mission Réinstallation travaille également en partenariat avec plusieurs partenaires : l'association Unis Cité pour développer l'accès aux missions de service civique pour les jeunes réfugiés réinstallés, l'association Weavers qui met en place des cours de français ainsi que des formations professionnalisantes, Pôle Emploi, qui donne des cours de français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle, etc.



Témoignage via le programme dit d'admission humanitaire

« Je m'appelle Yaya. Je suis centrafricain. J'ai quitté la Centrafrique en 2014 avec ma femme et mon fils de 2 ans pour nous réfugier au Cameroun. Là-bas, ma fille est née en 2016. Toute ma famille (frères, sœurs et mes parents) vit au Cameroun. Nous sommes restés 8 ans là-bas.

Yaoundé par le UNHCR en attendant de partir en France. Malheuresement, le jour où nous avons reçu notre visa pour la France, ma femme est décédée. C'était une période de deuil pour la famille. Puis, un mois plus tard, nous avons pris l'avion jusqu'à Paris le 11 juillet 2023. Puis direction Lyon. Forum réfugiés nous a accueilli à l'aéroport et nous a donné ce dont nous avons besoin pour vivre au début.

sonne. Et je n'avais plus ma femme. Au début en France, mes enfants étaient tristes et c'était difficile pour moi car j'étais seul pour m'occuper d'eux.

Dans le futur, je veux conduire des poids lourds. D'abord, je vais apprendre à conduire avec une auto-école. »



Date de démarrage du premier programme : 2011

Programme permanent

Villes d'accueil: Belleville-en-Beaujolais, Couzon-au-Mont-d'Or, Irigny, Lyon, Saint Priest,

Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne

Bailleurs sociaux mobilisés: Alliade Habitat, Est Métropole Habitat, OPAC du Rhône, SAEMIB, Vilogia

Programme dit permanent, mis en œuvre par Forum réfugiés depuis 2011. suite à l'Accord-cadre conclu en 2008 entre la France et le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies.

Personnes accueillies et accompagnées

116 personnes soit 436 ménages ont bénéficié en 2023 de l'accompagnement de la mission Réinstallation au titre du programme Accord cadre

28 personnes entrées dans le programme en 2023

12 adultes ; **16** enfants mineurs

8 ménages dont : 3 familles monoparentales ; 3 couples avec enfants ; 1 personne isolée de plus de 25 ans ; 1 fratrie de moins de 25 ans

Pays d'origine

Burundi (5 personnes), Liberia (1 personne), Myanmar (4 personnes), République centrafricaine (2 personnes), République démocratique **du Congo** (4 personnes), **Sud Soudan** (2 personnes), **Syrie** (10 personnes)

Pays de premier asile

Irak (10 personnes), Malaisie (4 personnes), Mali (2 personnes), République démocratique du Congo (2 personnes), Rwanda (4 personnes), **Sénégal** (1 personne), **Tanzanie** (5 personnes)

Logement

Types de logements mobilisés pour les ménages pris en charge en 2023 : 1 logement de T1 ; 2 logements de T3 ; 5 logements de T4

Protection internationale

100% des bénéficiaires accueillis en 2023 qui ont recu leur décision ont obtenu le statut de réfugiés. Tous les bénéficiaires du programme Accord cadre sont convoqués à l'OFPRA pour être entendus par un officier de protection

Insertion professionnelle

Les adultes pris en charge par le programme Accord cadre signent le contrat d'intégration républicaine et suivent les cours de français langue étrangère. Il s'agit toutefois d'un public particulièrement vulnérable. Le parcours d'intégration peut être plus ou moins long en fonction des ménages accueillis au regard de leur situation à l'arrivée (niveau d'éducation, problématiques de santé, appropriation du logement, etc.)



Date d'ouverture : 28 mars 2022

Bénéficiaires: toutes personnes en provenance d'Ukraine

Mission: aide au remplissage des formulaires de demande d'autorisation provisoire de séjour (APS) au titre de

la protection temporaire

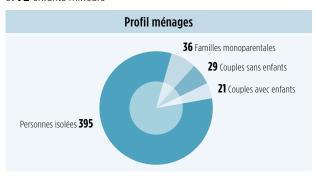
Équipe: SPADA (69), 1 salarié chargé d'accompagnement

Coordonnées: 326 rue Garibaldi - 69007 Lyon

L'activité du PAU a très fortement ralenti en 2023 avec une baisse des arrivées de près de 400% par rapport au niveau de 2022. 672 personnes ont ainsi été accueillies dans les locaux de la SPADA 69 afin de constituer leur dossier de demande de protection temporaire grâce à l'appui d'un salarié dédié à ce dispositif. Ces demandeurs étaient dans une très large majorité des personnes isolées (82%), les familles avec enfants représentaient quant à elles 12% de ce public. Un peu plus d'un tiers ont exprimé le besoin d'un hébergement. Une grande partie de ces requérants étaient originaires des régions de l'Est de l'Ukraine ou des régions limitrophes exposées aux frappes russes. Avec le tarissement progressif des arrivées tout au long de l'année, il a été décidé de mettre fin à ce dispositif spécifique de premier accueil le 31/12/2023. Les demandeurs de protection temporaire en provenance d'Ukraine sont depuis, directement reçus en Préfecture. Un nombre important de bénéficiaires de la protection temporaire ont par ailleurs décidé d'effectuer une demande de protection internationale « classique » du fait de la dégradation durable de la situation sécuritaire dans leur région d'origine. Au cours de l'année 2023, 121 personnes ont ainsi changé de statut et ont, dans la majorité des cas, obtenu une protection subsidiaire.

Personnes bénéficiaires du programme

672 personnes accompagnées en 2023 dont **600** adultes et **72** enfants mineurs



La totalité des personnes qui se sont présentées au PAU ont formulé le souhait de protection temporaire.

Principaux pays d'origine		
Ukraine	446 personnes	91,43%
Algérie	19 personnes	3%
Russie	9 personnes	1,5%
Arménie	5 personnes	0,8%
Cameroun	2 personnes	0,3%

Statut si non ukrainien:

14 étudiants

16 résidents longue durée

6 autres



Mme E., agée de 67 ans quitte son pays en compagnie de sa mère âgée de 82 ans. Avant leur arrid'Ukraine, dans l'oblast de Donetsk. Le 7 avril mère perdent de nombreux proches pendant ce conflit. Le 21 février 2022, la Douma d'État russe adopte un projet de loi reconnaissant officiellement les républiques populaires de Donetsk et de Louhansk comme 24, les troupes russes pénètrent en Ukraine, marquant obtiendront une protection temporaire. Très marquées par le précédent conflit dont elles ont été témoins, l'année 2023. Elles sont aujourd'hui titulaires d'une protection subsidiaire.



Programme d'intégration des Ukrainiens

Date d'ouverture : 20 mars 2022

Bénéficiaires : bénéficiaires de la protection temporaire dans le département du Rhône

Équipe: 6 salariés

Coordonnées: 2 place Latarjet - 69008 Lyon

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et dans le cadre d'une coordination départementale, Forum réfugiés a ouvert des dispositifs d'hébergement citoyen (HC) et d'intermédiation locative (IML) afin d'accueillir les personnes déplacées d'Ukraine.

En 2023, Forum réfugiés a permis à 100 foyers d'accéder à un HC, auxquels s'ajoutent 9 foyers accompagnés en IML.

Au 31 décembre 2023, 31 nouvelles conventions tripartites ou de prêts de logement ont été signées. 36 foyers ont bénéficié de plusieurs hébergements citoyens conventionnés, et 64 d'entre eux sont restés dans le même logement.

75 foyers sont sortis du dispositifs d'HC pour les raisons suivantes :

18,6% sortie du territoire français

4% sortie du département

2.7% IML spécifique Ukraine

46,7% logement classique privé ou social

9,3% logement accompagné spécifique Ukraine

2,7% résidence sociale

13,3% non respect des clauses ou refus de proposition

2,7% autres

Personnes accompagnées

109 ménages accompagnés en 2023, 15 ménages nouvellement arrivés soit 225 personnes en 2023; 165 adultes et 62 enfants; 28 personnes nouvellement arrivées, dont 57% femmes, 21% personnes isolées

109 foyers accompagnés

Compositions familiales	
30 femmes isolées et 5 hommes isolés, soit 35 personnes isolées	32%
32 foyers composés de femme seule avec enfant(s) et 1 homme seul avec enfant	30,5%
9 foyers composés de couples	8%
13 foyers composés de couples avec enfant(s)	12%
19 foyers composés de groupes d'adultes avec ou sans enfants	17,5%

98.4% des adultes sont non francophones

Nationalités des personnes accompagnées : 90,2% ukrainienne ; 3,6% russes; 3,6% autres pays de l'ex-URSS; 1,3% d'Algérie;

0,9% d'Afrique de l'Ouest ; 0,4% d'Asie

Sorties du programme : 75 de l'HC et 4 foyers en IML

Logement

9 ménages accompagnés, 2 ménages pour qui le bail a glissé, 1 refus de relogement, 1 retour en Ukraine, 2 ménages en cours de glissement du bail, 3 ménages toujours accompagnés dans le cadre de l'IML

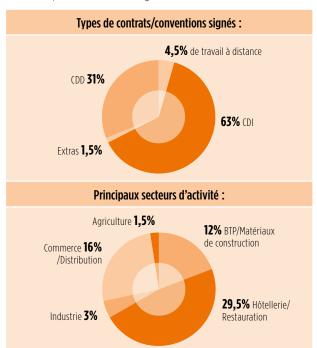
Formation

83 formations débutées en 2023, dont 79.5% ont bénéficié à des femmes

77 formations en français langue étrangère, dont 82% ont bénéficié à des femmes

Emploi

68 contrats/conventions ont été signés en 2023



En 2023, 68 bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) ont trouvé un emploi. L'augmentation de personnes ayant trouvé un emploi par rapport à 2022 peut s'expliquer par le fait que la plupart des BPT arrivés en France allophones en 2022, ont acquis les connaissances suffisantes en français notamment par le biais de formations de français langue étrangère.

Le conflit en Ukraine s'inscrivant dans la durée, les personnes accompagnées se sont davantage impliquées dans leur parcours d'intégration en 2023 (63% de contrats en CDI) et sont à la recherche de solutions pérennes (46,7% des personnes ayant guitté le dispositif ont accédé à un logement autonome dans le social ou le privé).



Date d'ouverture : 2007

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe: 11 salariés

Coordonnées: 158 ter rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

Fonctionnement du centre

Les personnes sont orientées vers le centre à hauteur de 36% par les structures du Dispositif National d'Accueil (DNA), dont 91% des dispositifs orienteurs sont coordonnées par l'association Forum réfugiés. 58% des orientations sont issues de divers partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social – services publics ou privés, associations, centres d'hébergement hors DNA), et 6% se présentent d'elles-mêmes. Elles sont invitées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. Le centre travaille la réponse à apporter à la demande de soins, sur la base des besoins exprimés en entretien. À l'issue d'une réunion de synthèse pluridisciplinaire, une prise en charge peut être proposée au centre de santé. Le patient peut également être encouragé à poursuivre un suivi déjà engagé ailleurs, ou être orienté vers un dispositif de soins plus adapté.

L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

509 nouvelles demandes de soin

318 personnes reçues en entretien de premier accueil

Origine des orientations

19% Professionnels de santé

34% Professionnels du social

36% DNA

6% Patients eux-mêmes

5% autres

Problématiques spécifiques des nouveaux patients

Les données suivantes sont issues des éléments transmis lors de l'orientation vers le centre, ou recueillies durant l'entretien de premier accueil. Des problématiques spécifiques peuvent être identifiées ultérieurement, durant la prise en charge.

130 victimes de violences intentionnelles (soit 41%) dont 6% identifiées comme victimes de traite des êtres humains

16 personnes présentent un risque suicidaire (5%)

Consultations

(dont mineurs non accompagnés)

3 011 consultations

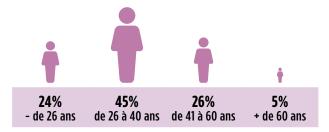
498 patients, dont 54% femmes,

46% hommes, **93%** adultes, **7%** enfants

216 nouveaux patients (43% de la patientèle) :

51% de femmes, 49% d'hommes

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Principaux pays d'origine		
République démocratique du Congo	68 personnes	14%
Guinée	62 personnes	12%
Nigéria	37 personnes	7%
Afghanistan	32 personnes	6%
Albanie	30 personnes	6%

Types de consultations

72% Psychologie

20% Médecine générale

4% Art-thérapie

4% Kinésithérapie



Capacité d'accueil: 140 places

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: 240 rue du Chype - 69125 Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry

Le centre de rétention administrative (CRA) de Lyon-Saint-Exupéry 1 a rouvert le 24 janvier 2023 après avoir été fermé pendant un an. Des travaux concernant la réfection des bâtiments ont eu lieu pendant l'année. En raison d'un manque d'effectifs de police, la mission de gestion du centre a été confiée à la gendarmerie. Si la direction du centre a été pérenne, le reste des effectifs de gendarmes était des escadrons mobiles, présents sur le centre pour des durées allant de 3 à 6 semaines.

Prévue pour une durée de 6 à 8 mois, la mission de la gendarmerie a été prolongée pour toute l'année 2023. La Police aux Frontières (PAF) reste en charge du greffe, ainsi que de l'éloignement. La capacité du CRA a varié tout au long de l'année en raison de travaux dans les zones mais également en raison d'un incendie qui s'est déclaré en juin. L'une des zones de vie a ainsi été fermée pendant plusieurs semaines. Chaque matin, les personnes nouvellement arrivées dans le CRA sont reçues par l'association sur la base d'une liste remise aux gendarmes précisant les personnes à voir en priorité (personnes placées la veille et présentées au juge des libertés et de la détention (JLD) la veille). La salle d'attente commune aux partenaires (service médical, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et Forum réfugiés) permet aux personnes de patienter en attendant leur rendez-vous. Les après-midis sont réservées au suivi des dossiers. Les personnes qui souhaitent voir l'association en font la demande aux gendarmes qui remettent une liste de « volontaires » à recevoir dans l'après-midi ou le lendemain en fonction de la charge de travail.

Le fait que la gendarmerie mobile ne s'occupe pas de la gestion de l'éloignement a été très bénéfique pour l'association car les gendarmes se sont rendus très disponibles. Le chef de centre a organisé des réunions partenaires hebdomadaires pendant lesquelles des situations pratiques étaient évoquées.

Lors de la période du ramadan, le chef de centre a contacté une association qui s'est occupée de livrer des repas aux personnes qui pratiquaient le jeûne. D'autres pratiques, comme la mise en place d'appels en visioconférence, avec les familles des personnes retenues ont également été mises en place.

Cependant, cette présence a créé certaines problématiques dans la mesure où les gendarmes n'avaient pas de connaissance pratique de la rétention administrative. Les rôles de chaque partenaire, et notamment celui de l'association a dû être expliqué plusieurs fois aux adjoints du chef de centre.

L'association a également dû s'adapter au fait que régulièrement de nouveaux escadrons de gendarmerie mobile étaient présents au CRA et devaient donc être formés à des missions qui leur étaient inconnues. Afin de pallier ces difficultés, le chef de centre a créé un poste de "Chef ZAC" qui sert de référent aux partenaires le temps de sa mission au CRA.

Cette année a également été marquée par le suicide d'une personne, qui a été retrouvée pendue, dans sa zone de vie. Transférée à l'hôpital, elle est décédée quelques temps après son admission.

Personnes placées en 2023

803 personnes placées dont 100% d'hommes **16** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

56 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	45%
Tunisienne	13%
Marocaine	7%
Géorgienne	5%
Albanaise	4%

Rétention et éloignement

Le peu de personnes non vues par l'association s'explique par le fait que les personnes placées sous procédure Dublin l'ont été prioritairement au CRA 2

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **38 jours**

57% des personnes présentes ont été libérées

30% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

5% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

30 demandes d'asile enregistrées



Capacité d'accueil: 140 places

Équipe : 5 salariés

Coordonnées: 240 rue du Chype - 69125 Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry

En 2023, **1 337** personnes (+ 2 enfants) ont été placées au centre de rétention administrative (CRA) de Lyon Saint-Exupéry 2, soit une augmentation de 13,2% par rapport à l'année 2022. 99,9 % étaient des hommes et 0,1% des femmes. 246 personnes n'ont pas été vues par notre association et une personne a refusé notre

Le CRA 2 est divisé en 7 zones de vie (dont une pour les femmes et une pour les familles) avec une capacité maximale de 140 personnes. Les bureaux des partenaires (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Unité Médicale du Centre de Rétention Administratif (UMCRA) et Forum réfugiés) donnent directement accès à une Zone d'Accès Contrôlé (ZAC). La bagagerie est également accessible aux personnes par cette ZAC. L'accès aux différents partenaires est organisé par créneaux horaires d'une heure par bloc. Cette organisation induit d'importantes difficultés dans l'accès aux droits des personnes retenues ainsi que dans le travail de l'association

L'année 2023 a été également marquée par la continuité des placements en rétention des personnes représentant, selon l'administration, une menace pour l'ordre public. Ainsi les conditions d'exercice de l'activité de l'association se sont complexifiées à cause de personnes ayant un comportement violent et menaçant : 57,8% des personnes placées peuvent être considérées comme représentant une menace pour l'ordre public dont 21,7% de personnes sortant de maison d'arrêt et 36,1% ont été placées à la suite d'une flagrance.

Le travail de l'association est toujours fortement perturbé par cette organisation très rigide. La ZAC a radicalement transformé les conditions matérielles d'exercice des membres de l'association. En effet, Forum réfugiés dispose de 4 bureaux dont les portes donnent directement accès sur la ZAC. Les personnes retenues ont ainsi accès librement de 10h à 12h, puis de 14h à 18h aux salariés.

L'année 2023 a été une nouvelle fois marquée par d'importants dysfonctionnements du CRA 2. De nombreux cas d'agressions tant sur des personnes retenues que sur des salariés de l'association ont été rapportés. Ces différentes situations ont amené la direction de l'association à prendre différentes mesures, qui sont allées jusqu'à une saisine de l'autorité préfectorale. Plus tard dans l'année, la direction du CRA a repris une proposition de l'association en proposant aux personnes retenues, la possibilité de regagner leur bloc, au bout d'une demi-heure. Cette évolution a permis d'améliorer le quotidien des salariés de l'association sans pour autant changer radicalement la situation.

Une société privée, Dokever, sous-traitant des Hospices Civils de Lyon, a pris le relais dans la gestion opérationnelle de l'unité médicale. Mais un médecin n'est présent que trois demi-journées par semaine alors que la convention en prévoit cinq.

Le rapport du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL), faisant suite à une visite en mars, est particulièrement accablant quant à la conception même du CRA. Ce dernier, s'inquiétant de la carcérisation des CRA, estime que des « locaux indignes dans leur conception même, ne doivent pas servir de modèles aux futurs CRA ». Forum réfugiés a régulièrement fait état de ces pratiques auprès des différentes autorités.

Le CGLPL avait estimé précédemment qu'il serait positif que les personnes retenues puissent aller et venir et s'organiser avec une certaine autonomie, notamment dans la zone de vie, mais cela ne doit pas s'exonérer, selon le Contrôleur, d'un retrait de la police. Le rapport du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la police, repris par le CGLPL, note par ailleurs la volonté que les policiers soient moins au contact des personnes retenues pour éviter les blessures de service.

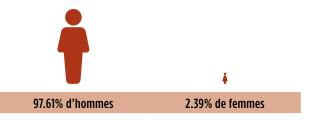
Personnes placées en 2023

1337 personnes placées

dont 2.39% de femmes et 97.61% d'hommes et 2 enfants **286** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2023*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2023 (**1 423** personnes = placées en 2022 et toujours présentes en 2023 + celles placées en 2023)



69 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	39%
Tunisienne	11%
Albanaise	8%
Afghane	6%
Marocaine	5%

Rétention et éloignement

Le nombre important de personnes non vues (286) s'explique par les personnes dépendant de la procédure Dublin qui ont été éloignées dès le lendemain de leur arrivée, généralement très tôt le matin, sans avoir pu bénéficier d'une assistance juridique

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : 32 jours

46% des personnes présentes ont été libérées

0% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

9% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

67 demandes d'asile enregistrées



Date d'ouverture : avril 2015

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil: 80 places

Types d'hébergement : collectif (70 places) et diffus en appartements (10 places)

Équipe: 7 salariés

Coordonnées: Route des Pauses - BP 60012 - 19290 Peyrelevade

Cette année 2023 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu dans l'accompagnement des personnes accueillies. La temporalité de plus en plus courte des procédures conduit en effet à un taux de rotation élevé ce qui impose un rythme de travail soutenu à l'équipe dans l'accompagnement de nos hébergés sur les volets juridiques, administratifs, médicaux et sociaux.

Le chantier de rénovation des cuisines collectives de l'ensemble des étages du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) s'est achevé et a permis de proposer à nos résidents de beaux espaces fonctionnels, lumineux et conviviaux pour la préparation des repas grâce aux financements exceptionnels des services de l'État dans le cadre de travaux d'humanisation. La salle de pause de l'équipe a également été rénovée afin de proposer un espace plus grand et agréable tout en permettant d'accueillir les réunions de groupe.

Nous avons également mis l'accent sur la démarche qualité avec une auto-évaluation dans le cadre de la préparation à l'évaluation de la structure selon le nouveau référentiel Haute Autorité de Santé (HAS). Le CADA de Peyrelevade a été un site pilote pour notre association, étant le premier soumis à ce nouvel exercice.

Les personnes accueillies ont pu bénéficier d'une dotation exceptionnelle au profit de la mobilité favorisant le déplacement des bénéficiaires de la protection internationale dans leurs démarches d'insertion (rendez-vous Pôle Emploi, AGIR, recherche de travail, etc.).

Personnes / ménages accueillis

126 personnes accueillies. (60 adultes en famille. 47 enfants et 19 personnes isolées) / 52 ménages accueillis

64 personnes entrées / 27 ménages **55** personnes sorties / 27 ménages Durée moyenne de séjour : **353 jours**

Taux de rotation : 74% Taux d'occupation: 92%

23 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	13%
République démocratique du Congo	9%
Guinée	8%
Pakistan	7%
Bangladesh	6%

Accompagnement juridique

soit 20 personnes (adultes et enfants) protégées

57 personnes entrées en procédure normale, **3** en procédure accélérée **2** en attente Pré GUDA et **2** en procédure Dublin

En nombre de dossiers

52 décisions rendues, dont **35** définitives, dont **20** accords : - par l'OFPRA : 13 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire

- par la CNDA: 4 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 10 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : 57%





Dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés, nous avons décidé d'organiser pour la pre-mière fois au sein du CADA de Peyrelevade un événement ouvert à l'ensemble de la population. Porté par la chargée de vie collective, cet évènement a réuni sur l'après-midi environ 150 per-sonnes (80 personnes hébergées, l'équipe et de nombreuses personnes extérieures). La plupart des partenaires se sont déplacés (principale du collège de Meymac, Maire et conseil municipal, enseignants, commerçants du village, assistantes sociales de secteurs, médecins des communes alantours acteurs associatifs réparaises des

La mairie a soutenu cet événement en mettant à disposition la salle des banquets et en installant devant deux grands barnums (pratiques car il y a eu de gros orages). L'ambiance musicale était constituée des musiques sélectionnées par les personnes accueillies et correspondant à leur pays. Chaque famille a également préparé un ou plusieurs plats traditionnels.

d'animation présentant le jeu "Dans les pas d'un réfugié". Tout le monde a pu profiter de ce temps d'échange, de rencontre et de convivialité, porté par les membres de l'équipe au complet. L'ensemble des invités, partenaires et résidents ont dansé et profité du buffet.

histoire de...

Sorties

30 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

9 en CPH ; 12 en logement autonome (soit 7 ménages ayant bénéficié du dispositif de mobilité régionale DIHAL : aide à l'ameublement et accompagnement renforcé pendant un an);

9 *via* une solution personnelle

21 personnes déboutées :

6 sans solution / hébergement d'urgence ; **12** solutions perso/familiales ; 3 en Centre provisoire d'hébergement

2 personnes en cours de procédure :

1 départ volontaire : 1 exclusion

2 personnes sorties via solution personnelle

Délai moyen de sortie si rejet : 386 jours

Délai moyen de sortie si accord : 358 jours

Activité d'intégration

52 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 7 baux signés





Programme Accelair • Occitanie (09, 31, 34, 46, 82)

Accelair Occitanie, ce sont 3 programmes qui ont ouvert en septembre 2018, pilotés par Forum réfugiés et répartis sur 5 départements (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne). Ce sont aussi 2 associations partenaires et une équipe de 36 salariés qui ont permis de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.

En 2023, une transition a été opérée par l'équipe intégration de Forum réfugiés en Haute-Garonne, Hérault et Tarn-et-Garonne avec la fermeture des dispositifs Accelair et la création des nouveaux dispositifs AGIR. Dans le Lot, le programme Accelair a fermé ses portes à la fin du premier semestre 2023. Le programme AGIR 09 est quant à lui géré par Hérisson Bellor, Forum réfugiés intervenant en tant que mandataire du groupement.

Dans le cadre de cette transition, une continuité de prise en charge des publics accompagnés a été assurée pour les publics éligibles au nouveau dispositif, en lien avec les services des Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDTES) 31 et les directions territoriales de l'OFII de Toulouse et Montpellier. La prise en charge Accelair s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année pour les publics accompagnés inéligibles à AGIR, dans le but d'assurer la poursuite de l'accompagnement jusqu'à l'atteinte de ses objectifs, ou le temps de relais de certaines situations vers les partenaires à même d'assurer une continuité de suivi.



Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans les départe-

ments de l'Ariège, du Lot et du Tarn-et-Garonne depuis moins d'un an dans ces départements

Équipe: 9 salariés

Partenaires: Hérisson Bellor (09), CEIIS (46) Coordonnées Accelair Inter-départements :

• Accelair 09: 26 chemin de la Chartreuse - 09200 Pamiers

• Accelair 46 : 80 rue de Lastié - 46000 Cahors

Accelair 82: 21 rue Armand Saintis - 82000 Montauban

Personnes accompagnées

207 ménages accompagnés en 2023 soit 337 personnes (dont 47 ménages nouvellement arrivés, soit 70 personnes):

244 adultes, 38 enfants, 39% de femmes, 67% de ménages isolés et 43% de hors centres

83 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 120 personnes (97 adultes, 23 enfants)

204 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 243 adultes

	Ariège	Lot	Tarn-et-Garonne
Nbre de ménages accompagnés	23	85	99
Dont% isolés	44%	82%	74%
Dont% hors centre	52%	15%	63%
Nbre de personnes accompagnées	64	124	149
Dont nombre d'adultes	39	94	111
Dont nombre d'enfants	25	30	38

43 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	35%
Irak	6%
Russie	5%
Albanie	4%
Géorgie	4%

91% des adultes sont non francophones

33% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat : **56%** des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; 11% des adultes sont en situation d'analphabétisme

Accompagnement social & logement

18 baux ont été signés pour 26 personnes

3 communes d'accueil, dont 1 principale commune d'accueil :

Montauban (15 signatures de baux)

Et 2 autres communes : **Bruniquel** (1 bail), **Toulouse** (1 bail) Délais moyen d'accès au logement (par foyer) : 12,4 mois

Formation

17 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 18% de femmes

33 formations débutées en 2023, dont 12% ont bénéficié à des femmes

39 formations en français langue étrangère (dont 26% ont bénéficié à des femmes): 21 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 14 FLE hors CIR, 4 FLE métier, 1 FLE Code, 15 formations professionnelles (uniquement par des hommes): 11 formations qualifiantes, 1 formation (pré) professionnelles, 3 ECCP

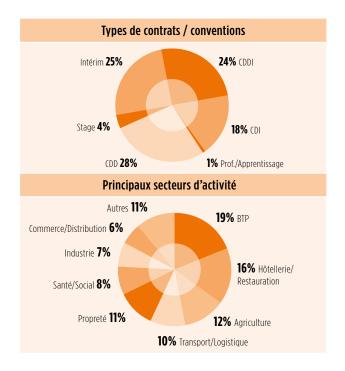
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : 7,9 mois

Emploi

33 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 9% de femmes

97 contrats/conventions ont été signés en 2023, dont 18% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : 5,2 mois





Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département

de la Haute-Garonne depuis moins d'un an dans ce département

Équipe : 17 salariés

Coordonnées: 7 avenue des Herbettes - 31400 Toulouse

Personnes accompagnées

610 ménages accompagnés en 2023 (dont 174 ménages nouvellement arrivés) soit 811 personnes (dont 219 personnes nouvellement arrivées) : 694 adultes et 117 enfants (40% de femmes, 70% de ménages isolés et 65% de hors centres)

335 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 437 personnes (367 adultes, 70 enfants)

447 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 510 adultes

67 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	25%
Guinée	8%
Côte d'Ivoire	5%
Nigéria	5%
Turquie	4%

74% des adultes sont non francophones

47% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ;

40% des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ;

11% des adultes sont en situation d'analphabétisme

Accompagnement social & Logement

29 baux ont été signés pour 40 personnes

28 communes d'accueil, dont 3 principales communes d'accueil : Toulouse (18%), Blagnac (2%), Muret (2%)

Formation

48 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 37% de femmes; 85 formations ont débuté en 2023, dont 49% ont bénéficié à des femmes; 39 formations en français langue étrangère (dont 43% ont bénéficié à des femmes): 96 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 41 FLE Hors CIR, 3 FLE métier, 43 formations professionnelles (dont 47% ont bénéficié à des femmes) : 15 formations qualifiantes. 16 formations (pré) professionnelles, 9 CEJ/ER2C, et 3 autres formations

Délai moyen d'accès à une première formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **9,6 mois**

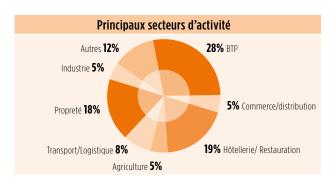
Emploi

55 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 15% de femmes **125** contrats/conventions ont été signés en 2023, dont 18% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée

dans le programme : 8 mois







Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de

l'Hérault depuis moins d'un an dans ce département

Équipe: 10 salariés

Coordonnées: 265 avenue des États du Languedoc - 34000 Montpellier

Personnes accompagnées

473 ménages accompagnés en 2023 (160 ménages nouvellement arrivés) soit **731** personnes (251 personnes nouvellement arrivées) : 568 adultes et 163 enfants (37% de femmes, 67% de ménages isolés et 37% de hors centres) **132** ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit **190** personnes (156 adultes, 34 enfants) ; **431** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 516 adultes

56 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Nigéria	7%
Turquie	6%
Guinée	6%
Venezuela	5%

20% des adultes sont non francophones

42% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 43% des adultes ont un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat ; 15% des adultes sont en situation d'analphabétisme

Accompagnement social & Logement

8 baux ont été signés pour 11 personnes ; **2** communes d'accueil : **Montpellier** (7 baux), **Castelnau-le-Lez** (1 bail)

Formation

93 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 28% de femmes

143 formations ont été débutées en 2023, dont 33% ont bénéficié à des femmes

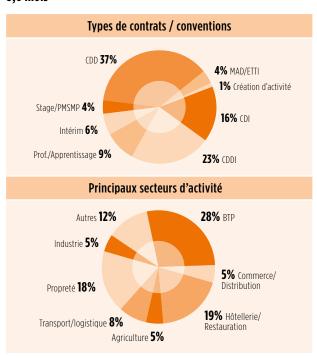
152 formations en français langue étrangère (dont 39% ont bénéficié à des femmes) : 11 CIR, 39 FLE hors CIR, et 2 FLE métier

4 de ces formations linguistiques ont été faites à travers l'IEFE (DU passerelles proposé par l'Université de Montpellier)

102 formations professionnelles (dont 30% ont bénéficié à des femmes): 12 formations qualifiantes (dont 1 sur le dispositif HOPE), 24 formations pré-qualifiantes, 32 garanties jeune et ER2C, 2 reprises d'études, 32 ateliers numériques, remobilisation professionnelle et remise à niveau des savoirs de base Délai moyen d'accès à une première formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **4,9 mois**

Emploi

86 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 20% de femmes **142** contrats/conventions ont été signés en 2023, dont 20% par des femmes Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **8,6 mois**





Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale

Équipe: 22 salariés

Coordonnées: 7 avenue des herbettes - 31400 Toulouse

Le programme AGIR Haute-Garonne est déployé depuis juillet 2023 sur le territoire, en prolongement de l'accompagnement à l'intégration des publics bénéficiaires de la protection internationale mené par Forum réfugiés dans le cadre du dispositif Accelair depuis 2018. Forum réfugiés répond à un rythme important d'orientations vers le dispositif depuis la phase de déploiement, ce qui a engagé un renforcement des effectifs de l'équipe. Dans le cadre du nouveau fonctionnement AGIR, le programme s'attelle à rencontrer un grand nombre d'acteurs sur le territoire, afin de mettre en place les articulations pour garantir un parcours cohérent et efficace d'accompagnement des publics, ou de reconduire les partenariats déjà éprouvés dans le contexte de l'historique Accelair. L'action du programme AGIR se déploie en premier lieu sur l'agglomération toulousaine avec des déplacements hors de la métropole en fonction des besoins d'aller-vers. Sur l'année 2024 la mise en place de permanences est à l'étude en fonction des besoins de proximité avec les publics en fonction des lieux d'hébergement ou d'installation.

Personnes accompagnées

671 ménages accompagnés en 2023, soit **723** personnes, dont 43% de personnes isolées et 35% de femmes

Nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	31%
Turquie	7%
Nigéria	4%
Côte d'Ivoire	4%
Soudan	4%



Sorties du programme : **31** dont 14 sorties CPH. 10 déménagements. 5 sorties positives, 2 non respects du contrat

Logement

36 foyers ont obtenu un logement pérenne, **36** foyers sont entrés en hébergement, **24** foyers ont été accompagnés en maintien logement

Formation

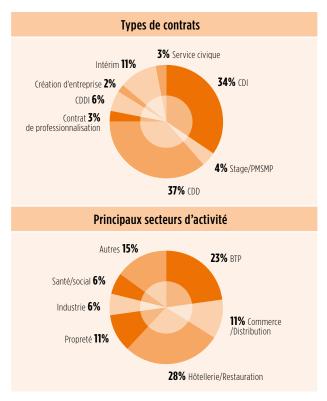
76 formations débutées en 2023, dont 32% ont bénéficié à des femmes

43 formations en français langue étrangère, dont 19% ont bénéficié à des femmes

32 formations à visée professionelle dont 16 formations qualifiantes et 13 formations préprofessionnelles

Emploi

124 contrats/conventions signés en 2023, dont 19% par des femmes





Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale

Équipe: 13 salariés

Coordonnées: 265 avenue des États du Languedoc - 34000 Montpellier

Le programme AGIR est déployé dans l'Hérault depuis juillet 2023, en prolongement de l'accompagnement à l'intégration des publics bénéficiaires de la protection internationale mené par Forum réfugiés dans le cadre du dispositif Accelair depuis 2018. Forum réfugiés a renforcé son équipe pour répondre à l'augmentation d'orientations vers le programme et a vu le nombre de personnes accompagnées fortement croître durant le premier semestre d'activité de ce nouveau dispositif. Entre le 31 juillet 2023 et le 31 décembre 2023, la file active a augmenté de 62%.

Nous participons à de nombreuses rencontres sur le territoire avec des partenaires variés (droit commun, DDETS, organismes de formations etc.) permettant de coordonner au mieux les dispositifs existants et d'assurer un accompagnement de qualité.

Personnes accompagnées

468 ménages accompagnés en 2023, soit 528 personnes, dont 41% de personnes isolées et 40% de femmes

58 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Vénézuela	8%
Nigéria	7%
Turquie	7%
Guinée	6%

Sorties du programme : 45 dont 9 sorties positives

Logement

21 foyers (24 personnes) ont obtenu un logement pérenne, dont 50% sont des foyers isolés

49 foyers (55 personnes) sont entrés en hébergement, dont 62% sont des foyers isolés

9 foyers ont été accompagnés en maintien logement

Formation

72 formations débutées en 2023, dont 40% ont bénéficié à des femmes

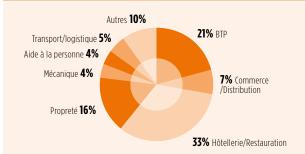
18 formations en français langue étrangère (hors FLE CIR), dont 47% ont bénéficié à des femmes

54 formations à visée professionnelle dont 9 CEJ, 24 formations pré-professionnelles, 19 formations qualifiantes, 2 formations HOPE

Emploi

167 contrats/conventions signés en 2023 pour 108 personnes, dont 25% par des femmes







Bénéficiaires: bénéficiaires d'une protection internationale

Équipe: 4 salariés

Coordonnées: 21 rue Armand Saintis - 82000 Montauban

Forum réfugiés met en œuvre le dispositif AGIR dans le Tarn-et-Garonne depuis juillet 2023. La phase initiale de déplojement a engagé le transfert des personnes suivies par l'ancien dispositif Accelair vers AGIR, dès lors qu'elles réunissaient les critères pour être intégrées.

Le programme AGIR s'appuie sur l'héritage de l'action du programme Accelair 82 depuis 2018 pour assurer des avancées rapides dans la mise en place de l'accompagnement des publics, dans la coordination avec les partenaires associatifs et institutionnels, et dans le développement de son réseau, grâce à une équipe expérimentée.

Forum réfugiés intervient en premier lieu dans ses locaux situés à Montauban et assure une permanence ponctuelle dans la ville de Moissac.

Personnes accompagnées

96 ménages accompagnés en 2023, soit **111** personnes. dont 55% de personnes isolées et 44% de femmes

35 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	21%
Albanie	11%
Irak	6%
Russie	6%
Somalie et Turquie	5%

Sorties du programme : 10 dont 1 sortie positive

Logement

57 foyers (24 personnes) ont obtenu un logement pérenne

6 foyers sont entrés en hébergement

3 foyers ont été accompagnés en maintien logement

Formation

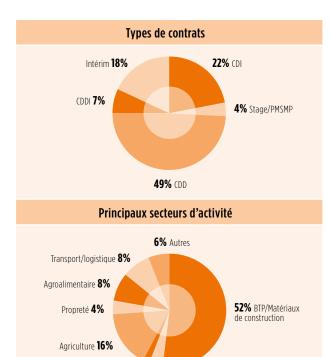
14 formations débutées en 2023, dont 10% ont bénéficié à des femmes

7 formations en français langue étrangère (hors FLE CIR), dont 40% ont bénéficié à des femmes

8 formations professionnelles qualifiantes ou pré-professionnelles

Emploi

27 contrats/conventions signés en 2023 dont 10% par des femmes



4% Commerce

Industries 2%



Capacité d'accueil: 128 places

Équipe: 4 salariés

Coordonnées: 162 Avenue Clément Ader - 30000 Nîmes

La capacité d'accueil de retenus du centre de rétention administrative (CRA) a largement évolué durant l'année 2023. En effet, de multiples incendies et évasions ont conduit à la fermeture et la réfection de plusieurs zones de vie, entraînant ainsi une baisse de la capacité d'accueil pendant un certain temps. Le nombre de placements a progressivement augmenté avec la réouverture des zones de vie pour atteindre, en fin d'année, le nombre maximal de 87 retenus.

L'année 2023 a été marquée par le placement de retenus présentant un état de santé compliqué et parfois incompatible avec la rétention, mais également de retenus dont le renvoi ne pouvait être opéré.

À titre d'exemple, un retenu d'origine syrienne a été placé à deux reprises, ainsi que deux ressortissants ukrainiens, en dépit de l'absence flagrante de perspectives d'éloignement dans leurs pays respectifs.

Un retenu de nationalité géorgienne en situation d'handicap moteur, qui se déplace en fauteuil roulant, a par ailleurs été placé au CRA à deux reprises en 2022, puis une troisième fois en 2023. Libéré à deux reprises en 2022, cette personne n'a pas été libérée en 2023, l'administration s'étant focalisée sur la menace à l'ordre public qu'il représentait, plutôt que sur son état de santé.

L'année 2023 a également été marquée par le placement de retenus disposant de mesures judiciaires, non contestables par l'association, comme les interdictions du territoire français. Ainsi, la proportion de personnes faisant l'objet d'une interdiction du territoire français (ITF) en 2023 était de 18%, contre 15% en 2022. À noter également que de moins en moins de retenus faisant l'objet de réadmission Dublin sont placés en rétention, 10% en 2022 et 1% en 2023.

Personnes placées en 2023

983 personnes placées (100% d'hommes) 7 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2023*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2023 (**1 063** personnes = les personnes placées en 2022 et toujours présentes en 2023 + celles placées en 2023)



59 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	41%
Tunisienne	21%
Marocaine	16%
Géorgienne	2%
Libyenne	2%

Rétention et éloignement

Sur les **1 063** personnes présentes en 2023,

83 étaient encore au CRA en janvier 2024 et ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée movenne de rétention qui ne concernent que les individus présents et effectivement sortis en 2023.

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : 35 jours

60% des personnes présentes ont été libérées

23% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

2% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)



Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédures normales, accélérées et Dublin

Capacité d'accueil: 125 places

Types d'hébergement : logements en diffus

Équipe: 6 salariés

Coordonnées: 394 route de Saint-Simon - 31000 Toulouse

Le centre d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) de Toulouse est un dispositif qui a ouvert récemment en juin 2020 à la suite d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) géré par la Croix Rouge française. D'une capacité de 125 places, l'HUDA héberge et accompagne les demandeurs d'asile dans leur procédure.

L'année 2023 a été marquée par une augmentation des activités socio-éducatives dans le centre et le renforcement des partenariats pour favoriser la réalisation de ces dernières. Les équipes de l'HUDA s'efforcent, depuis la création du centre, d'améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des personnes hébergées.

En juin 2023, une évaluation concernant la qualité de la prise en charge du centre a été effectuée par les services de l'État. Cette rencontre a été concluante et a permis de mettre en avant les bonnes pratiques du site tout en proposant des axes d'amélioration.

En 2024, les équipes se concentreront sur la pérennisation des partenariats existants et la poursuite de l'amélioration continue de la qualité de service.

Personnes / ménages accueillis

173 personnes accueillies (43 adultes en famille, 46 enfants, 84 personnes isolées) / 107 ménages

69 personnes entrées / 40 ménages **56** personnes sorties / 37 ménages Durée moyenne de séjour : 463 jours

Taux de rotation: 62,5% Taux d'occupation: 95,5%

26 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	26,6%
Côte d'Ivoire	9,8%
Russie	9,2%
Géorgie	6,9%
Angola	5,8%

Accompagnement juridique

26 personnes entrées en procédure normale, **9** en procédure accélérée, **32** en procédure Dublin, **3** enfants mineurs sans procédure

En nombre de dossiers

46 décisions rendues, dont **30** définitives, dont **18** accords :

- par l'OFPRA : 9 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 22 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 7 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 60%



M. C. est entré à l'HUDA le 31 décembre 2022 et a obtenu le

À la suite de l'obtention du statut réfugié, il a informé l'équipe de l'HUDA qu'il ne souhaitait pas rester à Toulouse mais plu-tôt partir à Paris rejoindre ses amis. Il a obtenu rapidement un emploi en CDI à Paris en tant que vendeur. En parallèle il a signé un contrat d'intégration républicaine (CIR). Il parle très bien français : il n'a pas eu besoin de prendre des cours de langue. M. C. s'est dit ravi de sa vie actuelle en France.

Procédure Dublin

10 requalifications, dont **4** en procédure normale et **6** en procédure accélérée, **2** arrêtés de réadmission, **3** assignations à résidence

Sorties

31 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

2 en CPH; 12 en logement autonome; **10** *via* une solution personnelle ; **1** foyer / résidence sociale

4 exclusions ; **2** sans solutions

16 personnes déboutées :

7 sans solution / hébergement d'urgence ; 8 solutions perso/familiales 1 retour volontaire

6 personnes en cours de procédure :

3 départs volontaires ; **2** exclusions 1 hébergement d'urgence

2 disparitions: 1 exclusion

Délai moyen de sortie si rejet : 288 jours

Délai moyen de sortie si accord : 676 jours

Activité d'intégration

50 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



Capacité d'accueil : 28 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées: 15 quai François Maillol - 34200 Sète

En 2023, 308 personnes ont été placées en rétention. Le premier trimestre a été marqué par une succession d'événements dans un contexte tendu. En effet, courant janvier, les personnes placées ont fait part de défaillances liées au réseau d'eau chaude et au système de chauffage. Dans un tel contexte, les entrées de nouvelles personnes ont été suspendues pendant les réparations. Fin 2023, le taux d'occupation du centre de rétention est de plus de 90%.

Cette année, l'exercice des droits des personnes a été marqué par la systématisation de la visioconférence. Depuis mi-juillet, la mise en place des présentations en visioconférence a débuté dans une salle dédiée munie d'un écran et de sièges réservés au public. L'association a rencontré des difficultés impactant les droits de la défense, plus précisément le principe du contradictoire. En effet, l'association n'est pas toujours préalablement avisée de la réception des pièces et ne peut transmettre ces dernières sans l'accord exprès de la personne qui se trouvait à l'audience du juge judiciaire.

L'état de santé psychologique des personnes retenues demeure une préoccupation importante. Le nombre d'actes auto-agressifs en rétention reste important et ils aboutissent parfois au placement à l'isolement voir à des transferts vers un autre centre. Ces placements continuent de guestionner l'examen de vulnérabilité en amont du placement ce qui amène le juge des libertés à annuler des placements en rétention sur ce fondement. L'association s'interroge de plus en plus sur la compréhension par ces personnes des informations relatives à l'exercice de leurs droits.

La plupart des libérations (66%) proviennent du juge judiciaire. Le juge des libertés et de la détention a annulé des placements en l'absence d'examen de la situation des personnes notamment l'existence de garanties de représentation, de domicile stable et document d'identité remis spontanément à l'audience ou en rétention, d'enfants scolarisés sur le territoire. Des vices de procédure ont également donné lieu à des libérations par le juge en raison des atteintes portées aux droits des personnes, par exemple des atteintes liées à la notification des mesures ou des droits pendant la garde à vue.

Certaines personnes ont été placées à plusieurs reprises dans le même centre de rétention ou dans d'autres centres sans que ces placements successifs n'aboutissent à une identification. Certaines préfectures mettent fin d'elles même à la rétention en assignant les personnes à résidence à l'issue de la période de 60 jours.

Personnes placées en 2023

309 personnes placées représentant 100% d'hommes 1 parmi elles n'a pas été vue par les intervenants

Personnes présentes en 2023*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2023 (**328** personnes = placées en 2022 et toujours présentes en 2023 + celles placées en 2023)



100% d'hommes Pas de	e femmes
----------------------	----------

39 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	40%
Tunisienne	16%
Marocaine	16%
Géorgienne	3%
Roumaine	3%

Rétention et éloignement

La durée moyenne de rétention s'est allongée (28 jours contre 19 jours en 2022). En effet, les diligences réalisées en vue de l'obtention d'un laisser-passer n'aboutisent pas nécessairement à l'identification des personnes.

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **28 jours**

6% des personnes présentes ont été libérées

16% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

1% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)



Capacité d'accueil: 60 places

Équipe: 2 salariés

Coordonnées: rue des Frères Voisin - Lotissement Torre Mila - 66000 Perpignan

Les travaux d'agrandissement des bâtiments qui ont débuté en 2022 se sont poursuivis pendant l'année 2023. Ainsi, durant le premier trimestre, la capacité maximale du centre a été de 30 places avant de passer à 48 en juillet, puis à 60 en septembre. Les personnes retenues ont donc vécu leur rétention au rythme des travaux d'agrandissement. Nuisances sonores, poussières et changements de bâtiment de vie ont rythmé la vie au centre de rétention administrative (CRA).

Fin juillet, la zone de vie a donc été scindée en deux zones, séparées par un grillage surmonté de fil barbelé de type concertina. Chaque zone a désormais accès à une seule partie de la cour. Il en résulte une diminution significative de l'espace global de vie et de libre circulation.

Cette réorganisation a induit l'impossibilité d'accès à l'unique salle TV et a ainsi supprimé la seule activité occupationnelle du CRA, exacerbant l'ennui déjà très présent. Les individus placés sont d'autant plus coupés du monde extérieur, sans accès à l'actualité, au sport ou encore à la culture. Certaines personnes ont pu exprimer l'idée selon laquelle les lieux de détention étaient plus « vivables » que le centre de rétention.

Les personnes retenues ont, en sus, vu leur capacité d'accès direct aux partenaires, supprimée. Il faut désormais passer obligatoirement par un fonctionnaire de police, ce qui a pu évidemment entraîner des tensions.

Concernant le profil des personnes, il est à déplorer le manque de prise en considération par les préfectures des problématiques de santé ou de troubles psychiatriques des personnes placées en rétention, ou encore par les juges en cours de rétention.

L'année a été marquée par un durcissement dans l'application du régime de la rétention, qui tend à révéler une politisation du corps magistral, et donc une restriction constante des droits des personnes retenues. On peut citer pour exemple la qualification par un juge, d'obstruction à l'éloignement, la tentative de suicide par pendaison d'un retenu, peu de temps avant son renvoi vers son pays d'origine.

L'affaiblissement des droits des demandeurs d'asile est lui aussi à souligner. Les préfectures refusent dans un nombre toujours croissant de cas, de consulter les bornes Eurodac permettant de révéler la qualité de demandeur d'asile des personnes, par relevé d'empreintes digitales. Ce refus est généralement motivé par l'absence de preuve de dépôt d'une demande d'asile. Enfin, certaines personnes ont pu être éloignées malgré une demande d'asile en cours.

L'association entretient de bons rapports avec les barreaux de Perpignan et de Montpellier ainsi qu'avec le tissu associatif local.

Personnes placées en 2023

491 personnes placées représentant 100% d'hommes 15 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2023*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2023 (**515** personnes = placées en 2022 et présentes en 2023 + celles placées en 2023)



100% d'hommes Pas de femmes

47 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	45%
Marocaine	21%
Tunisienne	12%
Guinéenne	2%
Roumaine	2%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : 29 jours

59% des personnes présentes ont été libérées

22% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

6% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Date d'ouverture : février 2011

Bénéficiaires: demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil

et orientés par l'OFII, présents sur le département des Alpes-Maritimes

Équipe: 12 salariés

Coordonnées: 48 Route de Canta Galet - 06201 Nice

L'année 2023 a été marquée par un recul du nombre d'arrivées en pré-GUDA mais aussi par une hausse globale du nombre de demandeurs d'asile accueillis en post-GUDA. Cette hausse du nombre de personnes accompagnées par la structure du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) est essentiellement due aux arrivées du début de l'année. La courbe a en effet commencé à s'infléchir à partir du mois de mai pour atteindre en fin d'année des niveaux inférieurs à ceux observés en 2022.

La file active est de nouveau en augmentation avec plus de 3 301 personnes au 31 décembre 2023. L'effet conjugué de la hausse globale du nombre de personnes en post-GUDA, des arrivées de demandeurs évacués d'Ile-de-France, de l'augmentation importante du nombre de personnes sans conditions matérielles d'accueil - CMA (+43%) et de la faiblesse du taux d'acheminement (23%), explique sans doute cette augmentation.

On notera par ailleurs que le taux d'évaporation entre le pré et le post-GUDA reste important (13% sur l'année). C'est historiquement une caractéristique dans les Alpes-Maritimes. Du fait de la proximité avec la frontière italienne, la région ne constitue qu'une étape dans le parcours d'un certain nombre de requérants.

La demande dans les Alpes-Maritimes reste fortement marquée par l'espace russophone. La Fédération de Russie demeure ainsi le premier pays d'origine des demandeurs accompagnés par la SPADA mais la Turquie y est également très fortement

Enfin, cette année a été marquée par l'inauguration de la micro-bibliothèque au sein des nouveaux locaux, en partenariat avec Bibliothèque Sans Frontières.

Prestation A: Pré-GUDA

3 234 enregistrements de souhait de demande d'asile dont 1 677 personnes isolées et 734 mineurs, soit 23%

87 nationalités

Principaux pays d'origine		
Russie	603 personnes	19%
Turquie	460 personnes	14%
Géorgie	385 personnes	12%
Côte d'Ivoire	250 personnes	8%
Ukraine	192 personnes	6%

Prestation B: Post-GUDA

2 806 personnes accompagnées, dont **1 444** personnes isolées et **607** mineurs. soit 22% enfants

80 nationalités

Principaux pays d'origine		
Russie	560 personnes	20%
Turquie	449 personnes	16%
Géorgie	348 personnes	12%
Côte d'Ivoire	225 personnes	8%
Ukraine	174 personnes	6%



Domiciliation

3 301 personnes domiciliées en SPADA au 31 décembre 2023, dont 468 mineurs soit 14%; 49 890 courriers traités

Orientation hébergement

20 orientations vers une solution alternative ; **638** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

1536 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

616 signalements de vulnérabilité ; **884** personnes orientées vers des aides d'urgence ; **2 194** personnes bénéficiant d'un accompagnement social en vue de leur accès aux droits ; **1 378** dossiers PUMA/CMU ; **54** accompagnements à la scolarité

Prestation C: **Accompagnement des BPI**

300 bénéficiaires d'une protection internationale

34 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	106 personnes	23%
Ukraine	75 personnes	16%
Russie	55 personnes	12%
Afghanistan	18 personnes	4%
Somalie	15 personnes	3%

318 BPI accompagnés dans leur première demande de titre de séjour via le portail ANEF ; 317 BPI orientés vers l'OFII en vue de la signature du CIR

Mme I. est iranienne et a été éduquée dans une famille opposée aux normes sociales en vigueur dans la République islamique. Étudiante en Lettres et Théâtre, elle devient membre d'un syndicat et participe à la rédaction d'articles dans un journal universitaire. Après la mort de Masha Amini assassinée par la « Gasht-e-Ershad » (police de la moralité) en septembre 2022, elle participe à une manifestation du mouvement « Femme ! Vie ! Liberté ! ». Elle est arrêtée par la police locale qui l'accuse de porter atteinte au code de conduite et au code vestimentaire islamique car elle est « dans la rue sans voile et non accompagnée par un tuteur ». La police l'accuse évalement de marxisme

et non accompagnée par un tuteur ». La police l'accuse également de marxisme en raison de son engagement syndical. Pendant sa détention elle est victime de violences et d'abus. Elle est finalement libérée mais privée de tout contact avec l'extérieur et reste sous contrôle de la police. Contrainte de fuir cette répression, elle organise son départ pour la France avec son réseau. Elle arrive à Nice où elle sera accompagnée par l'équipe de la SPADA. Elle obtient le statut de réfugié mais demeure traumatisée en raison des persécutions qu'elle a subies.



Capacité d'accueil: 40 places

Équipe: 2 salariés

Coordonnées: Caserne d'Auvare - 28 Rue de Roquebillière - 06300 Nice

En 2023, le centre de rétention administrative (CRA) est revenu à sa pleine capacité de 40 places, la chambre sanitaire et les test covid à l'entrée des personnes ayant été supprimés.

Les conditions de rétention n'ont pas évolué, que ce soit sur le plan matériel (centre inadapté, vétuste, couloirs exigus) ou sécuritaire (tensions, violences entre retenus ou avec policiers, enfermement de personnes vulnérables, toxicomanes, ou avec troubles psychiatriques, engendrant des risques pour elles-mêmes ou pour autrui).

Il avait été fait le constat en 2022 d'une administration plaçant en rétention des personnes atteintes de pathologies psychiatriques sans véritable appréciation de leurs pathologies et leur vulnérabilité. Le même constat peut être fait en 2023.

Le fait est d'autant plus remarquable qu'il soulève désormais dans certains cas la question de la capacité juridique de personnes faisant l'objet de mesures administratives. Certaines situations durant lesquelles les personnes n'étaient pas en mesure de comprendre et exercer leurs droits, ont mené l'association à émettre devant le Juge des libertés et des détentions (JLD) une attestation mentionnant une impossibilité à accompagner les intéressés.

Les placements de personnes représentant des troubles à l'ordre public sont devenus la règle : elles sortent de prison ou sont interpellées pour infraction.

Beaucoup d'entre elles se voient notifier des OQTF alors qu'elles sont privées de liberté avant leur placement en rétention (garde à vue, déferrement ou détention). Lorsque ces personnes arrivent en CRA, leurs OQTF, devenues exécutoires, ne peuvent plus être contestées. Ces situations se sont accrues en 2023, impactant fortement notre mission d'aide à l'exercice des droits des personnes retenues.

45 nationalités sont représentées. Le nombre de préfectures de placements s'est recentré sur le Sud-Est (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône), facilitant la récupération des affaires personnelles et les visites des familles.

En fin d'année, il y a eu un changement de direction du CRA, avec le retour de Mme Bataille, ancienne cheffe du centre jusqu'en 2018. Nos relations, qui ont toujours été cordiales, sont facilitées par le fait qu'elle connait déjà les lieux, les procédures en rétention et les différentes missions des partenaires. Les problèmes d'effectif à l'unité médicale sont solutionnés. Trois médecins tournants interviennent tous les après-midis, deux infirmiers tous les jours et une psychologue trois matinées par semaine. Les médecins ont souvent été amenés à saisir le médecin de l'OFII pour une procédure "étranger malade", ou à faire des certificats d'incompatibilité. Les absences régulières de l'OFII, parfois pendant plusieurs jours, ont impacté les partenaires, les personnes retenues nous ayant beaucoup sollicités pour des accompagnements ne relevant pas de notre mission (achats, récupération d'affaires).

Les bonnes relations avec les avocats du barreau de Nice, qui se manifestent par des échanges quotidiens avec les avocats commis d'office, et par notre participation à des temps de formation, participent à la bonne exécution de notre mission. Une première table ronde a eu lieu entre avocats, juge des libertés, avocate représentante de la préfecture et notre association, et une seconde entre avocats en droit des étrangers et avocats pénalistes, Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la maison d'arrêt de Nice et La Cimade Prison Sud Est.

Personnes placées en 2023

630 personnes placées représentant 100% d'hommes **5** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2023*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2023 (**664** personnes = placées en 2022 et toujours présentes en 2023 + celles placées en 2023)



100% d'hommes	Pas de femmes

45 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	35%
Algérienne	29%
Marocaine	8%
Libyenne	3%
Nigériane	3%

Rétention et éloignement

Les 3/4 des personnes ont été libérées par des juges (492). Parmi les personnes présentes : 9% ont été éloignées vers un pays tiers, 2% vers un pays européen (réadmissions Schengen ou Dublin). 2% de citoyens UE ont été renvoyés vers leur pays.

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : 21 jours

77% des personnes présentes ont été libérées

11% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

2% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)



Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements : Bouches-du-Rhône / Vaucluse / Alpes de Haute-Provence / Hautes-Alpes

Equipe: 18 salariés

Coordonnées: 19 rue Cougit - 13015 Marseille

Avec 5 455 personnes reçues en pré-Guda, le nombre de demandeurs accueillis en prestation A enregistre une baisse de 5 % en 2023. À l'inverse, on observe une hausse sensible en prestation B (+13 %) avec 5 286 personnes orientées pour un suivi à la SPADA. La file active enregistre une hausse similaire (+12%) et atteint 5 486 personnes à la fin de l'année. En dépit de la légère augmentation du nombre d'acheminements, les orientations directives résultant du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR) constituent le principal élément d'explication à la hausse de la file active. Le public de la SPADA est constitué de personnes isolées à 68%, de couples avec enfants (16%) et de familles monoparentales (11%). Le principal pays d'origine des demandeurs en 2023 demeure la Turquie (43,3% de la file active), avec un profil de requérants caractérisé par des hommes isolés, majoritairement kurdes. La tendance observée fin 2022, marquée par une hausse des demandeurs afghans et guinéens, s'est confirmée en 2023. En matière d'accompagnement à la demande d'asile, l'activité a conservé le même degré d'intensité qu'en 2022. Près de 3 200 personnes ont ainsi bénéficié de l'appui de la SPADA dans ce domaine. 807 personnes ont par ailleurs obtenu une protection internationale, la plupart au titre de la convention de Genève. En 2023 la SPADA a poursuivi ses actions pour créer du lien avec le tissu associatif afin d'orienter les plus vulnérables vers des aides d'urgence ou des accompagnements spécifiques.

Prestation A : Pré-GUDA

5 455 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **3 075** personnes isolées et **1 141** mineurs, soit 21%

99 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	1706 personnes	31%
Guinée	617 personnes	11%
Côte d'Ivoire	351 personnes	6%
Afghanistan	343 personnes	6%
Géorgie	310 personnes	6%

Prestation B: Post-GUDA

5 286 personnes accompagnées dont **3 040** personnes isolées et **1 051** mineurs, soit 20%

95 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	1782 personnes	34%
Guinée	566 personnes	11%
Afghanistan	346 personnes	7%
Côte d'Ivoire	312 personnes	6%
Géorgie	301 personnes	6%

été que persécution. Depuis mon enfance, je ressens une identité féminine. Les gens notaient ma différence et me l'ont fait payer cher via des violences physiques, verbales et même des tentatives de viol. Ma famille ne m'a pas soutenue. Le sou-tien moral face à cette différence est quasiment nul dans la société russe. J'étais démunie, puis j'ai trouvé le contact d'une association qui m'a éclairée sur les possibilités qui s'offraient à moi pour réaliser une transition de genre. Puis, la guerre a éclaté en Ukraine et la pression est montée d'autant que j'étais opposée à « l'opération militaire spéciale ». J'étais obligée de cacher mes convictions politiques pour ne pas risquer des poursuites pénales et des violences. Les personnes transgenres sont en effet désormais considérées comme des ennemis en Russie. Je par l'Ambassade de France, mentionnant que je suis de sexe féminin. Ma demande de protection est en cours. Je peux aussi compter sur l'aide d'associations pour m'aider à poursuivre mes démarches de transition. Si je retourne en Russie, je serai ostracisée, persécutée. Je crains d'être menacée voire emprisonnée. »



Domiciliation

5 486 personnes domiciliées en SPADA au 31 décembre 2023, dont 831 mineurs soit 15%; **72 884** courriers traités

Orientation hébergement

48 orientations vers une solution alternative **1 601** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA

Accompagnement juridique

3 075 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

1966 signalements de vulnérabilité ; **1679** personnes orientées vers des aides d'urgence : **3 080** personnes bénéficiant d'un accompagnement social en vue de leur accès aux droits; 1929 dossiers PUMA/CMU réalisés;

44 personnes accompagnées à la scolarité

Prestation C: Accompagnement des BPI

807 personnes notifiées d'une décision d'octroi de protection internationale, dont 137 mineurs soit 17 %. 610 ont obtenu le statut de réfugié, soit 76%.

36 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	294 personnes	36%
Afghanistan	90 personnes	11%
Ukraine	67 personnes	8%
Syrie	21 personnes	3%
Algérie	18 personnes	2%

587 BPI accompagnés dans leur première demande de titre de séjour via le portail ANEF ; **568** BPI orientés vers l'OFII en vue de la signature du Contrat d'intégration républicaine (CIR)



Date d'ouverture : juin 2018 Bénéficiaires : demandeurs d'asile Capacité d'accueil: 150 places Types d'hébergement : collectif

Équipe : 8 salariés

Coordonnées: 44 Chemin de la Bédoule - 13240 Septèmes-les-Vallons

En 2023, le rythme des entrées et des sorties s'est accéléré et s'est révélé soutenu. Les taux de rotation et d'occupation ont chacun largement augmenté par rapport à l'année 2022, nous permettant de renforcer les réponses d'hébergement et d'accompagnement aux demandeurs d'asile enregistrés dans les Bouches-du-Rhône et en Île-de-France.

L'année 2023 s'est articulée autour de deux temps forts au sein du centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES). Tout d'abord, l'organisation d'une journée portes ouvertes le 27 avril 2023 à laquelle ont participé la Secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Maire de Septèmes-les-Vallons, le Directeur général de Forum réfugiés, les personnes hébergées du CAES ainsi que le réseau de partenaires investis au quotidien auprès de notre dispositif. Cet évènement a rencontré un vif succès.

Puis l'organisation le 4 octobre de l'exposition "raconter en dessin" réalisée par des personnes hébergées sur le thème des bandes-dessinées. Elle faisait suite à un atelier d'une semaine mené par le dessinateur Vincent DUPERRAY dont le projet était de « mettre en dessins » les histoires des demandeurs d'asile accueillis au CAES.

Personnes / ménages accueillis

628 personnes accueillies (183 adultes en famille, 76 enfants et 369 personnes isolées) / 491 ménages

515 personnes entrées / 422 ménages **512** personnes sorties / 404 ménages Durée moyenne de séjour : 69 jours

Taux de rotation : 342% Taux d'occupation: 73%

47 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	15%
Guinée	14%
Côte d'Ivoire	13,5%
Soudan	7%
Bangladesh	6%

Accompagnement juridique

139 personnes entrées en procédure normale, 29 en procédure accélérée, **399** en procédure Dublin, **8** enfants sont entrés sans procédure

En nombre de dossiers

54 décisions rendues dont **22** définitives, dont **8** accords par l'OFPRA : 6 statuts de réfugiés soit 10 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 36%



Le vendredi 12 mai 2023, deux benevotes du service de retablissement des liens familiaux (RLF) de la Croix-Rouge sont intervenus au CAES afin de sensibiliser l'équipe à leurs missions. À la suite de cette présentation, une famille turque composée d'une mère et de ses deux enfants adolescents a été mise en contact avec le service RLF afin qu'ils puissent retrouver l'époux de Madame et père des deux enfants, avec lequel ils avaient perdu tout contact depuis son départ de Turquie sept

Le service RLF a donc entamé les démarches pour tenter de le retrouver. Quelques semaines plus tard, un homme s'est présenté au portail du CAES demandant à voir Madame et ses enfants. L'équipe du CAES a alors pu assister aux retrouvailles particulièrement émouvantes de la



Procédure Dublin : 31 regualifications, dont **29** en procédure normale

et **2** en procédure accélérée Pays d'origine sûr : Bulgarie

Sorties

4 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

3 en CPH dont 1 en Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ; 1 via une solution personnelle

16 personnes déboutées :

4 sans solution / hébergement d'urgence ; 12 solutions perso/familiales

492 personnes en cours de procédure :

430 transferts dans DNA (dont 107 en CADA, 281 en HUDA, 42 en PRAHDA); 8 départs volontaires; 3 exclusions; **26** solutions personnelles, **11** disparitions, **1** foyer, **9** autres ; **4** transferts Dublin vers pays d'origine sûr (Bulgarie)

Activité d'intégration

12 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés



Capacité d'accueil : 136 places

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: 13 boulevard des Peintures - 13014 Marseille

Au cours de l'année 2023, 807 personnes ont été placées au centre de rétention administrative (CRA), ce qui représente une augmentation de près de 18% par rapport à l'année précédente, période pendant laquelle 685 individus avaient été retenus. En raison de travaux, le CRA n'a jamais fonctionné à sa pleine capacité de 136 places.

Malgré tout, l'année a été marquée par plusieurs incendies graves, le plus dévastateur survenant le 30 juin. Cet incendie a entraîné des dommages considérables, notamment dans les zones de vie connues sous le nom de "peignes". Les conséquences de cet incident ont été majeures, obligeant les employés de Forum réfugiés à évacuer leurs bureaux à plusieurs reprises en raison de l'insalubrité et des odeurs persistantes provenant des zones incendiées. En conséquence directe de ces incendies, la capacité du centre de rétention a subi une baisse significative. De 110 places disponibles le 30 juin, elle est tombée à seulement 58 places le 4 juillet. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie tout au long du dernier trimestre de l'année, ne comptant plus que 40 places disponibles à la fin de l'année.

Tout au long de l'année, les salariés ont reçu de nombreuses plaintes des personnes placées concernant l'absence de régulation de la température et le manque d'eau potable à une température normale. Un rapport du bâtonnier de Marseille après l'incendie dévastateur du 30 juin a aussi mis en lumière plusieurs dysfonctionnements, notamment le manque de ventilation, les pannes de climatisation et l'impossibilité d'avoir de l'eau froide aux robinets pendant l'été.

Les salariés ont été confrontés à de nombreux retenus déclarant avoir été victimes de violences, tant de la part d'autres retenus que des policiers du centre. Cependant, nombreux parmi eux refusent de déposer plainte par peur de représailles. De plus, l'administration du centre montre peu de considération pour les victimes de violence, qui ne bénéficient d'aucune mesure de sécurité particulière ou de prise en charge psychologique après les traumatismes subis.

En 2023, alors que plus de 45% des placements en rétention concernaient des sortants de prison, les intervenants juridiques de Forum réfugiés ont observé un mépris du droit d'être entendu par la préfecture lors du placement de ces individus. Bon nombre d'entre eux ont été placés sur la base de décisions d'éloignement notifiées en prison, sans la présence d'un interprète. L'intervention de l'association pour faire valoir ce droit a souvent porté ses fruits devant le tribunal administratif, soulignant ainsi l'importance de protéger les droits fondamentaux des personnes placées en rétention après leur sortie de prison.

À la fin de 2023, le ministère a annoncé une augmentation de la capacité du CRA pour le début de l'année suivante, visant à atteindre une capacité totale de 136 places. Cette décision pourrait potentiellement influencer la gestion des personnes placées en rétention et les conditions d'accueil au sein du centre, ainsi que les conditions d'exercice de la mission de l'association.

Personnes placées en 2023

807 personnes placées représentant 100% d'hommes **40** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2023*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2023 (**890** personnes = les personnes placées en 2022 et toujours présentes en 2023 + celles placées en 2023)



100% d'hommes	Pas de femmes

67 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	52%
Tunisienne	17%
Marocaine	9%
Afghane	3%
Nigériane	2%

Rétention et éloignement

Le nombre important de personnes non vues (40) s'explique par les personnes dépendant de la procédure Dublin qui ont été éloignées dès le lendemain de leur arrivée, généralement très tôt le matin, sans avoir pu bénéficier d'une assistance juridique.

Durée moyenne de rétention : 48 jours

37% des personnes présentes ont été libérées

29% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

4% des personnes présentes ont été réadmises dans un pays européen (Schengen ou Dublin)



Date d'ouverture : janvier 2019

Bénéficiaires: demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil

et orientés par l'OFII, présents sur le département du Var

Équipe: 5 salariés

Coordonnées: 139 boulevard Bauchière - 83200 Toulon

Le nombre de personnes reçues en pré-GUDA en 2023 est en légère baisse cette année (-3%) par rapport à 2022 alors que le nombre de personnes orientées en post-Guda enregistre une légère hausse de 1%. Les 3 principaux pays d'origine reçus en prestation B pour l'année 2023 sont la Turquie (26%), la Côte d'Ivoire (13%) et l'Afghanistan (10%). Les demandeurs d'asile turcs d'origine kurde constituent de nouveau la nationalité la plus représentée avec 199 personnes accompagnées (+ 50% par rapport à 2022). 40% des personnes entrées en prestation B étaient en procédure normale, 16% en procédure accélérée, 31% en procédure Dublin, et 14% en procédure de réexamen.

L'année 2023 a par ailleurs été marquée par la forte baisse du nombre d'orientations vers un hébergement dans le Dispositif national d'accueil - DNA (-40%) par rapport à l'année passée. Cette baisse est la principale raison de l'augmentation du niveau de la file active (+34%). Le manque de solution d'hébergement s'est également traduit par la précarisation d'un nombre important de personnes vulnérables, notamment des femmes seules isolées ou des femmes enceintes de moins de 6 mois, profil en augmentation cette année.

Enfin, le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) est en très forte augmentation cette année puisque 143 personnes ont obtenu une protection soit une augmentation de près de 75%. L'Afghanistan, la Turquie et l'Ukraine constituent le trio de tête des pays d'origine des BPI suivis par la SPADA de Toulon.

Prestation A : Pré-GUDA

998 enregistrements de souhait de demande d'asile, dont **501** personnes isolées et 25% d'enfants

54 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	205 personnes	21%
Nigéria	96 personnes	10%
Côte d'Ivoire	95 personnes	10%
Guinée	80 personnes	8%
Afghanistan	79 personnes	8%

Prestation B: Post-GUDA

803 personnes accompagnées, dont 429 personnes isolées 22% d'enfants

49 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	199 personnes	25%
Côte d'Ivoire	103 personnes	13%
Afghanistan	77 personnes	10%
Nigéria	60 personnes	7%
Guinée	56 personnes	7%

Domiciliation

8 826 courriers traités

Orientation hébergement

350 orientations vers une solution alternative

191 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

352 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

533 dossiers PUMA/CMU

10 accompagnements à la scolarité

Prestation C: Accompagnement des BPI

143 bénéficiaires d'une protection internationale

15 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	43 personnes	30%
Turquie	38 personnes	27%
Ukraine	15 personnes	10%
Syrie	4 personnes	3%
Côte d'Ivoire	3 personnes	2%

130 BPI accompagnés dans leur première demande de titre de séjour via le portail ANEF ; **50** BPI orientés vers l'OFII en vue de la signature du Contrat d'intégration républicaine (CIR)

M. X. est un jeune afghan arrivé en France à l'âge 16 ans. D'abord pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance en tant que mineur non accompagné, il charge par l'Aide Sociale à l'Enfance en tant que mineur non accompagné, il sollicite l'aide de la SPADA à sa majorité. Originaire de la province montagneuse de Parwan où règne une insécurité généralisée il est contraint de fuir son pays. Son père membre de l'Armée Nationale Afghane est en effet assassiné par les Talibans à la suite de leur prise de pouvoir. Toute la famille est la cible de leurs représailles. Sa mère et ses frères et sœurs doivent également fuir à Kaboul. Il est cependant le seul qui parviendra à quitter le pays. Comme nombre de jeunes hommes isolés en provenance d'Afghanistan avec qui il se liera d'amitié au gré des permanences de la SPADA, M. X. n'obtiendra jamais de place d'accueil. Il effectuera l'ensemble de sa procédure sans héméficier d'un héhergement. Désarmais reconnu réfusié procédure sans bénéficier d'un hébergement. Désormais reconnu réfugié, M. X., qui commence à maîtriser la langue française, souhaite continuer son apprentissage afin d'exercer une activité professionnelle dans le domaine de la mécanique.







VAR (83) CADA de Lorgues et Draguignan

Date d'ouverture : août 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure

normale et accélérée

Capacité d'accueil : 139 places

Types d'hébergement : appartements en collectif et diffus

Équipe : 11 salariés

Coordonnées: 240 rue des Tuffs - 83510 Lorgues

En 2023, la capacité d'accueil du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) a augmenté de 30 places. Nous notons une évolution du taux de rotation (+22%) due à l'extension mais aussi à l'augmentation du nombre de sorties (+34%). Le taux d'octroi est de 64 %. Les principales nationalités ayant obtenu une protection sont ukrainienne (30%) et afghane (25%).

Cette année est marquée par l'augmentation (+25%) du délai moyen de sortie des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI). Ces chiffres illustrent les difficultés d'accès à un hébergement pour une personne BPI. Malgré des projets de sortie élargis, les délais de propositions de sorties sont supérieurs à 6 mois ce qui impacte directement la fluidité des mouvements du centre.

Nous observons également une augmentation des prises en charge médicales de l'infirmière présente au CADA, signe d'une évolution des pathologies accentuée par une carence de l'offre de soins notamment en santé mentale. À noter que sur 15 demandes de titre de séjour, 12 sont en lien avec le soin.

Cette année, l'équipe du CADA a remis en place les dépôts de garantie dans l'objectif de responsabiliser davantage les personnes hébergées.

De nombreux temps collectifs ont été proposés dont certains avec l'appui de partenaires. La fête de fin d'année ou la collecte des olives dans le cadre du Téléthon ont été des moments propices à la convivialité et à la solidarité.

Personnes / ménages accueillis

222 personnes accueillies (92 adultes en famille, 111 enfants et 19 personnes isolées) / 70 ménages accueillis

119 personnes entrées (38 ménages) **98** personnes sorties (29 ménages) Durée moyenne de séjour : **576 jours**

Taux de rotation : **81,6%** Taux d'occupation: 91,3%

32 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	13,1%
Géorgie	12,6%
Albanie	10,4%
Russie	10,4%
Afghanistan	8,6%

Accompagnement juridique

69 personnes entrées en procédure normale, **38** en procédure accélérée

7 personnes étaient en attente de rendez-vous pour le Guichet Unique pour Demande d'Asile (GUDA) et **5** étaient mineurs sans procédure

En nombre de dossiers

74 décisions rendues, dont **42** définitives dont **27** accords :

Accompagnée depuis août 2022, sur le dispositif dédié aux femmes victimes de violences et de traite des êtres humains, Mme A. témoigne dans le cadre de la pair-aidance :

« En France, j'étais toute seule et c'était très difficile. Quand je vois les personnes qui arrivent sur la structure, je me mets à leur place, j'imagine ce qu'elles ressentent. Et je me dis pourquoi je ne partagerai pas avec elles ce que je sais? Dans mon pays déjà, j'aimais aider mon prochain. Je suis infirmière et je pense que ce n'est pas un hasard. Au Kosovo, j'ai fait beaucoup de bénévolat. Quand j'étais petite mon père me disait « une main a toujours besoin d'une autre main ». C'est une valeur qu'il m'a inculquée. C'est naturellement que je propose mon aide: accompagnement à des rendez-vous, aide à la traduction et à effectuer des démarches. Ces personnes me font confiance, elles me font rentrer un peu « dans leur vie ». Ça me fait du bien quand je regarde l'autre qui va mieux. Je pense à une personne qui n'osait pas parler, je l'ai encouragée à dire les choses, à trouver sa place au sein du groupe. Quand elle m'a dit qu'elle avait réussi grâce à moi, ça m'a fait plaisir, même si je ne le fais pas pour otenir quelque chose, je n'attends rien. Aider les autres

Je ne le fais pas pour obtenir quelque chose, je n'attends rien. Aider les autres me motive. Quand ma tête est occupée, je m'éloigne de mes problèmes. Et puis, même si je ne vais pas très bien, comme je me suis engagée, je dois trouver la force d'être présente."



histoire de...

- par l'OFPRA, 9 statuts de réfugiés et 7 protections subsidiaires soit 34 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA, 7 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 64,3%

Sorties

40 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

10 en CPH ; 4 orientées vers de l'hébergement d'urgence à la suite d'un refus d'orientation en CPH; 25 en logement autonome; 1 personne admise en résidence sociale

39 personnes déboutées :

4 sans solution / hébergement d'urgence ; 21 solutions perso/familiales ; 6 personnes ayant obtenu un titre de séjour pour soins ont été orientées vers un CHRS ; 4 personnes ont été orientées vers une association partenaire; **1** personne vers un CPH (même famille qu'une personne BPI); **3** retours volontaires

19 personnes en cours de procédure :

3 transferts dans le DNA ; **5** personnes en procédure accélérée sont sorties à la suite d'un rejet OFPRA, ces dernières ont trouvé une solution personnelle ; **4** personnes ont sollicité une aide au retour volontaire (DPAR); **6** personnes ont quitté la structure sans nous en informer; 1 personne a été orientée vers un hébergement d'urgence

> Délai moyen de sortie si rejet : 580 jours Délai moyen de sortie si accord : 727 jours

Activité d'intégration

78 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année **3** baux signés





Date d'ouverture : mars 2020

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil: 146 places

Types d'hébergement : appartements en diffus - en cohabitation ou non

Équipe: 9 salariés

Coordonnées: 155 avenue Franklin Roosevelt - 83000 Toulon

L'année 2023 a été marquée par le déménagement des locaux du centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA), permettant d'obtenir davantage d'espace pour accueillir le public et notamment une salle adaptée pour la mise en place d'actions collectives.

Nous avons pu cette année mettre en place un partenariat avec un bailleur social nous permettant d'obtenir quatre logements à loyer modéré pour accueillir nos usagers. Ce partenariat nous a permis de finaliser notre extension. Nous poursuivons en parallèle nos recherches de logements PM. permettant de répondre à la demande du territoire.

Cette année a également été synonyme de remise en état de logements et de mise en place d'un processus de visite à domicile plus encadré.

Nous avons fait face à une nouvelle difficulté dans notre accompagnement concernant la sortie des bénéficiaires de protection internationale (BPI). Le secteur d'hébergement et de logement du territoire varois étant saturé, plusieurs familles de BPI sont contraintes de rester au sein de l'HUDA au-delà du délai de 6 mois prévu.

Personnes / ménages accueillis

215 personnes accueillies (84 adultes en famille, 96 enfants, 35 personnes isolées) / 98 ménages accueillis

96 personnes entrées / 42 ménages **73** personnes sorties / 37 ménages Durée moyenne de séjour : 470 jours

Taux de rotation : 58% Taux d'occupation : 84%

25 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Côte d'Ivoire	38%
Guinée	15%
Nigéria	12%
Afghanistan	6%
Cameroun	5%

Au 31 décembre 2023, 4 ménages en présence indue étaient des « Parents d'enfant BPI ». L'insertion et la sortie de ces ménages de l'HUDA sont particulièrement difficiles. En effet pour obtenir un titre de séjour, les parents d'enfants reconnus BPI doivent contacter les autorités de leurs pays d'origine afin d'obtenir un acte de naissance et un passeport. Cette procédure est laborieuse car ces personnes ont fui leur pays et n'ont parfois aucun contact avec ce dernier.

Une fois l'acte de naissance obtenu, en général en ayant réussi à contacter un membre de la famille au pays, la demande de passeport peut être initiée. La procédure pour obtenir un passeport est souvent, elle aussi, très longue. C'est seulement lorsque ces deux documents (acte de naissance et passeport) sont réunis que la demande de titre de séjour peut être introduite.

Une fois le titre de séjour définitif obtenu, la famille peut prétendre à des mesures de droit commun comme le dépôt d'une demande de logement social, l'obtention de droits CAF ou l'autorisation d'exercer une activité professionnelle. La sortie du centre peut alors s'organiser.

Accompagnement juridique

18 personnes entrées en procédure normale.

3 en procédure accélérée, **51** en procédure Dublin,

24 enfants mineurs sans procédure (naissances)

Cette année, les personnes entrées dans l'HUDA étaient principalement en procédure Dublin passant de 38% en 2022 à 54% des entrées en 2023.

En nombre de dossiers

57 décisions rendues, dont **36** définitives, dont **20** accords :

- par l'OFPRA, 10 statuts de réfugiés soit 15 personnes (adultes et enfants)
- par la CNDA, 7 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord: 56%

Procédure Dublin : 27 requalifications, dont 27 en procédure normale. Au total 36 personnes ont été admises au séjour au titre de l'asile et aucune personne n'a été transférée ou placée "en fuite". 40 personnes étaient encore sous procédure Dublin au 31 décembre.

Sorties

29 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

1 en CPH; 8 en logement autonome; 8 via une solution personnelle; 12 en structure d'hébergement type Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Intermédiation locative (IML)

30 personnes déboutées :

18 sans solution / hébergement d'urgence ; 8 solutions perso/familiales ; **3** disparitions ; **1** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

12 personnes en cours de procédure :

5 fins de prise en charge ; **3** solutions personnelles ; 3 hébergements d'urgence : 1 décès

2 personnes en procédure Dublin ont disparu

Délai moyen de sortie si rejet : 445 jours

Délai moyen de sortie si accord : 562 jours

Activité d'intégration

50 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année 10 personnes ont pu obtenir une carte parent d'enfant réfugiés, accompagnés de **8** enfants faisant partie de leur famille, soit 68 personnes accompagnées dans des démarches d'insertion sur le territoire. Entre les difficultés rencontrées avec la Caisse d'allocation familiale (CAF), les difficultés actuelles de disponibilité de logements et d'hébergements dans le Var et la situation particulière des familles d'enfants réfugiés, le délai de sortie des familles BPI est supérieur au délai réglementaire.





Date d'ouverture : 2 mai 2022

Bénéficiaires: personnes en provenance d'Ukraine sous protection temporaire

Capacité d'accueil : 140 places

Types d'hébergement : Village vacances CCAS (EDF-GDF)

Équipe: 8 ETP

Coordonnées: 14 avenue de la Paix - 83170 Tourves (locaux de la CCAS)

À Tourves, Forum réfugiés a été retenu par la préfecture du Var comme opérateur gestionnaire d'un dispositif d'accueil temporaire à destination des personnes déplacées d'Ukraine, bénéficiaires de la protection temporaire. Occupant partiellement un centre de vacances, le centre a ouvert le 2 mai 2022. Sa mission se poursuit jusqu'au 31 mai 2024. Définies sur la base du cahier des charges, les missions du CHU comprennent l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT), leur suivi sanitaire et social, mais aussi leur accompagnement vers l'autonomie financière et le départ vers un logement autonome. D'une capacité de 140 places pour 35 logements, le centre a accueilli 126 personnes sur l'ensemble de l'année 2023.

Personnes / ménages accueillis

126 personnes accueillies, dont 80 adultes et 46 enfants / 49 ménages accueillis

Profil foyer: **16** personnes isolées, **6** couples sans enfant, **14** familles monoparentales, **13** couples avec enfants, 2 adultes rattachés (grands-parents)

9 personnes entrées / 1 ménage de 4 personnes

+ 2 naissances et 3 rejoignants

30 personnes sorties / 20 ménages Durée moyenne de séjour : **523 jours**

Taux de rotation : -1%

Taux d'occupation: 75%

Allophone: 125 personnes (99%)

Accompagnement social

5 inscriptions CAF

129 inscriptions CPAM dont 126 renouvellements CSS

+ 3 ouvertures CSS

28 inscriptions Pôle emploi

Formation

33 personnes dont 24 femmes (70%), 54 formation FLE dont 24 femmes; **38** inscriptions scolaires; **28** inscriptions à des formations en langue (FLE, AXE 2, FLE renforcé, etc.)

Accompagnement juridique

7 personnes entrées en demande de protection temporaire pour la première fois ; 112 renouvellements d'accords de protection temporaire : 4 BPI

Emploi

48 contrats signés en 2023, 31 usagers en emploi dans l'année

Types de contrats

19 CDI; 26 CDD; 3 Intérim

Principaux secteurs d'activité

Service à la personne **15** ; Commerce distribution **6** ; BTP **6** ; Agriculture 4; Industrie 2

La fermeture du site prévue en mai 2024 a modifié l'accompagnement auprès des familles du CHU. Une nouvelle dynamique a été impulsée avec les services de l'Etat. L'équipe du CHU Ukraine met en pare un travail en interne et avec de la famille d'une proposition de logement présentée à ce ménage. Que la famille refuse ce logement a été déstabilisant pour l'équipe.

Pourtant, cette famille, à bien des égards, a tout pour réussir son parcours d'intégration. Le niveau de langue est très satisfaisant, les deux parents travaillent et leur fils, scolarisé en France, s'est déjà intégré parfaitement auprès de ses camarades. Mais, grâce aux nombreux entretiens individuels permis à la famille de développer son autonomie en France.

histoire de...

SIGLES

ADA	Allocation pour demandeur d'asile
AGIR	Accompagnement global et individualisé des réfugiés
Anafé	Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAES	Centre d'accueil et d'évaluation des situations
CASF	Code de l'action sociale et familiale
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CMA	Conditions matérielles d'accueil
CMAE	Centre de mise à l'abri et d'évaluation
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
СРН	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DELF	Diplôme d'études en langue française
DIAIR	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DNA	Dispositif national d'accueil
DPA	Direction du premier accueil
DPPE	Direction de la prévention et de la protection de l'enfance
ETP	Équivalent temps plein
FAMI	Fonds asile migration intégration de l'Union européenne
FLE	Français langue étrangère
FVV	Femmes victimes de violences
GJR	Garantie jeunes réfugiés
GS	Groupement solidaire
GUDA	Guichet unique pour demandeurs d'asile
HCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
•••••	

HUDA	(Centre d')hébergement d'urgence pour demandeur d'asile
JLD	Juge des libertés et de la détention
JMED	Jeunesse enfance migration développement
LRA	Local de rétention administrative
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
MIPROF	Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains
MNA	Mineurs non accompagnés
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations unies
PCA	Plan de continuité de l'activité
PIC IPR	Plan d'investissement dans les compétences - intégration profes- sionnelle des réfugiés
PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PRD	Pôle régional Dublin
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
PROMIG	Promotion et protection des droits des migrants
RAJ-GUI	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée
RéFAC	Réseau français pour l'Afrique centrale
RSA	Revenu de solidarité active
RSFP	Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SNADAIR	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégra- tion des réfugiés
SNADAR	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés
SPADA	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
SRADAR	Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés
TEH	Traite des êtres humains
ZA	Zone d'attente

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

.....

Entrée sur le territoire français Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) Pré-enregistrement de la demande d'asile / Convocation à la préfecture dans les 3 jours ouvrés Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) Préfecture et OFII Procédure normale Procédure accélérée **Dublin** Attestation de demande d'asile valable 6 mois Attestation de demande d'asile valable 10 mois Attestation de demande d'asile Dossier de demande d'asile à envoyer Dossier de demande d'asile à envoyer valable 1 mois sous 21 iours sous 21 iours **OFPRA** Début du versement de l'ADA Procédure normale Procédure accélérée Accord de (re)prise en charge Début du versement de l'ADA Début du versement de l'ADA Transfert effectif dans un délai de 6 mois Attestation de demande d'asile renouvelée Attestation de demande d'asile renouvelée (délai reporté en cas de rejet du recours pour 6 mois pour 6 mois contre la décision de transfert) sinon la France devient responsable de la demande Entretien à l'OFPRA Décision de transfert Protection accordée Reiet de la demande de protection Prolongation de l'hébergement jusqu'à 3 mois renouvelable 1 fois 1 mois pour contester Délai appel suspensif : 15 jours la décision ADA jusqu'à la fin du mois suivant Si placement en rétention ou assignation OQTF possible** celui de la notification à résidence : 48h Récépissé de demande de titre de séjour valable 6 mois Recours TA Entrée dans le processus d'intégration (emploi, logement) CNDA Requalification **Transfert** La France est Fin du bénéfice responsable de la Procédure normale Procédure accélérée des CMA demande d'asile Attestation de demande d'asile renouvelée Attestation de demande d'asile renouvelée pour 6 mois pour 6 mois Audience ou ordonnance CNDA Procédure normale Si audience : formation collegiale Procédure accélérée Si audience : juge unique Protection accordée Rejet de la demande Prolongation de l'hébergement jusqu'à de protection 3 mois renouvelable 1 fois Prolongation de l'hébergement jusqu'à 1 mois ADA jusqu'à la fin du mois suivant (sauf demande d'aide au retour volontaire) celui de la notification ADA jusqu'à la fin du mois Récépissé de demande de titre de la décision définitive de séjour valable 6 mois OQTF possible Entrée dans le processus d'intégration Conseil d'État (emploi, logement) Pourvoi en cassation non suspensif sous 2 mois

^{*} Allocation pour demandeur d'asile (ADA) et hébergement)

Aniocation pour uneninateur u auxiliaria (Auxiliaria (Auxiliaria (Auxiliaria) et al. (

Crédits photographiques

- © Wayan Barre
- © Justine Verneret
- © Maxime Brochier
 - © Andras Turi
- © Forum réfugiés

Le terme de "réfugié" s'appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève



Forum réfugiés : Siège - 28 rue de la Baïsse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

